



**Banque
Mondiale**

**PROJET DE STABILISATION ET DE
RELEVEMENT DANS L'EST DE LA RDC
« STAR-EST »
P 175834**



RDC

**EVALUATION DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET ELABORATION DU
PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LES PROVINCES DU
NORD KIVU, DE L'ITURI ET SUD-KIVU.**



RAPPORT FINAL

FEVRIER 2023

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	7
SIGLES ET ACRONYMES	8
RESUME NON TECHNIQUE	9
I. INTRODUCTION	13
1.1. Contexte et justification de l'évaluation :	13
1.2. Objectif du développement et composantes du projet	14
1.2.1. <i>Objectif du développement du projet</i> :	14
1.3. Composantes du projet :	14
Composante 1 : stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)	15
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars US)	16
Composante 3 : Gouvernance décentralisée (USD \$20 millions)	19
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (équivalent de 35 millions de dollars US)	20
Composante 5 : Composante de réponse d'urgence (CERC) (équivalent de 0 million de dollars US)	22
1.4. Zone d'intervention du projet et bénéficiaires :	22
1.5. Arrangement institutionnel de mise en œuvre	24
1.5.1. Orientation et supervision du projet	24
1.6. Objectifs de la mission	24
1.6.1. <i>Objectif général</i>	25
1.6.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	25
1.7. Approche méthodologique	26
1.7.1. <i>Analyse documentaire</i>	26
1.7.2. <i>Échantillonnage</i>	26
1.7.3. <i>Collecte de données</i>	27
1.7.4. <i>Diagnostic de gestion environnementale et Sociale (DGES) des institutions à travers l'approche SWOT</i>	27
1.7.5. <i>Modèle d'analyse des résultats référentiels numériques d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ</i> :	29
II. ÉVALUATION DU NIVEAU DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALES DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET STAR-EST	31

2.1.	Introduction	31
2.2.	Appercu du cadre environnemental et social / NES	31
2.3.	Évaluation de la situation actuelle des parties prenantes en matière de gestion environnementale et sociale	32
2.3.1.	<i>Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants</i>	32
2.3.2.	<i>Ministère en charge des Finances</i>	33
2.3.3.	<i>Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles</i>	34
2.3.4.	<i>Ministère des Infrastructures et travaux publics</i>	34
2.3.5.	<i>Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME)</i>	35
2.3.6.	<i>Ministère de l'Environnement et Développement Durable : L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)</i>	35
2.3.7.	<i>Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale</i>	36
2.3.8.	<i>Ministère du Genre, famille et enfant</i>	36
2.3.9.	<i>Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique</i>	37
2.3.10.	<i>Ministère des Affaires sociales</i>	38
2.3.11.	<i>Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention</i>	38
	 Le ministère a comme attributions: - l'organisation, création et contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques ; - l'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ; - l'agrément et contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, d'enseignement médical technique et laboratoires ; - l'hygiène et santé publiques ; - l'inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ; - la Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ; - l'organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine de la pharmacopée traditionnelle et des plantes médicinales ; - l'organisation du système de santé ; - la gestion du personnel mis à sa disposition ; - l'élaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ; - l'élaboration des normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions ; - l'élaboration des normes relatives à la santé ; - l'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ; - la collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et avec les autres associations professionnelles de santé pour l'assainissement du milieu médical ; - le contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.	39
2.3.12.	<i>Ministère du Plan</i>	40
2.4.	Évaluation de la situation des structures des parties prenantes au niveau provincial en matière de gestion environnementale et sociale	40
2.5.	ETABLISSEMENT DU MECANISME DE TRAITEMENT DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES STRUCTURES PARTIES PRENANTES.....	42
2.6.	ANALYSE SWOT DE L'ADEQUATION DU SYSTEME EXISTANT DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES STRUCTURES PARTIES PRENANTES DANS LA ZONE DU PROJET STAR-EST	52
2.6.1.	<i>Synthèse des résultats de l'évaluation de l'adéquation des systèmes existants sur base de SWOT dans les provinces cibles</i>	61
III.	ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES SYSTEMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DE L'EXISTANT.....	63

3.1.	Compréhension des substances essentielles de l'évaluation	63
3.1.1.	<i>Niveaux institutionnels / Capacités au niveau de l'Environnement favorable</i>	63
3.1.2.	<i>Niveaux individus</i>	63
3.1.3.	<i>Niveaux organisationnels</i>	63
3.2.	Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques environnementaux et sociaux et possibilités de renforcement de l'existant.....	64
3.2.1.	<i>Catégorie des institutions et répondants investigués</i>	64
3.2.2.	<i>Tranche d'âge des Répondants</i>	64
3.2.3.	<i>Niveau d'instruction des Répondants</i>	65
3.2.4.	<i>État matrimonial des répondants</i>	66
3.2.5.	<i>Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S "Niveaux Individus"</i>	66
3.2.6.	<i>Résultats des institutions ayant leur propre politique de gestion environnementale et sociale</i>	71
3.2.7.	<i>Évaluation de la communication extérieure et de mécanisme de règlement des griefs/plaintes ou litiges et de divulgation continue de l'information aux communautés affectées et de recours à la sécurité</i>	72
3.2.8.	<i>Évaluation de l'adéquation de suivi-évaluation des risques environnementaux et sociaux par les parties prenantes</i>	75
3.2.8.1.	<i>Les besoins réels de capacitation des ISU en matière de gestion environnementale et sociale</i>	76
3.2.9.	<i>Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S aux "Niveaux l'environnement favorable externe"</i>	78
3.2.10.	<i>Évaluation de la politique organisationnelle, procédurale et culturelle :</i>	80
3.2.11.	<i>Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S "Niveaux organisationnels (performance des organisations)"</i>	81
3.2.12.	<i>Bilan des résultats d'évaluation des capacités institutionnelles des systèmes existants en gestion environnementale et sociale dans les provinces cibles</i>	86
3.2.12.1.	<i>Bilan sur la dimension Ressources</i>	86
3.3.	Bilan sur la dimension Environnement Favorable	86
3.3.1.	<i>Bilan de scores d'évaluation du système actuel (Contexte sectoriel et structurel) en fonction des NES</i>	87
3.3.2.	<i>Bilan de scores d'évaluation de degré en besoins de renforcement des capacités dans les provinces du Nord-Kivu, Ituri et Sud-Kivu</i>	87

IV. DESCRIPTION DES TACHES ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DU PROJET CHARGEE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX..... 90

4.1.	Analyse de la situation actuelle des parties prenantes en matière des NES	90
4.1.1.	<i>Identification des missions/tâches générales des unités commises au rôle et rédaction des TdR des fonctions</i>	92
4.1.1.4.	<i>Proposition des tâches de l'Unité de Sauvegardes Environnementales et Sociales (USES)</i> 94	
4.2.	Proposition des organigrammes des ISU de l'unité de sauvegarde E&S du projet.....	97
4.2.1.	Proposition de l'organigramme de l'ISU national de l'unité de sauvegarde.....	97
4.2.2.	<i>Proposition de l'organigramme de l'ISU provincial de l'unité de sauvegarde</i>	97

V. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	98
5.1. CONTEXTE SPECIFIQUE.....	98
5.1.1. <i>Objectif</i>	98
5.1.2. <i>La gestion de risques spécifiques liés à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités</i>	99
5.1.3. <i>Système de pilotage du plan</i>	99
5.1.3.1. Le cadre de concertation et de communication.....	99
5.1.3.2. Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	100
5.1.4. <i>Les mécanismes de redevabilité</i>	101
5.2. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	103
5.2.1. <i>Indicateurs de changement</i>	111
CONCLUSION :.....	112
Recommandations formulées lors des ateliers de restitution organisés dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu :	114
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	117
ANNEXES.....	119
ANNEXE 1 : Planche photos de déroulement de ces ateliers :.....	120
ANNEXE 2 : PV d'atelier de restitution des résultats intermédiaires à Goma :.....	121
ANNEXE 4 : PV d'atelier de restitution des résultats intermédiaires à Bukavu :.....	125
ANNEXE 5 : Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:	128
ANNEXE 6 : Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:	131
ANNEXE 7 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:	134
ANNEXE 8: Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:	137
ANNEXE 9 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:	140
ANNEXE 10 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:.....	142
ANNEXE 11: processus d'administration du Guide d'entretien :.....	144
ANNEXE 12 : Guide d'entretien de consultation des parties prenantes	146
ANNEXE 13: Différents formulaires d'évaluation appliquée de Alain TOLEM, SACI ET ANAQ :	168
ANNEXE 14 : Termes de référence.....	170
ANNEXE 15 : FICHIERS EXCELS DES RESULTATS DETAILLES DE LA VILLE DE BUKAVU, BUNIA ET GOMA :.....	187

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. PAQUET DE SOUTIEN DE LA COMPOSANTE 2	16
TABLEAU 2: TERRITOIRES CIBLES PRIORITAIRES SUR LA BASE DE L'INDICE DE CIBLAGE DES PROJETS (PTI).....	23
TABLEAU 3. LISTE DES PARTIES PRENANTES INVESTIGUEES	26
TABLEAU 4: ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES PARTIES PRENANTES SUR LE MECANISME DE TRAITEMENT DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	42
TABLEAU 5: DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PARTIES PRENANTES SUR BASE DE L'APPROCHE SWOT :.....	53
TABLEAU 6: RESULTATS SUR LE SGES, DIMENSIONS RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE	67
TABLEAU 7: SCORES DE REPONSES DES RESULTATS DE L'ADEQUATION DE LA COMMUNICATION EXTERIEURE ET DE MECANISME DE REGLEMENT DES GRIEFS/PLAINTES OU LITIGES ET DE DIVULGATION CONTINUE DE L'INFORMATION AUX COMMUNAUTES AFFECTEES ET DE RECOURS A LA SECURITE .	73
TABLEAU 8: ADEQUATION DE SUIVI-EVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX PAR LES PARTIES PRENANTES.....	75
TABLEAU 9: BESOINS D'AMELIORATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES LIES A LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	77
TABLEAU 10 : SCORES DES REPONSES RECUEILLIES SUR L'EVALUATION DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES INSTITUTIONS INVESTIGUEES DANS LES PROVINCES DU PROJET	82
TABLEAU 11: FORMULATION DES REPONSES RECUEILLIES.....	83
TABLEAU 12: RESULTATS DU CONTEXTE SECTORIEL ET FACTEURS STRUCTURELS DES INSTITUTIONS EVALUEES DANS LA PROVINCE DE L'ITURI	84
TABLEAU 13: SYNTHESE DE L'ADEQUATION DES SYSTEMES EXISTANT DANS LES TROIS PROVINCES AUX NIVEAUX INDIVIDUS.....	86
TABLEAU 14: SYNTHESE DE L'ADEQUATION DES SYSTEMES EXISTANT DANS LES TROIS PROVINCES AUX NIVEAUX ENVIRONNEMENT FAVORABLE	87
TABLEAU 15: SYNTHESE DE L'ADEQUATION DES SYSTEMES EXISTANT DANS LES TROIS PROVINCES AUX NIVEAUX ORGANISATIONNELS	87
TABLEAU 16. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DES NES	90
TABLEAU 17: ARCHITECTURE DU CADRE ORGANIQUE DE L'UNITE DES NES ET VBG.....	94
TABLEAU 18: NATURE DE L'INTERET DES PARTIES PRENANTES.....	102
TABLEAU 19.ELABORATION DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	103

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. PRESENTATION DES COMPOSANTS DU PROJET	14
FIGURE 2: CARTE DE REPRESENTATION DE TERRITOIRES DE TROIS PROVINCES DE L'EST CIBLEES PAR LE PROJET STAR-EST.....	23
FIGURE 3: ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET STAR-EST.....	24
FIGURE 4. MODELE D'ANALYSE DU DGES INSTITUTIONNEL A TRAVERS LA POCHESWOT.....	28
FIGURE 5: DEGRE D'EVALUATION DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME.....	30
FIGURE 6: NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BANQUE MONDIALE.....	32
FIGURE 7 : REPARTITION DE TRANCHE D'AGE DES REpondANTS	65
FIGURE 8. NIVEAU D'INSTRUCTION DES REpondANTS.....	65
FIGURE 9. INSTITUTIONS AYANT UN SERVICE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	71
FIGURE 10: REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE EXTERNE EN ITURI	78
FIGURE 11: EVALUATION GRAPHIQUE DES SYSTEMES DE POLITIQUE ORGANISATIONNELLE, PROCEDURALES ET CULTURELLES DES INSTITUIONS EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	80
FIGURE 12: EVALUATION SYNTHESE DES DEGRES EN BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PROVINCES DU NORD-KIVU, ITURI ET SUD-KIVU	88

SIGLES ET ACRONYMES

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
AGR	: Activités génératrices de revenus
ANR	: Agence Nationale de Renseignements
CES	: Cadre environnemental et social
CG	: Coordination Générale
CGP	: Comités de Gestion de ces Plaintes
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIESPN	: Cadre d'impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs
CPPA	: Cadre de planification des peuples autochtones
CPR	: Cadre Politique de Réinstallation
DDRCS	: Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
DGES	: Diagnostic de la Gestion environnementale et Sociale
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuels
EIES	: Etudes d'impact environnemental et social
E&S	: Environnement et social
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FCV	: Fragilité, les risques de conflits et violences
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FSRDC	: Fonds social de la RDC
HS	: Harcèlement sexuel
ISU	: Cellule d'Appui
IST	: Infections sexuellement transmissibles
NES	: Normes Environnementales et Sociales
MBA	: Mesures de bonification et d'atténuation
MGP	: Mécanismes de Gestion de Plainte
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo
NBP	: Note de bonnes pratiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PEES	: Plan d'engagement environnemental et Social
PEPP	: Plan d'engagement des Parties Prenantes
PGMO	: Procédure de Gestion de la Main-d'œuvre
PF	: Partenaires facilitateurs
PGES	: Plans de gestion environnementale et sociale
PPA	: Plan en faveur des peuples autochtones/Communautés locales Traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées
PV	: Procès-verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
STEP	: Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix
THIMO	: Travaux à Haut intensité de main d'œuvre
TPM	: Tierce partie de surveillance
USES	: Unité de Sauvegardes Environnementales et Sociales
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH	: Virus de l'immunodéficience Humaine

RESUME NON TECHNIQUE

Le présent rapport est préparé dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (STAR-EST), qui sera mis en œuvre dans les Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et de l'Ituri. Le projet sera mis en œuvre avec le soutien financier et technique de la Banque Mondiale.

L'objectif de développement du projet est (i) d'améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résistantes au climat, (ii) d'améliorer la réintégration socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés et aux communautés vulnérables, et (iii) de renforcer la capacité des administrations dans les provinces sélectionnées. Les activités du Projet STAR-EST seront mises en œuvre sur une période de sept (7) ans et articulées autour de cinq (05) composantes qui sont :

- **Composante I** : Stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)
- **Composante II** : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars)
- **Composante III** : Gouvernance décentralisée (20 millions de dollars US)
- **Composante IV** : Gestion de projet et recherche (équivalent de 35 millions de dollars EU)
- **Composante V** : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) (équivalent de 0 million de dollars EU ou Etat Unis).

Par l'envergure et les caractéristiques des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet STAR-EST est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux élevés. Ainsi, il a été classifié comme Projet à "Risque ELEVE" sur le plan Social et « "SUBSTANTIEL" sur le plan Environnemental conformément au nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Au vu de ce qui précède, la présente évaluation est réalisée en vue de détecter et examiner les niveaux d'information des parties prenantes regroupant les Agents et Cadres des institutions étatiques et non étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet STAR-EST sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour une possibilité d'un plan de capacitation.

Au total 62 institutions étatiques, paraétatiques, privées (Entreprises et ONGs) étaient investiguées dans trois (3) provinces de l'Est de la RDC, dont 21 pour la province du Nord Kivu, 20 pour le Sud Kivu et 21 pour la province de l'Ituri.

Pour se faire, sur base des critères d'évaluation et la méthodologie utilisée, les résultats suivants ont été atteints :

1. Sur le plan de l'évaluation et établissement des mécanismes de traitement des risques et des impacts environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du projet, il se dégage trois types des ministères : (i) Les ministères à connaissance générale des NES (Ministère de l'environnement qui dispose des aspects proprement dits liés aux NES) (ii) les ministères ayant un ou deux aspects de NES (tels que Ministère de finance, Ministère des Infrastructures et travaux publics, Ministère de l'EPST, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Genre et famille) ; (iii) les ministères ne disposant d'aucune connaissance sur les NES.

Quant aux ISU, il s'est dégagé que les ISU provinciales ne sont pas encore installées dans les provinces concernées par le projet. Pour les ISU Nationales, il est ressorti l'insuffisance du personnel en sauvegarde environnementale et sociale. Il se trouve

qu'au regard de l'organigramme proposé au sein de la fonction de sauvegarde environnementale et sociale dans les ISU Nationales, provinciales et ETD, un effectif de huit (8) Experts devraient être recrutés. Ces derniers seront appuyés par les Points Focaux nationaux, provinciaux et locaux E&S et VBG, dont le nombre sera déterminé à la définition finale des parties prenantes et entités concernées par le projet.

Eu égard à ce résultat, le projet devra renforcer les capacités des Experts qui seront recrutés et celles de toutes les autres parties prenantes institutionnelles impliquées dans le projet, aux vues de la notation finale qui se révèle en "**CAPACITE FAIBLE**" en matière de gestion environnementale et sociale ainsi que sur les NES de la Banque mondiale.

2. En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation des systèmes et possibilités de renforcement de l'existant. Il a été remarqué une Faible capacité au niveau de "l'Environnement favorable". Cet aspect a concerné l'évaluation des aspects comprenant les politiques, la législation, les relations de pouvoir et les normes sociales, modes de fonctionnement et l'engagement civique, etc. ;

L'échantillonnage des parties prenantes investiguées était porté sur 21 institutions dans les trois (3) provinces ciblées. La catégorie des institutions investiguées se présente de la manière suivante : seize (16) structures étatiques et cinq (5) structures non gouvernementales. Les répondants ayant participé aux entretiens lors des missions sont au nombre de soixante-huit (68) personnes, dont quarante-six (46) hommes et vingt-deux (22) femmes. Lors de ces entretiens, les préoccupations des femmes étaient plus focalisées sur les possibilités de leur intégration et participation, ensemble avec les jeunes, dans la mise en œuvre des activités de gestion environnementale et sociale du projet. Elles ont renseigné leur exclusion dans plusieurs tâches de la fonction environnementale et sociale des projets exécutés dans la sous-région. Cela est dû principalement au manque de formation adéquate dans le domaine.

3. Par ailleurs, les possibilités de subventionner les entreprises de gestion de déchets dans la transformation des déchets liquides et solides, la réhabilitation des espaces sûrs des femmes, des enfants et des jeunes en situations difficiles afin de prévenir les risques liés aux VBG/EAS/HS et pour faciliter la réinsertion sociale étaient aussi au centre des recommandations des femmes dans les institutions investiguées. Les recommandations des hommes étaient plus tournées autour de la mise à jour du plan d'urgence dans la ville de Goma, et la prise en compte des problèmes de terres dans la province du Sud-Kivu si le projet prévoit les activités agricoles. Ils ont aussi souligné la vulgarisation des lois de protection et gestion de l'environnement dans les médias locaux dans leurs localités et territoires.
4. Quant à la description des tâches et responsabilités de l'équipe du projet chargée de gestion des risques E&S, une équipe de 08 staffs pour le projet a été mise en place. De même, la mission d'évaluation a suggéré la mise en place d'une équipe des points focaux pour le renforcement du rôle de sauvegardes au sein des structures des parties prenantes.
5. Pour ce qui est du plan de renforcement des capacités élaboré sur la gestion environnementale et sociale ainsi que les normes environnementales et sociales

de la Banque mondiale, les résultats obtenus sur les capacités faibles répertoriées, constituent les besoins en capacitation des acteurs à tous les niveaux :

Niveaux institutionnels ou organisationnels :

- Ajout de personnels en gestion environnementale et sociale dans la phase de l'exécution du projet au niveau des antennes et la remise à niveau pour ces derniers sur les normes environnementales et sociales, ainsi que les traitements des plaintes.
- Manque des points focaux environnementaux, sociaux et VBG dans la plupart des ministères et divisions provinciales (exception faite pour les ministères de l'ESPT, Genre et Famille et Présidence de la République),
- Absence d'un mécanisme de gestion des plaintes au sein des ministères et organisations non gouvernementales ;
- Manque des objectifs et priorités clairement définis en matière de gestion environnementale et sociale au niveau provincial, surtout dans la mise en œuvre d'un plan de contingence et de secours à la sécurité lors des troubles civils, conflits armés et déplacements des populations ainsi que l'apparition des catastrophes naturelles (éruption volcanique, mouvements sismiques, et autres crises sanitaires),
- Manque des initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des lois et conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.
- Manque de disponibilité des sources de financement surtout au niveau provincial pour appuyer efficacement les activités de sensibilisation-vulgarisation et de renforcements des capacités sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale, et autres risques liés à la sécurité sur tout au moment de l'exécution du projet en situation des guerres.

Niveaux Environnement favorable :

- Chevauchement dans les attributions des ministères dans la dimension de gestion environnementale et sociale ;
- L'inefficacité de la communication externe et interne des institutions qui ne permet pas la connaissance du cadre juridique, conventions et politiques en matière de gestion environnementale et sociale,
- La non mise à jour du plan de contingence pour faciliter son fonctionnement/vulgarisation en temps de crise environnementale et sociale.

Niveaux Individus :

- Des connaissances inadéquates dans la pratique de la gestion environnementale et sociale ainsi que les Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Manque de maîtrise dans le suivi et mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Manque de maîtrise dans l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Manque de maîtrise dans le fonctionnement d'un mécanisme de gestion des plaintes ;

- Personnels non suffisamment formés sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Le manque de connaissance dans la manipulation des outils de détection des différentes pollutions environnementales et sociales ;
- L'utilisation de certains logiciels du système de gestion environnementale et sociale ;
- Les moyens nécessaires en termes logistiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux ;
- Le manque de subvention en outils de travail, notamment les intrants de gestion des déchets ;
- Personnels non-formés sur la gestion des conflits et recours à la sécurité en période de crise.

Sur base des faiblesses évaluées en gestion environnementale et sociale, il ressort de l'hypothèse que si les institutions parties prenantes ne sont pas renforcées en capacités dans la pratique des NES, il sera difficile de garantir la mise en œuvre durable des activités du projet.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'évaluation :

Le projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est, destiné à aider les trois provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, STAR-EST en sigle, a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Le projet répond au besoin de soutenir le gouvernement dans le déploiement de sa politique de rétablir la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo, suivant le « cadre de partenariat-pays » axé sur une approche globale visant à s'attaquer aux facteurs de **fragilité**, de **risques de conflits** et **violences** (FCV). Cette stratégie sera mise en place en place à travers une approche géographique (des lieux et des communautés d'intervention). Cette approche s'articule autour des Communautés vulnérables aux conflits et des Communautés associées à des groupes armés. Cette approche communautaire visant au démantèlement des groupes armés se concentre autour de six piliers principaux : (i) Restauration de l'autorité de l'État, (ii) Dialogue communautaire, (iii) Désarmement et démobilisation communautaire des combattants armés, (iv) Réinsertion et réintégration socio-économique, (v) Relèvement communautaire, et (vi) Relèvement économique.

Dans le cadre de l'engagement de la Banque mondiale, le financement pourrait soutenir cinq de ces six piliers, en complémentarité avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO) qui prévoit de continuer à soutenir le gouvernement sur le pilier III pour le désarmement et la démobilisation.

Le soutien financier et technique de la Banque Mondiale se concentre sur les engagements qui lient **la paix, la stabilité et le développement**, dans les trois provinces de l'Est du pays – qui constituent une des trois zones de concentration de la prochaine stratégie de partenariat-pays. Au sein de cette zone, le cadre de partenariat-pays propose une "initiative de stabilisation", spécifiquement dédiée à **l'atténuation** des risques d'escalade de conflit. Cela comprendra des interventions qui offrent des *opportunités économiques durables et le renforcement des institutions étatiques qui contribueront à renforcer la cohésion sociale*. Le projet permet d'investir dans le capital humain de manière intégrée, en englobant l'éducation, la santé et protection sociale, enfin de garantir l'intégration des réfugiés, leur bien-être et des communautés d'accueil.

Le projet sera mis en œuvre principalement par trois Cellules d'Appui à la Mise en œuvre (ISU) intégrées dans les administrations provinciales respectives (Ituri, Nord-et Sud-Kivu) et une Coordination Générale au sein de la cellule d'appui du Nord-Kivu. Les autres acteurs clés de la mise en œuvre comprennent les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD), le programme communautaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR-CS) et les partenaires facilitateurs (PF).

Cependant, le contexte du projet, catégorisé globalement « Projet à risque ÉLEVÉ », a dégagé une possibilité des sujets de préoccupation majeure, en ce qui concerne la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels sur les moyens de subsistance et les conditions de vie des personnes susceptibles d'être touchées par le projet ; des effets sur les habitats naturels et les espèces sensibles; et des effets sur les infrastructures socioéconomiques ainsi que sur les services sociaux de base

en lien avec la réintégration des réfugiés pour garantir leur bien-être dans les régions d'accueil, y compris la sécurité des communautés préexistantes et les sites du patrimoine culturel. Néanmoins, l'application du Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale (CES), prévoit que les effets sur les biens et personnes touchés par le projet soient traités dans un plan d'action de réinstallation (PAR); la gestion des effets potentiels sur la biodiversité et le patrimoine culturel devrait être prise en compte dans les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivant les **Notes de Bonnes Pratiques** (NBP) de la Banque Mondiale qui recommandent de lutter contre les violences basées sur le genre (VBG), y compris les Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS).

La présente mission réalisée, vise l'évaluation des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu en vue d'identifier les besoins en renforcement des capacités des différentes parties prenantes impliquées au projet.

1.2. Objectif du développement et composantes du projet

1.2.1. Objectif du développement du projet :

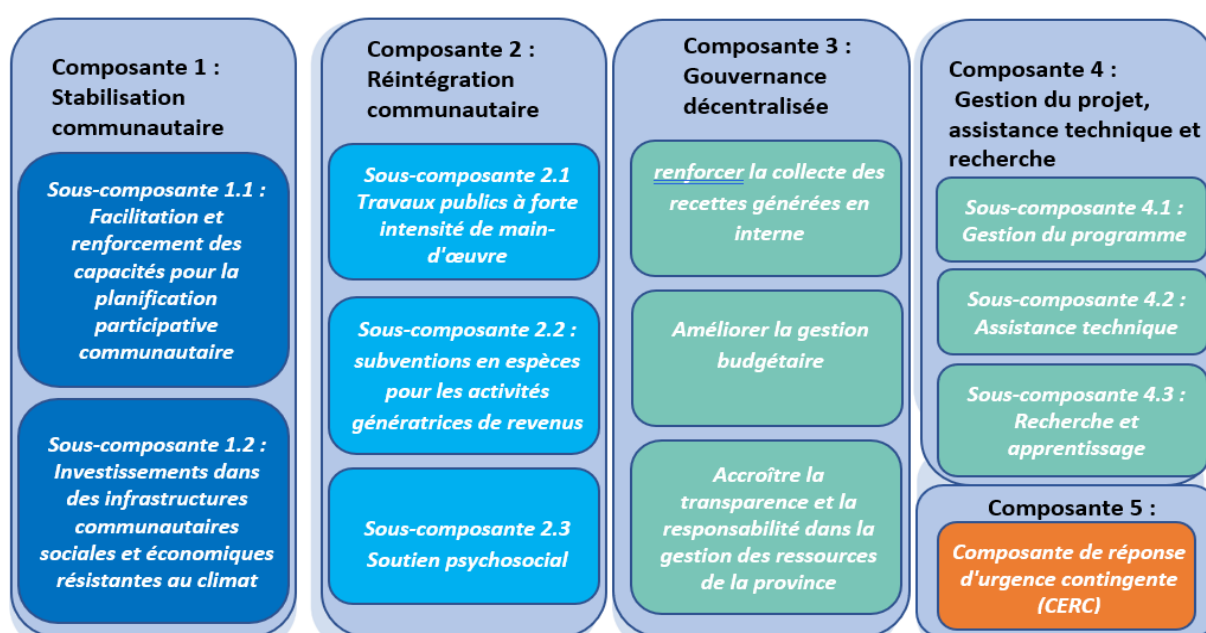
L'objectif de développement du projet est de (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) renforcer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces sélectionnées.

Cet objectif s'étale sur les différentes composantes du projet définies ci-dessous.

1.3. Composantes du projet :

Le projet est subdivisé en cinq composantes (Figure 1 ci-dessous).

Figure 1. Présentation des composantes du Projet



Source : PAD STAR-EST, novembre 2022

La description de chacune de ces composantes est détaillée ci-dessous.

Composante 1 : stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)

Un minimum de 430 sous-projets dans 430 communautés représentées par des gouvernements locaux ou des ETD seront ciblés dans la composante 1, avec un plafond de 150.000 dollars par communauté, sur la base de l'expérience du Projet STEP et en supposant un coût global de 15 % pour la facilitation et les frais généraux.

Sous-composante 1.1 : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification participative communautaire (10 millions de dollars)

Le projet soutient l'engagement communautaire par la sensibilisation et la mobilisation des communautés et par la participation à l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins. La participation des femmes à la définition et à l'évaluation des besoins, à l'élaboration des sous-projets, ainsi qu'au suivi et à la supervision de leur mise en œuvre, sera un point important, en s'inspirant de l'expérience du FSRDC. La sensibilisation des communautés et des gouvernements locaux aux problèmes et aux risques climatiques et le renforcement de leur capacité à s'engager dans l'évaluation des risques climatiques constituent également un élément important de cette sous-composante. L'amélioration des échanges entre les communautés et les ETD augmentera la responsabilité, tandis que le projet encourage l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables dans la planification et le développement des sous-projets.

La Composante 1 s'appuie sur la capacité et l'expertise du FSRDC pour fournir rapidement des services et des infrastructures sociales. Un élément de gestion de projet du FSRDC financera tous les coûts encourus par le FSRDC dans ses rôles de gestion, de communication, de suivi et d'évaluation et aura la responsabilité technique, fiduciaire et FSE des investissements entrepris dans la composante 1. Le FSRDC utilise un processus de mise en œuvre et un cadre de livraison simples et maintient une liste positive pour l'infrastructure afin de garantir la préparation, les normes de qualité, la rentabilité, les économies d'échelle, ainsi que l'établissement de rapports et la responsabilité publique. Les investissements communautaires continueront d'être sélectionnés par le biais d'une approche communautaire, en utilisant une liste positive axée sur les secteurs qui figurent systématiquement dans les investissements prioritaires des communautés dans le cadre du projet STEP en cours. Le Composante 1 maintiendra également son soutien à la gouvernance locale par le biais des comités de développement local (CDL). Une charte de services entre la FSRDC et les CLD sera signée avant le début des activités dans une communauté bénéficiaire, définissant les services communautaires que les CLD sont censés fournir en échange du soutien technique et financier du projet, y compris, entre autres, un plan d'entretien des infrastructures et une surveillance des normes climatiques.

Une facilité pour la sensibilité aux conflits et la consolidation de la paix financera l'évaluation des conflits et des risques au niveau communautaire avant le début de tout **travail** et s'inscrit dans la continuité des "analyses de conflit" actuellement utilisées par le FSRDC. Les évaluations impliquent des approches participatives et seront mises à jour régulièrement pour maintenir la surveillance des dynamiques locales changeantes en temps réel.

Sous-composante 1.2 : Investissements dans des infrastructures communautaires sociales et économiques résistantes au climat (65 millions de dollars US)

Cette sous-composante financera l'entretien, la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques prioritaires et résistantes au climat dans les communautés ciblées. Il s'agit notamment d'investissements dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement qui sont classés comme des infrastructures sociales par le FSRDC. Les investissements dans les infrastructures résilientes au climat comprennent la collecte des eaux de pluie, les panneaux solaires, les mesures d'efficacité énergétique, ainsi que la construction et l'entretien d'autres installations qui respectent les normes d'adaptation et d'atténuation. Des investissements intercommunautaires plus importants au sein d'un même ETD peuvent entraîner des avantages pour d'autres communautés identifiées au cours du processus de facilitation.

Composante 2 : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars US)

Cette composante financera les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120 000 personnes. Compte tenu des risques inhérents à la mise en œuvre de cette composante, la conception comporte deux caractéristiques principales : (i) le financement de cette composante permettra d'exploiter le travail actuellement en cours au sein du gouvernement pour formuler des plans opérationnels provinciaux P-DDRCS pour les trois provinces ciblées par le projet, décrivant comment l'approche décrite dans la stratégie nationale P-DDRCS sera adaptée et mise en œuvre dans les provinces, et (ii) compte tenu des deux types de communautés ciblées par ce projet, cette composante ne soutiendra les individus éligibles qu'une fois qu'ils auront désarmé (le désarmement n'est pas financé par la Banque mais par le gouvernement avec le soutien de la MONUSCO).

Les personnes enregistrées comme éligibles dans le cadre du projet se verront proposer un ensemble de mesures de soutien aux moyens de subsistance, comme suit :

Tableau 1. Paquet de soutien de la Composante 2

Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)	Subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR)	Soutien psychosocial (PSS)
120.000 bénéficiaires		
35.000	85.000	Tous les 120.000
100 jours de travail/ 3 \$ de salaire quotidien 100 \$ de subvention d'achèvement	Subvention de 400 \$ versée en tranches	Budget de 80 \$ par bénéficiaire, coût individuel en fonction des besoins
Mesures d'accompagnement :		
<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation du dialogue communautaire sur la planification économique, l'accès à la terre, le climat, la gestion des risques de catastrophes et d'autres questions. • Renforcement des capacités des coopératives, des groupes d'épargne et d'autres groupes d'intérêt. 		

- Conseils techniques et formation pour le démarrage et/ou l'expansion des activités génératrices de revenus, y compris les options de moyens de subsistance résistants au climat.
- Accès à l'épargne.

Sous-composante 2.1 Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) (68 millions de dollars)

Le LIPW engagera environ 35 000 travailleurs pour la construction ou la réhabilitation de 1.125 km de routes rurales et les investissements associés. Les sous-projets viseront en moyenne à employer environ 80 travailleurs pour 100 jours équivalents temps plein (ETP), y compris le temps passé à participer aux sessions de formation. Ce chiffre est conforme à celui de THIMO dans STEP. Cependant, le nombre de travailleurs par projet variera car le nombre de "personnes associées à des groupes désarmés" ne sera pas le même dans toutes les communautés. Dans les zones rurales, les bénéficiaires de plusieurs localités peuvent travailler ensemble dans un seul sous-projet. Les horaires de travail seront ajustés si nécessaire afin de garantir que les femmes bénéficiaires puissent participer facilement et en toute sécurité et que les bénéficiaires aient suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs responsabilités ménagères et de garde d'enfants. Les dispositions comprennent des heures de travail flexibles, la proximité du lieu de travail, la possibilité de travailler à temps partiel, des journées de travail plus courtes, la mise à disposition de garderies, du temps pour nourrir les jeunes enfants, ainsi que des environnements de travail sûrs et adaptés aux femmes, y compris l'emploi de superviseurs féminins. Le temps consacré à la formation sera rémunéré.

Les salaires seront fixés sur la base du taux en vigueur pour le travail manuel non qualifié, avec un salaire attendu de 3 dollars par jour dans les localités urbaines et rurales. Comme il est d'usage, l'objectif de la fixation du salaire pour le THIMO est d'offrir un peu moins que le taux courant pour le travail manuel non qualifié, afin de cibler le soutien du THIMO sur les ménages pauvres de la communauté (en plus des ex-combattants). Pour éviter de créer des griefs, le salaire sera uniforme dans toutes les localités participantes, et égal au taux offert dans le cadre du STEP. Le bénéfice total du LIPW pour les participants est de 300 \$. Dans les localités où le THIMO et les AGR sont réalisés, le projet étudiera la possibilité de fournir aux bénéficiaires du THIMO une subvention de 100 \$ à la fin de leur activité THIMO pour les aider à démarrer leurs propres petites activités, ce qui porterait le bénéfice des deux types d'activités dans le cadre de cette composante à 400 \$ au total par bénéficiaire. La valeur ajoutée de cette intervention sera testée par des projets pilotes au début de la mise en œuvre.

Les sous-projets financeront la construction ou la réhabilitation de routes d'accès rurales et les investissements associés. Les consultations menées lors de la préparation du projet ont montré que les routes rurales sont largement considérées comme la principale priorité d'investissement dans les infrastructures. Cependant, étant donné le menu de projets disponibles dans le cadre du FSRDC, elles ne peuvent être envisagées dans le cadre de la composante 1. Pour répondre à la demande des communautés en matière de routes et assurer la complémentarité entre les composantes, les sous-projets de la composante 2 soutiendront la construction ou la réhabilitation de routes rurales et de projets associés tels que des petits ponts ou des chaussées. La mise en œuvre mettra l'accent sur le dialogue communautaire pour

définir le projet routier dans chaque localité. Ces investissements seront programmés en synergie avec les plans d'action prioritaires des provinces concernées et les plans de développement locaux afin d'assurer la complémentarité des actions et des ressources d'investissement. Des plans seront également élaborés pour établir un lien avec la programmation des investissements dans le secteur des transports de la BM. Grâce à ses activités de suivi, le projet vérifiera que l'accent mis sur la construction de routes reste aligné sur les besoins de la communauté et permettra un ajustement si la demande de projets d'infrastructure alternatifs ou complémentaires se fait sentir.

Les méthodes de construction semi-mécanisées permettront de concilier le double objectif de fournir des routes durables et de créer des emplois temporaires. La mise en œuvre implique que le THIMO augmente les bénéficiaires locaux des projets de construction en fournissant des emplois temporaires. En même temps, pour bénéficier de la qualité et de la durabilité des routes construites, le Composante prévoit un budget pour l'utilisation d'équipements lourds et pour des études de faisabilité et de conception approfondies. L'allocation de ce budget est également destinée à couvrir les coûts associés au travail dans des localités éloignées et moins sûres.

Sous-composante 2.2 : subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR) (37 millions de dollars)

Jusqu'à 85 000 bénéficiaires recevront des subventions en espèces de 400 dollars pour financer des activités génératrices de revenus, qui seront versées en deux tranches alignées sur les dépenses. Le montant de la subvention sera fixé à 400 dollars par bénéficiaire, que les activités soient menées individuellement ou conjointement. Les bénéficiaires recevront une première tranche inconditionnelle pour faciliter la réintégration des personnes associées aux groupes désarmés à leur arrivée dans leur communauté. Les tranches supplémentaires sont conditionnées par le fait que les bénéficiaires effectuent les achats convenus et prennent les mesures prévues pour lancer leur activité (à préciser dans des plans d'affaires simples). Les bénéficiaires ne sont pas tenus de réaliser les AGR en groupes, mais le projet encouragera les groupes communautaires pour un soutien mutuel et réalisera des formations au sein des groupes. Le projet travaillera avec les groupes communautaires pour fournir aux bénéficiaires un soutien par les pairs dans leur AGR et pour promouvoir la réintégration des ex-combattants.

Le projet soutiendra les femmes qui souhaitent s'associer à des groupes de femmes d'affaires. Des évaluations de la chaîne de valeur tenant compte de la dimension de genre guideront la formation dispensée à ces groupes, et porteront notamment sur la gestion de groupe, la tenue de registres, l'alphabétisation financière, les compétences en matière de négociation, la planification financière des ménages, les concepts d'épargne et de crédit, et la prise de décision en groupe. La combinaison de l'aide aux moyens de subsistance avec des ateliers qui encouragent la prise de décision partagée et la résolution des conflits a entraîné une participation accrue aux programmes d'autonomisation des femmes et une plus grande appropriation par les femmes des actifs et des bénéfices.

Le projet impose peu de limites à l'éventail des activités ouvertes aux bénéficiaires, mais il fournira un soutien analytique supplémentaire pour évaluer les chaînes de valeur présentant un potentiel d'emploi important. Les subventions en espèces permettent aux bénéficiaires de choisir des activités en fonction de leurs capacités et de leurs préférences. Pour permettre un tel choix, le projet n'imposera

que peu de restrictions préalables aux activités économiques licites pouvant bénéficier d'une subvention. Le projet évaluera dans quelle mesure les AGR et leurs chaînes de valeur soutiennent la résilience locale. Les AGR qui dégradent la base de ressources naturelles ou qui exacerbent la vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique seront inéligibles.

Le projet soutiendra le démarrage des AGR à travers deux cycles d'activité saisonniers et fournira un encadrement supplémentaire aux bénéficiaires qui ont réussi à développer leurs activités. Le projet aidera les bénéficiaires à développer leurs idées commerciales et les aidera à comprendre le marché pour leurs produits, la disponibilité des intrants, les coûts d'exploitation, les revenus probables et d'autres aspects de la faisabilité. Il conseille également les bénéficiaires sur la cohérence avec les règles de sauvegarde du projet et fournit une formation aux compétences commerciales de base. Conformément à l'expérience acquise, il continuera à accompagner les bénéficiaires pendant deux cycles commerciaux saisonniers et fournira un encadrement supplémentaire aux individus ou aux groupes dont les activités présentent un potentiel de croissance. La planification des AGR potentielles sera effectuée conjointement avec les initiatives sectorielles pertinentes, telles que les investissements à venir dans le secteur agricole.

Sous-composante 2.3 : Soutien psychosocial (15 millions de dollars)

Des activités de soutien psychosocial seront proposées à tous les bénéficiaires du THIMO ou des subventions en espèces. Les activités de soutien psychosocial seront fournies sur la base d'un programme de soutien individuel ou de groupe, la substance et la durée du soutien étant adaptées aux besoins des bénéficiaires, et en étroite collaboration avec le projet de prévention de la VBG. Par exemple, l'orientation vers des prestataires de services en matière de VBG sera intégrée dans la conception du projet afin de garantir un soutien holistique approprié, y compris une assistance médicale, psychosociale et juridique, pour les victimes de VBG et les femmes/filles à risque. Les activités visant à permettre la prestation de services comprendront : i) une campagne de sensibilisation/communication et un dépistage ; ii) la formation d'un corps de santé mentale, d'Animateurs de Santé et d'autres personnes ; iii) une équipe d'experts internationaux pour soutenir l'évaluation des besoins initiaux et la formation axée sur le traitement des troubles liés aux traumatismes, notamment le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la dépression et l'agressivité appétitive..

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (USD \$20 millions)

Cette composante finance les institutions et les systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités soutenues seront étroitement liées au processus de développement inclusif et de planification de la paix soutenu dans le cadre de la composante 1 afin de garantir que le lien entre les priorités des citoyens, le processus de planification du développement gouvernemental, les revenus mobilisés et l'exécution du budget soit crédible et transparent avec un mécanisme clair de responsabilité et de retour d'information. Il sera étroitement coordonné avec les autres partenaires.

Le gouvernement se heurte à deux obstacles critiques au développement : i) comment améliorer les transferts fiscaux entre les différents niveaux de gouvernement ; et ii) comment encourager une meilleure gestion financière aux deuxièmes et troisièmes niveaux de gouvernement, afin de s'assurer que les ressources sont mieux utilisées

pour fournir de meilleurs services au niveau local. Au niveau provincial, plusieurs projets de la Banque, dont celui-ci, appuieront la nouvelle Stratégie de décentralisation budgétaire du Gouvernement au moyen d'une approche systématique du travail infranational par le biais d'un ensemble de mesures d'assistance technique.

Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (équivalent de 35 millions de dollars US)

La composante 4 financera la structure de gestion décentralisée du Projet au sein des trois administrations provinciales respectives. Il soutiendra également un « centre de recherche sur la sensibilité aux conflits ».

Sous-composante 4.1 : Gestion du Projet (20 millions de dollars US)

La mise en œuvre sera décentralisée, situant la gestion du programme au sein des trois administrations provinciales respectives tout en conservant des liens au niveau national. En complément du rôle de mise en œuvre du FSRDC pour la composante 1, le projet financera une unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) entièrement décentralisée au niveau provincial pour les composantes 2, 3 et 4. Le bureau principal sera à Goma, accueillant à la fois la coordination générale (GC, coordination générale) du projet et l'unité d'appui à la mise en œuvre (P-ISU) pour le Nord Kivu. Deux P-ISU secondaires seront basées à Bunia et Bukavu pour soutenir les administrations de l'Ituri et du Sud Kivu respectivement. Le GC assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre et des rapports et consolidera tous les rapports fiduciaires, ESS, techniques et de résultats du projet pour les transmettre à la Banque mondiale et au gouvernement central. Les agences techniques et les ministères de tutelle des gouvernements provinciaux et de l'ETD seront impliqués dans le processus de mise en œuvre avec un renforcement des capacités sur une base pilote.

La situation sécuritaire compliquée dans l'est de la RDC nécessitera une approche de gestion des risques sécuritaires pour la gestion et le suivi du projet. Cette approche comprendra une agence de surveillance tierce (TPM) pour assurer la supervision des interventions, des contrôles fiduciaires sur les systèmes de paiement dans les trois provinces, ainsi que la création d'une plateforme numérique de suivi et de cartographie des sous-projets par le biais de l'initiative GEMS (Geo-Enabled Monitoring and Supervision), ainsi qu'un projet pilote de modélisation des données pour prévoir l'évolution des niveaux de violence dans les provinces respectives.

Sous-composante 4.2 : Assistance technique (15 millions de dollars)

Une assistance technique sera fournie pour la coordination et la gestion du processus DDRCS au niveau provincial, ainsi que pour le secrétariat chargé du suivi et de l'établissement de rapports sur l'allocation IDA pour la prévention et la résilience (PRA), afin de contribuer, au niveau stratégique, à la cohérence des politiques dans le domaine de la stabilisation et de la prévention des conflits.

L'assistance technique aux P-DDRCS provinciaux sera adaptée pour soutenir les éléments clés de l'exécution des plans provinciaux opérationnels, actuellement en préparation. Et pour assurer une coordination et une gestion appropriées des différentes étapes du processus DDRCS, y compris, entre autres, la sélection et l'enregistrement des individus éligibles pour l'aide à la réintégration qui aura lieu dans ou près de leur lieu de résidence et ne se produira qu'après l'achèvement du désarmement. Le désarmement ne sera pas financé par la Banque mais par le gouvernement avec le soutien de la MONUSCO.

L'assistance technique liée à l'allocation pour la prévention et la résilience (PRA) englobera le soutien aux activités entreprises par un secrétariat permanent (qui doit encore être établi) chargé du suivi et de la surveillance de la stratégie nationale de prévention des conflits du gouvernement et de la mise en œuvre de la PRA. Ce soutien peut inclure le financement de réunions, d'ateliers, d'experts et de certains coûts de fonctionnement limités pour assurer le suivi régulier des étapes et des indicateurs de la SNPC et la préparation d'une revue annuelle du PRA, sur laquelle l'éligibilité continue est évaluée.

Sous-composante 4.3 : Recherche et apprentissage

Un projet de cette ampleur et de cette complexité nécessite des ressources dédiées au suivi et à la recherche. Plus de 15 ans d'expérience de la Banque mondiale dans les interventions visant à stabiliser l'est de la RDC indiquent qu'il faut accorder une grande importance au suivi, à l'apprentissage et à l'adaptation pendant le cycle du projet. Plusieurs facteurs de conflit nécessitent davantage de recherche et de dialogue politique avant que des points d'entrée opérationnels puissent être identifiés. Le projet soutiendra donc une installation de recherche sur la sensibilité aux conflits.

L'installation comprendra les éléments suivants :

Une option de plateforme utilisant les données sur les lieux et les événements des conflits armés (ACLED) comme flux de base, complétée par des observateurs de terrain formés pour vérifier sur le terrain et rendre compte des développements. Les rapports des observateurs sur le terrain et les informations provenant d'autres sources (y compris éventuellement les données de l'ONU) seront synthétisés par un coordinateur central utilisant ACLED pour générer des instantanés de la situation en temps réel avec une cartographie hebdomadaire des incidents, des points de contrôle illégaux, des mouvements signalés des FARDC et des groupes armés non étatiques. De brèves enquêtes à haute fréquence seront menées parmi les groupes impliqués dans les opérations du projet, y compris les bénéficiaires, les chefs communautaires, les GIS eux-mêmes et l'administration locale, notamment pour comprendre les perturbations de l'accès au marché. Ceci aura des synergies importantes avec la prochaine enquête sur les ménages de la RDC. Le projet financera également une plateforme pilote de "prévision" pour anticiper les changements dans la fréquence des événements violents. Ces données peuvent être incorporées dans le système d'information géographique et améliorer le suivi et l'évaluation. Cela pourrait également être la base d'une composante préfinancée, un Mécanisme de Réponse aux Crises de Conflit (MRCC) (voir ci-dessous).

La recherche appliquée est nécessaire pour aider les institutions congolaises à éclairer le dialogue et les réformes politiques sur des questions telles que les flux financiers illicites et les risques, les vulnérabilités et les impacts qui émergent en raison du changement climatique. Elle génère également des connaissances pratiques pour les systèmes judiciaires sur des questions difficiles telles que la contestation de la tenure dans les zones où il existe des tensions entre l'extraction minière et d'autres utilisations des terres. L'inclusion des groupes marginaux vulnérables dans les activités du projet et l'entretien des routes rurales construites dans le cadre de la composante 2 reposent également sur une recherche appliquée et adaptative axée sur les conditions locales. Le programme de recherche sera déterminé par les exigences de la planification des réformes politiques et des futures opérations d'investissement. Des cartographies et des typologies des flux

financiers illicites seront élaborées pour aider à surveiller le trafic illégal de ressources naturelles et les formes de prédation comme les postes de contrôle illégaux.

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence (CERC) (équivalent de 0 million de dollars US)

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM. Il comprend également le financement de biens d'urgence essentiels après une catastrophe, ou de services de rétablissement d'urgence et de services associés, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien post-catastrophe aux ménages et aux individus touchés. L'emprunteur préparera un manuel de mise en œuvre du projet de préparation aux catastrophes à l'intention de l'IDA.

1.4. Zone d'intervention du projet et bénéficiaires :

Les investissements prévus dans le cadre du projet bénéficieront aux 3 provinces concernées, ainsi qu'aux communautés locales qui sont des bénéficiaires principales des activités du projet.

Les activités du projet visant la stabilisation et la réintégration des communautés couvriront les communautés éligibles dans les territoires qui abritent environ dix millions de personnes. Ces territoires sont identifiés à l'aide de l'indice de ciblage des projets (Project Targeting Index - PTI), basé sur l'incidence des conflits et des risques liés au climat, et où la couverture par d'autres Projets d'aide est faible ou inexistante, et (ii) où des groupes armés sont engagés dans un processus de paix avec le gouvernement. Les territoires identifiés par le PTI abritent environ dix millions de personnes, dont quelque cinq millions d'adultes.

Les ménages comptent en moyenne six membres, et les quelque 2.600 localités situées sur ces territoires comptent en moyenne 3.800 habitants.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans environ 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes dans les 3 provinces, à savoir : Ituri, Nord et Sud Kivu. La composante "stabilisation des communautés" devrait cibler environ 430 communautés, soit environ un établissement sur six dans les territoires prioritaires, et environ 1,6 million de bénéficiaires indirects. L'aide aux moyens de subsistance devrait être mise en œuvre dans un établissement sur trois dans les territoires prioritaires et toucher jusqu'à un ménage sur cinq. La composante 2 du projet devrait finalement fonctionner dans les 430 localités dans lesquelles il y a des projets de développement pilotés par la communauté (CDD), ainsi que dans 450 autres communautés. Les 880 communautés participantes représentent environ un établissement sur trois dans les territoires prioritaires. Les activités de subsistance devraient toucher jusqu'à 124 000 bénéficiaires individuels. Dans chaque établissement participant, environ 21 % des ménages bénéficieront du projet si chaque ménage bénéficiaire ne participe qu'avec un seul membre à une activité.

Les territoires éligibles sont sélectionnés en partie sur la base de leur statut de sécurité. Leur statut peut changer en fonction des progrès du processus de paix dans d'autres territoires. Chaque province compte trois territoires prioritaires. Certains chiffres de population élevés correspondent à des zones urbaines qui ne sont pas visées par les composantes 1 ou 2.

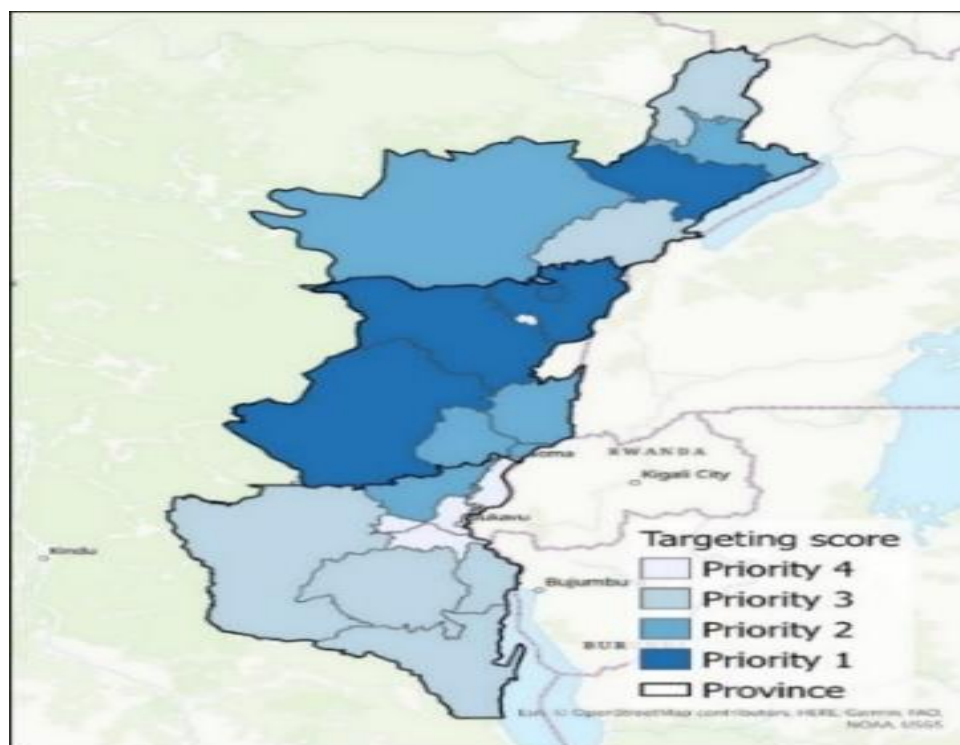
Le tableau ci-dessous présente les territoires concernés directement par le projet et l'effectif de la population qui sera touchée par les activités du projet.

Tableau 2: Territoires cibles prioritaires sur la base de l'indice de ciblage des projets (PTI)

Province	Territoire affecté par un conflit	Chiffres de population
Ituri	Djugu	1,680,698
Ituri	Mambasa	303,960
Ituri	Mahagi	1,189,917
Sud Kivu	Kalehe	733,684
Sud Kivu	Mwenga	491,120
Sud Kivu	Shabunda	362,769
Nord Kivu	Walikale	475,878
Nord Kivu	Lubero	1,489,207
Nord Kivu	Beni	1,766,616
Nord Kivu	Oicha	317,281
Nord Kivu	Masisi	1,142,209

Source : PAD STAR-EST novembre 2022

Figure 2: Carte de représentation de territoires de trois provinces de l'Est ciblées par le projet STAR-EST



Source : PAD STAR-EST novembre 2022

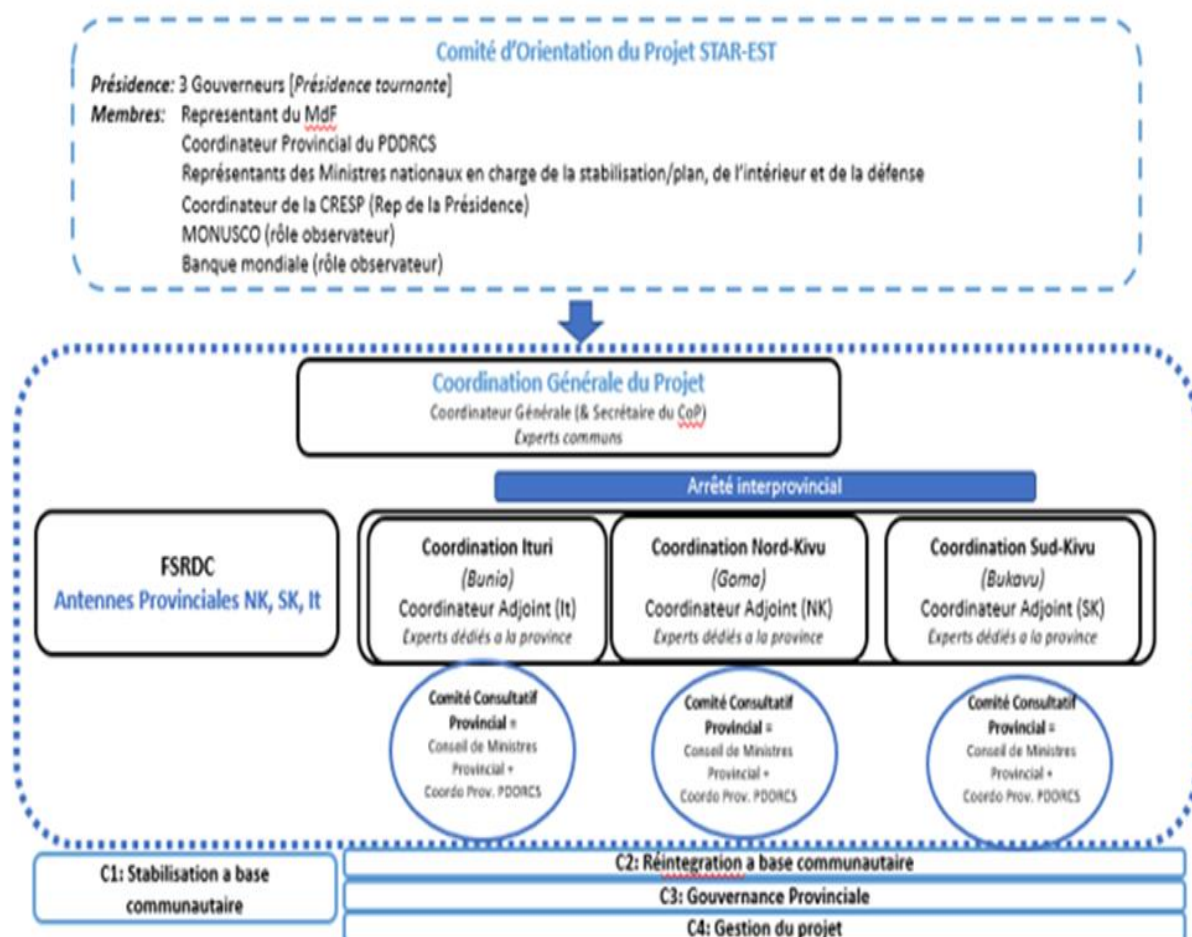
1.5. Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Le projet situera la gestion au niveau des trois administrations provinciales respectives et des bureaux provinciaux de FSRDC. Avec les investissements du Composante 3, cela devrait améliorer les perspectives de durabilité à moyen terme et les efforts de stabilisation à long terme. Chaque province disposera d'une P-ISU qui pourra faire appel aux fonctionnaires, aux ministères de tutelle et aux services techniques pour soutenir le projet ainsi que pour partager les compétences et renforcer les capacités au fil du temps.

1.5.1. Orientation et supervision du projet

Un comité de pilotage du projet au niveau national (Comité d'orientation) sera créé. Son rôle sera d'assurer l'orientation stratégique globale et la supervision du projet. À cette fin, il approuvera le plan de travail et budgétaire annuel et examinera les rapports d'avancement réguliers.

Figure 3: Arrangement institutionnel de la mise en œuvre du Projet STAR-EST



Source : PAD STAR-EST novembre 2022

Les **collectivités locales** participeront au suivi environnemental et social à travers leurs services techniques municipaux, tandis que les **entreprises des travaux** auront pour responsabilités à travers leur Expert en Environnement, la mise en œuvre des PGES et la rédaction des rapports de mise en œuvre des dits PGES.

1.6. Objectifs de la mission

1.6.1. Objectif général

Ce rapport consiste en une évaluation de la capacité institutionnelle des principales unités de mise en œuvre du projet, à savoir les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU) et l'Unité centrale d'appui à la mise en œuvre (ISU), à gérer les risques environnementaux et sociaux liés au projet dans le but de développer une stratégie (Plan de renforcement des capacités) pour un renforcement et des améliorations axés sur les résultats en accord avec le Client. L'évaluation inclura également les acteurs clés de la mise en œuvre tels que les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD) et le programme communautaire de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR-CS).

1.6.2. Objectifs spécifiques

Dans le respect des mesures de protection contre le Covid-19, les objectifs de ce rapport sont :

1. Évaluer et établir s'il existe des mécanismes/systèmes en place pour traiter systématiquement les risques et les impacts environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre du projet d'une manière compatible avec les dix normes du CES ;
2. Évaluer l'adéquation des systèmes existants (environnement favorable externe, politique organisationnelle, procédures et culture, ressources humaines, budgets, équipements et moyens) et les possibilités de renforcer les systèmes existants ;
3. Évaluer l'adéquation du personnel actuel impliqué dans la gestion des risques E&S pour soutenir la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et non financés par la Banque mondiale d'une manière conforme aux normes pertinentes du CES ;
4. Évaluer les besoins de renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des dix normes environnementales et sociales ;
5. Décrire l'étendue des tâches et des responsabilités que l'équipe de gestion des risques E&S devra accomplir dans le cadre du projet ;
6. Décrire et évaluer l'efficacité des Mécanismes de Gestion de Plainte (MGP) existants et leur pertinence pour le projet (y compris si le MGP est sensibles à l'EAS/HS) et faire des recommandations quant à la conception du MGP(s) du projet ;
7. Décrire et évaluer l'expérience avec les plans d'action pour la prévention et réponse à l'EAS/HS ;
8. Proposer des termes de référence pour les profils individuels de gestion des risques E&S avec une expertise spécifique (c'est-à-dire un expert en droit du travail, un spécialiste de la VBG, etc.) ;
9. Proposer un organigramme au sein de la fonction E&S ;
10. Évaluer spécifiquement les moteurs et les contraintes à l'origine des performances passées des institutions (ISU provinciales, CG, administrations provinciales, et PF) dans les aspects liés à toutes les normes environnementales et sociales (à l'exception de la NES 9, Intermédiaires financiers) ;
11. Analyser les arrangements institutionnels et les liens avec d'autres institutions et entités gouvernementales telles que le Programme communautaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDRCS), la MONUSCO, les administrations provinciales, les EDT, la Tierce partie de surveillance (TPM), le Ministère de Genre, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité

sociale, l'Autorité nationale de gestion de l'environnement et les autres gouvernements locaux de district respectifs qui ont un rôle dans la gestion des risques E&S et de l'impact ;

12. Recommander des actions concrètes (Plan de renforcement des capacités) pour développer et renforcer les institutions, en ce qui concerne la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux (dont ces liées à l'EAS/HS), afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du projet par les différentes agences d'exécution dans le cadre du projet ;
13. Discuter des résultats d'une évaluation intermédiaire avec les principales parties prenantes lors d'un atelier d'une journée.

En effet, Les résultats du présent rapport d'évaluation et d'établissement d'un plan de capacitation peuvent être enregistré et conservé selon les exigences de **la norme ISO 140001**, en respectant les délais y étant fixés. Le rapport servira de référence au commanditaire sur la certification des besoins de capacitation des principaux acteurs impliqués au projet dans la mise en œuvre du programme de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux liés.

1.7. Approche méthodologique

1.7.1. Analyse documentaire

Dans le cadre de cette étude, nous avons procédé à l'examen de la documentation fournie par l'équipe du projet STAR EST, notamment le PAD, le CGES, le CMPP, le CES de la Banque Mondiale et ceux d'autres services techniques et institutions décentralisées, sélectionnées comme parties prenantes du projet (ministères, communes, gouvernorat, communes, ONG, etc.).

Les données ont été également collectées dans les archives documentaires des institutions et structures principalement impliquées dans l'exécution, la gestion et/ou le suivi des conventions et cadres de politiques retenus.

Cette analyse a permis d'avoir un cadre inventorié du système de gestion environnementale et sociale au niveau structurel des institutions ciblées dans les trois provinces en vue d'appuyer les résultats issus du diagnostic réalisé lors des entretiens, consultations et ateliers de restitution.

1.7.2. Échantillonnage

L'évaluation a été conduite dans les trois provinces échantillonnées (Ituri, Nord-Kivu, et Sud-Kivu) pour la réalisation du présent rapport.

Dans chaque province, 21 structures parties prenantes ont été ciblées. Les entretiens ont été réalisés auprès des acteurs techniques et responsables des structures.

Les structures échantillonnées, conformément au PAD du projet, et sur base de la pertinence de leurs ministères (services étatiques), l'encrage dans la zone du projet (structures partenaires-OSC et entreprises) et des similarités d'action (autres projets et Partenaires Techniques et Financiers, PTF), se présentent comme suit :

Tableau 3. Liste des parties prenantes investiguées

N°	Institutions/Services
1	Gouvernorats
2	Inspection provinciale de finances
3	Division Provinciale du plan
4	Société Civile (OSC)

5	Division Provinciale de l'emploi et travail
6	Fédération des Associations des personnes vivant avec handicaps
7	L'intersyndicale des travailleurs
8	Communes
9	Division Provinciale des Affaires Sociales
10	Coordination Provinciale de l'Environnement
12	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)
13	Inspection Provinciale du Travail
14	Associations Féminines
15	Association de Jeunes
16	Mairie
17	Division provinciale de la Santé
18	P-DDRCS
19	Fonds Social de la RDC (FSRDC)
20	Associations des Peuples Autochtones
21	Division du Genre et Famille

1.7.3. Collecte de données

a. Élaboration du Guide d'entretien

Les parties prenantes ciblées au cours de la réunion de cadrage conformément au point 4.0 des termes de référence de la présente mission, ont été consultées à travers un Questionnaire-Guide d'entretien (Cfr. Annexe 12). Le Guide d'entretien a été élaboré conformément aux Notes méthodologiques de Bonne Pratique des Évaluations des Capacités institutionnelles sur la Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux de la Banque Mondiale¹. Le Questionnaire ainsi conçu s'inspire et trouve son essence dans les différents questionnaires répertoriés dans ces différentes Notes de bonnes Pratiques.

b. Utilisation des Enquêteurs et Superviseurs dans chaque province

Le recours aux Enquêteurs et des Superviseurs était utile dans l'appui au Consultant pour la collecte des données auprès des différentes institutions parties prenantes. Le privilège dans la sélection de ces Enquêteurs (21 personnes) et Superviseurs (3 personnes) était accordé aux compétences locales de nationalité congolaise, retrouvées dans chaque province ciblée par le projet. Avant leur déploiement, une formation de mise en niveau et d'imprégnation des outils de collecte a été organisée.

La méthodologie d'administration du questionnaire était conçue sur **une "approche d'auto-évaluation guidée et assistée"**. L'administration était destinée aux responsables et cadres de chaque institution pour discuter ensemble sur les capacités de leurs propres institutions en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux en se référant au questionnaire-guide conduit par l'enquêteur.

1.7.4. Diagnostic de gestion environnementale et Sociale (DGES) des institutions à travers l'approche SWOT

En se basant sur le diagnostic de la gestion environnementale et sociale (DGES) à travers l'approche SWOT, l'analyse s'est portée sur les pratiques antérieures et

¹ Notes méthodologiques de Bonne Pratique des Évaluations des Capacités institutionnelles sur la Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux de l'ICF/WORLD BANK GROUP (2015, 2017), de World Bank / IBRD-IDA (2018), de la FAO (2020) et du PNUD (2008)

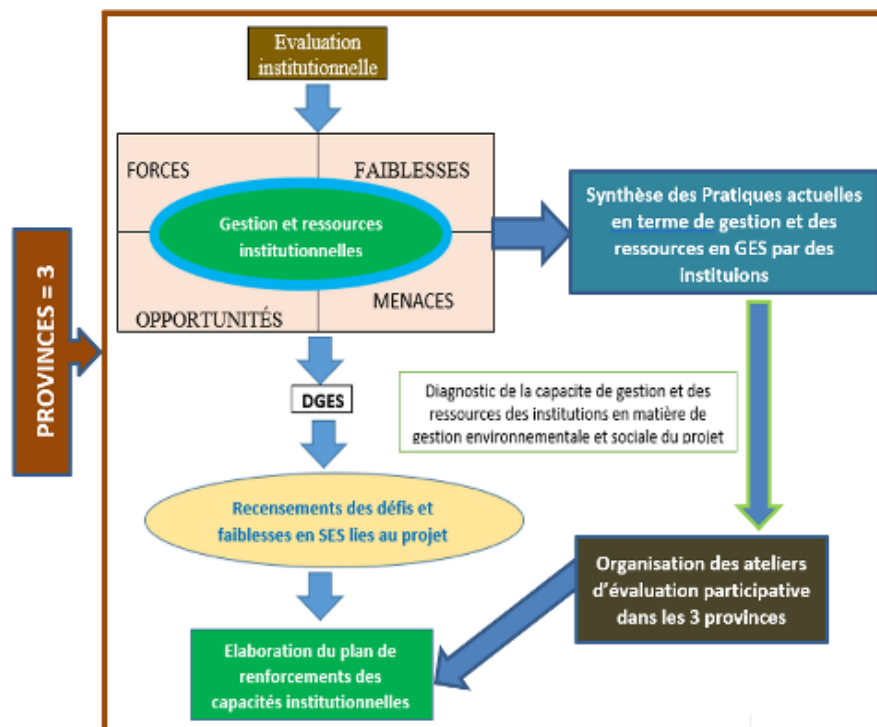
actuelles des institutions investiguées en termes de “**ressources**” (notamment humaines, infrastructurelles ou physiques, financières, technologiques, et d’autres matériels) et en “**gestion**” des aspects **Environnementaux et sociaux** (Leadership/principaux acteurs, programmes et Processus ou Réseaux d’évaluation environnementale et sociale, de Mécanisme de gestion des plaintes, des actes et incidents liés aux Violences sexuelles Basées sur le Genre - VBG, y compris les formes particulières comme les EAS et HS), de Gestion des risques et catastrophes (GRC), de Mécanisme de gestion des plaintes, de Suivi environnemental et social, de gestion des impacts et risques HIMO et leurs mesures d’atténuation, tant sur le plan technique que juridique.

L’évaluation des “**Ressources**” et la “**Gestion**” des institutions en gestion environnementale et sociale était faite pendant les entretiens et au cours des ateliers de restitution regroupant les Représentants et Cadres Techniques des institutions impliquées dans le projet, sous forme des recommandations à intégrer.

²En effet, si les conclusions de cette analyse, tant sur la capacité juridique ou technique à remplir par les institutions, agences nationales et sectorielles, s’avèrent incohérentes et insuffisantes, la Banque Mondiale et le gouvernement congolais mettront en œuvre le plan de renforcement des capacités juridiques ou techniques qui soit inclus dans le projet. Les différentes composantes de renforcement des capacités, feront l’objet d’un suivi et d’une évaluation périodiques, tel que requis par la NES no 1.

Le schéma qui a permis d’appliquer le Modèle d’Analyse du DGES institutionnel à travers l’approche SWOT se présente comme suit :

Figure 4. Modèle d'analyse du DGES institutionnel à travers la poche SWOT



Source : Modèle d’analyse SWOT de gestion E&S en Ituri, Sud-Nord Kivu

² NOTE D’ORIENTATION À L’INTENTION DES EMPRUNTEURS, 2018 : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, éd.1, p 20-34p.

Les résultats d'analyse SWOT obtenus sur la gestion environnementale et sociale en Ituri, Sud-Kivu et Nord-Kivu en termes de ressources et besoins de capacitation en lien avec le projet, a été discutée en plénière lors des ateliers de restitution dans chaque province concernée.

1.7.5. Modèle d'analyse des résultats référentiels numériques d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ :

Ce modèle était adapté dans le cadre cette étude, pour servir de jugement des résultats numériques obtenus sur base de notre questionnaire. Un langage codifié a été attribué aux scores de réponses positives ($n=+1$) ou négatives ($n=-1$) en vue de ressortir leur somme à l'appréciation de l'Évaluation. Ce qui fait que : Plus la somme de réponses positives est supérieure, plus la capacité de l'institution sera "**Forte**" ; Plus la somme de réponses négatives est élevée plus la capacité de l'institution sera "**Faible**". Et vice-versa.

Un criterium d'évaluation a été mis en place pour l'exploitation des données collectées. Le criterium contient deux étapes à savoir :

- Étape 1 : Correspondance de degré de scores (c'est-à-dire : **N** étant l'unité d'observation ou de mesure pour laquelle des données sont collectées ; **1** étant le score le plus faible et **5** le score le plus élevé, soit $n=1....5$)³ ;
- Étape 2 : l'utilisation de la méthode SWOT axée sur les trois étapes du processus d'évaluation et leur utilisation⁴.

Modélisation mathématique de l'équation :

1. $n = \sum \text{Rep.} + \Rightarrow n \geq 1$: l'institution a la capacité **Forte**.
2. $n = \sum \text{Rep.} - \Rightarrow n \leq 1$: l'institution a la capacité **Faible**.

Dans cette équation modèle, le chiffre 1 est considéré comme une base ou **référence**. Or, le fonctionnement de cette équation devrait se référer à un modèle qui tranche la détermination des intervalles chiffrés.

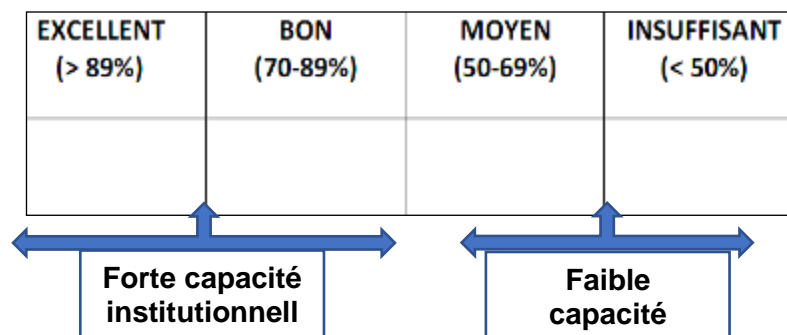
D'après le modèle de l'ANAQ⁵, les **références** traduisent une **valeur ou un objectif que se donne ou se fixe l'Institution**. Il s'agit donc d'identifier les actions concrètes qui vont concourir au meilleur niveau possible de réalisation de cette valeur ou de cet objectif. D'un point de vue pratique, **la référence est un objectif à atteindre**. Idéalement, cette référence est issue d'un consensus au sein de l'Institution. Les critères sont des éléments qualitatifs ou quantitatifs qui permettent d'apprécier le niveau de réalisation d'une référence. Du point de vue pratique, les critères sont évalués à partir des preuves sur lesquelles **s'exerce le jugement de l'évaluateur**. Les preuves sont des éléments qui permettent de confirmer la réalisation effective d'un critère et son niveau éventuel de réalisation et de performance.

Cette méthode se résume de la manière ci-après :

³ Système de gestion environnementale et sociale (SGES) Manuel d'application – GÉNÉRAL. ICF/WORLD BANK GROUP. Version 2.1 - Novembre 2015, 66p.

⁴ Les trois (3) étapes du processus d'évaluation des capacités dont il est question, comprennent : 1. Mobilisation et conception_2. Réalisation de l'évaluation des capacités_3. Synthèse et interprétation des résultats.

⁵ RDC/MESU, Agence Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) : Référentiel d'évaluation institutionnelle, mai 2016, 26p.



Les indicateurs d'appréciation d'évaluation étaient servis pour bien ressortir les tendances numériques d'évaluation quantitatives, en référence des scores attribués aux décomptes de réponses, soient positives ou négatives. Ce modèle d'ANAQ nous a permis d'évaluer les tendances de la grande et de faible capacité institutionnelle en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux tel que renseigné dans le modèle d'évaluation de l'ICF⁶ qui présente les **5 degrés d'évaluation**.

Figure 5: Degré d'évaluation de développement du système

DEGRE DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME (5 = DEGRE LE PLUS ELEVE)		Degré d'appréciation
Degré 5	Système développé appliqué en interne et avec les principaux partenaires – des améliorations continues sont intégrées dans les opérations	Capacité très forte
Degré 4	Système bien développé et appliqué en interne – projets d'améliorations systématiques	Capacité forte
Degré 3	Adoption du principe du système mais manque de cohérence au niveau de son développement et de son application – améliorations sporadiques	Capacité moyenne
Degré 2	Développement limité du système et application sporadique – essentiellement sur une base réactive	Capacité faible
Degré 1	Informations limitées sur le système ou peu de processus répétables	Capacité très faible
Degré 0	Pas d'informations sur le système ou de processus répétables	Sans objet

Capacité Forte=CF

Capacité Faible=Cfa

Les degrés d'évaluation, allant de 4 à 5, correspondent à la **Capacité Forte** de l'institution. C'est donc la meilleure note qui puisse être attribuée et requérir une coloration verte. On peut comprendre que la note 3 correspond à la moyenne, d'où, de 0-3 implique une **capacité faible**

Source: ICF/WORLD BANK GROUP, 2015-2018.

A travers les cinq degrés d'évaluation de l'ICF/WORLD BANK GROUP, on arrive à déterminer de façon segmentée les mesures particulières qu'on peut prendre pour améliorer ou dégager les besoins de renforcements des capacités institutionnelles en gestion des risques sur l'environnement, santé et sécurité, l'utilisation et disponibilité des ressources financières et humaines, les sources de conflits d'intérêt/ambiance ou bien-être social, le leadership, la disponibilité de la technologie/matériels et leurs connaissances, VBG/EAS/HS et autres situations d'urgences, voire les conflits armés, etc.

⁶ ICF/WORLD BANK GROUP, 2015-2018 : Notes de Bonnes Pratiques/CES et SGES Manuel d'Application – GÉNÉRAL.

II. ÉVALUATION DU NIVEAU DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALES DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET STAR-EST

2.1. Introduction

Ce point présente les évaluations de la situation actuelle en matière de gestion environnementale et sociale des parties prenantes potentielles pour la bonne mise en œuvre du projet. La situation des principales unités de mise en œuvre du projet, à savoir les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU) et l'Unité centrale d'appui à la mise en œuvre (ISU), les acteurs clés de la mise en œuvre tels que les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD) et le Programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration Communautaire et Social (PDDR-CS), les partenaires facilitateurs (FP) y est présentée sur base du diagnostic de l'état de lieux évalué en termes **de forces et faiblesses, menaces et opportunités**.

2.2. Aperçu du cadre environnemental et social / NES

⁷Les Normes environnementales et sociales énoncent les obligations des Emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux des projets appuyés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement.

La Banque estime que l'application de ces normes, en mettant l'accent sur l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux, permettra aux Emprunteurs de réaliser leur objectif de réduction de la pauvreté et d'accroissement de la prospérité d'une façon durable pour le bien de leurs citoyens et de l'environnement.

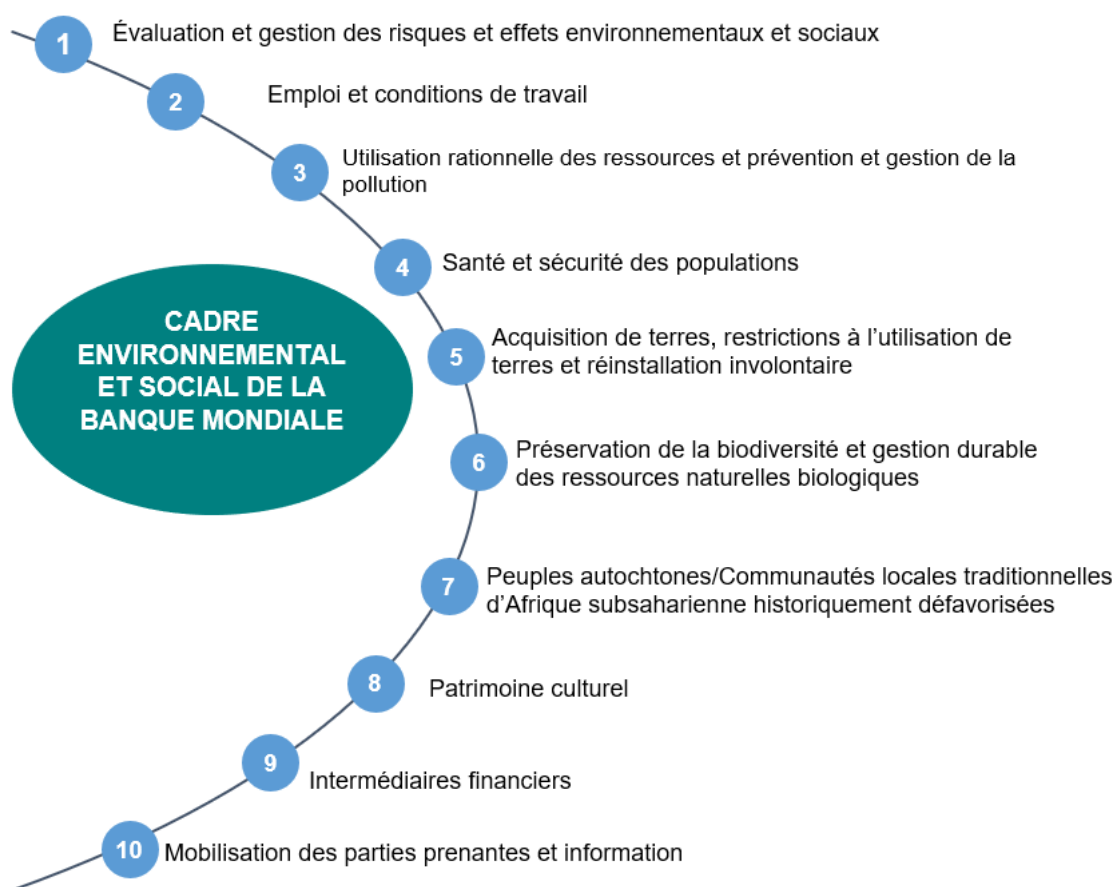
Ces normes vont :

- a. Aider les Emprunteurs à appliquer de bonnes pratiques internationales en matière de viabilité environnementale et sociale ;
- b. Aider les Emprunteurs à s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales au niveau national et international ;
- c. Favoriser la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilisation et la gouvernance ;
- d. Contribuer à améliorer les résultats des projets en matière de développement durable grâce à l'adhésion permanente des parties prenantes.

Les dix Normes environnementales et sociales définissent les obligations auxquelles l'Emprunteur et le projet devront se conformer tout au long du cycle de vie du projet. Dans le cadre de ce projet, neuf normes sont déclenchées, dont :

⁷ Banque Mondiale: cadre environnemental et social, 2018

Figure 6: Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale



2.3. Évaluation de la situation actuelle des parties prenantes en matière de gestion environnementale et sociale

Au niveau national, le plan de mobilisation des parties prenantes du projet, a identifié un certain nombre des ministères en termes de potentielles parties prenantes. Il s'agit entre autres du ministère de l'intérieur, de l'environnement, de la défense, des Affaires sociales, du Genre, famille et enfant, etc. De même, au niveau provincial, les services (Divisions) des ministères identifiés au niveau national, les OSC et entreprises ont été ciblées. Cette évaluation, a échantillonné un certain nombre des structures des parties prenantes pour savoir leur situation actuelle.

2.3.1. Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants

Dans le cadre de ce projet, Les représentants du ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants figure parmi les membres qui feront partie du Comité d'orientation opérationnel.

Grâce à ⁸l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères, nous avons pu analyser les missions et services des ministères concernés par le projet.

❖ Attributions, missions et activités principales du ministère de la Défense :

⁸ leganet.cd/Legislation/Droit Public/Ministères/ordonnance.20.17.27.03.2020.html

- L'organisation et la structuration des Forces armées ;
- La conception, exécution et suivi du mécanisme d'intégration et de formation de l'Armée nationale ;
- L'administration et approvisionnement des Forces armées ;
- La surveillance terrestre, fluviale, lacustre, maritime et aérienne du territoire national ;
- La poursuite et parachèvement du processus de démobilisation des combattants ;
- La conception, préparation et exécution de toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires, des enfants soldats, des ex-combattants et des groupes vulnérables non intégrés des Forces Armées en vue de leur réinsertion sociale ;
- L'entretien et suivi des militaires invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants ;
- La gestion et suivi des anciens combattants et l'Accompagnement des démobilisés dans la vie civile afin de leur assurer une réinsertion réussie

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Parmi les activités du ministère, notamment la "**réinsertion sociale**", **ces dernières peuvent déclencher directement ou indirectement les NES 1,2,3,4,5,6,7 et 8**. Dans l'organisation de ce ministère, on y trouve aussi **une Cellule chargée de gestion des projets et des marchés publics**. À travers cette Cellule, toutes les NES du CES peuvent être opérationnalisées dans la mise en œuvre de leurs tâches.

Cependant, les experts de cette cellule (Cellule chargée de gestion des projets et des marchés publics) ne disposent pas des connaissances adéquates sur l'inscription des prescriptions d'ordre économique, environnemental et social dans des contrats des **Fournitures, Travaux et Services Autres que des Services de Consultants, conformément aux conditions du CES de la Banque, notamment les principes de passation de marchés socialement responsable, sensible à la dimension de genre et écologique, essentielles à la mise en œuvre du Cadre environnemental et social ainsi que d'autres innovations en matière de passation de marchés telles que l'Assistance directe à la mise en œuvre (HEIS) et son rôle adaptatif dans la riposte à la COVID-19, à l'évolution des environnements et à l'application du mécanisme de disqualification pour EAS/HS, etc.**

Le ministère de Défense n'a pas de service d'environnement, et ne dispose pas des connaissances sur les NES/CES de la Banque Mondiale.

Alors que les membres de ce ministère, tel que souligné ci-haut, sont censés jouer le rôle d'orientation opérationnelle et stratégique au niveau national et de supervision des activités du projet, à approuver les plans de travail et de budget annuels et examiner les rapports d'avancement réguliers. **Ce rôle ne peut être efficace que si les membres du ministère sont renforcés non seulement en NES mais aussi en principes de passation de marchés des projets financés par la Banque Mondiale.**

2.3.2. Ministère en charge des Finances

❖ Attributions, missions et activités principales :

Les attributions et missions du ministère de Finance concourent à la mise en œuvre de la politique financière nationale de la RDC. Il gère la Politique monétaire, douanière, fiscale, parafiscale, comptable et des assurances de l'État, etc.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Le caractère des activités du ministère, peut impliquer le déclenchement des intermédiaires financiers (NES 9), mais qui n'est pas déclenché par le présent projet. Le ministère n'a pas de Service d'environnement. Cependant, vu son rôle à jouer dans le cadre du comité d'orientation opérationnel du projet au niveau national, mais aussi en tant que Tutelle du Projet, d'où la nécessité de renforcer les capacités des cadres impliqués au projet sur la NES 9 et dans d'autres NES. Toutefois, les analyses ont démontré que certains parmi eux disposent quelques connaissances sur les intermédiaires financiers.

2.3.3. Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles

❖ Attributions, missions et activités principales :

Ce ministère met en œuvre des stratégies et des mécanismes de la politique gouvernementale sur la décentralisation ; - de la Caisse nationale de péréquation et suivi de son fonctionnement en collaboration avec les Ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ; - coordination des rapports entre les membres du Gouvernement et les Gouverneurs de Provinces en matière de décentralisation ; - suivi de la mise en œuvre du découpage territorial en collaboration avec le Ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions ; - **du transfert des compétences et des responsabilités aux Entités territoriales décentralisées et aux Provinces** ; - coordination et canalisation des appuis à la décentralisation des partenaires au développement et encadrement de la coopération décentralisée ; - collaboration avec la Commission Électorale Nationale Indépendante dans la préparation et l'organisation des élections provinciales, urbaines et locales ; - conception et mise en œuvre des réformes institutionnelles.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

La nature des missions du ministère, telle que le transfert des compétences et des responsabilités aux Entités territoriales décentralisées et aux Provinces, cadre avec la **NES 10**. Cependant, le Ministère n'a pas de service habilité sur des questions environnementales et sociales.

2.3.4. Ministère des Infrastructures et travaux publics

❖ Attributions, missions et activités principales :

Les missions et attributions du ministère consistent à :

- la Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les Ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ;
- la **conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive** ;
- la préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les

- partenaires extérieurs, en collaboration avec les Ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- l'expertise et contre-expertise en matière d'études portant sur les travaux publics et les biens mobiliers de l'État ;
- la promotion des matériaux et des techniques de construction ; - Élaboration des normes en matière de construction ;
- la gestion des stocks et suivi de la consommation des hydrocarbures de l'Etat ;
- etc.

Le ministère a plusieurs services spécialisés, dont :

- Offices de route (OR),
- Office des Voiries et Drainage (OVD),
- Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT),
- Cellule des Infrastructures (CI),
- Bureau Technique de Contrôle (BTC),
- Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme,
- Fond National d'Entretien Routier (FONER).

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Parmi les Services spécialisés et directions du ministère d'Infrastructures, **il n'y a pas de service d'environnement**. La nature des attributions et activités du ministère est en lien avec 9 NES déclenchées par le projet. Quelques cadres du ministère ont quelques informations sur certains aspects de gestion des risques environnementaux et sociaux, surtout pour ceux qui œuvrent dans les travaux d'assainissement et de lutte antiérosive, mais ne sont pas formes sur la loi et les NES de la Banque Mondiale.

2.3.5. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

❖ Attributions, missions et activités principales :

Ce ministère a en charge la promotion et le développement des PME selon la politique gouvernementale en la matière en RDC. Les attributions du ministère consistent à :

- Vulgariser la loi fiscale portant régime applicable aux PME ;
- Harmoniser les taxes des Entités Territoriales Décentralisées ;
- Mettre en place un guichet unique de perception des taxes relatives aux Petites, Moyennes Entreprises et Artisanat.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME) n'a pas de responsable environnement pour garantir l'effectivité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans ses activités. Le Projet STAR EST nécessitera des implications indirectes et directes du fait que sa mise en œuvre va nécessiter l'utilisation des entreprises et de jeunes. Or la mission primordiale de ce ministère est de celle Soutenir la croissance des MPME, Accroître les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les Jeunes.

2.3.6. Ministère de l'Environnement et Développement Durable : L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

❖ Attributions, missions et activités principales :

Le ministère assure comme attributions : (i) d'assurer la salubrité du milieu humain par la lutte contre toutes les nuisances provoquées par la pollution des eaux, du sol et de l'air ; (ii) Créer des établissements humains par l'aménagement des zones vertes et des parcs d'attractions, tout en assurant une bonne politique de reboisement et de lutte antiérosive. Il regroupe les directions (i) d'Inventaires et Aménagement Forestier (DIAF) ; (ii) de Gestion Forestière (DGF) ; (iii) de Reboisement et Horticulture (DRHo) ; (iv) de la promotion et Valorisation des Bois (DPVB) ;(v) des Technologies de l'Energie-Bois.

À travers ces directions, la Direction Générale des Forêts assiste le ministère de l'Environnement et Développement Durable dans l'accomplissement de ses prérogatives constitutionnelles. Parmi ses directions, on peut citer l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) qui est une structure technique du Ministère en charge de l'Environnement, créée par décret no 14/030 du 18 Novembre 2014 fixant statuts d'un établissement public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement « ACE ».

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

À travers l'ACE, qui est chargée de l'évaluation et de l'approbation des études environnementale et sociales ainsi que du suivi de leur mise en œuvre en RDC, le Projet STAR EST bénéficiera de l'appui technique sera axé sur les principales tâches de l'ACE consistent à :

- (i) Procéder à l'évaluation et la validation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Diagnostics d'Impact Environnemental et Social (DIES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans de Mise en Conformité Environnementale et Sociale (PMCES) ;
- (ii) Effectuer le suivi technique des projets en cours d'exécution (analyse des rapports de terrain, inspection et audit environnemental). L'Agence est assistée par les Responsables d'Environnement (RE), qui se retrouvent au sein des Entités et Ministères.

Dans chaque province concernée par le projet, on trouve une coordination provinciale de l'environnement.

Le caractère des attributions, missions et activités du ministère en charge de l'environnement, peut requérir une satisfaction de **9 NES** en lien avec le projet pour vu que les cadres et agents techniques bénéficient d'une mise à niveau sur le CES de la banque mondiale.

2.3.7. Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale

❖ Attributions, missions et activités principales :

Le Ministère en charge du Travail assure le contrôle de l'application des lois du travail, notamment le respect des rémunérations minimales, conformité des modèles de contrat de travail et des mesures de protection des travailleurs.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Vu que le projet STAR EST va utiliser les techniques HIMO, ce ministère interviendra directement à travers ces directions, entre autres les Inspections Générales du travail pour la validation des contrats de travail, l'application du SMIG et du Code du travail par les entreprises et autres agences d'exécution des activités du projet pour une bonne gestion des travailleurs.

2.3.8. Ministère du Genre, famille et enfant

❖ Attributions, missions et activités principales :

Ce ministère a la charge de : (i) la protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille ; (ii) l'étude et mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et la femme ; (iii) d'aménagement du cadre légal et institutionnel pour assurer la participation de la femme au développement de la Nation et promotion d'une représentation significative de la femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales ; (iv) la collaboration avec les Ministères ayant dans leurs attributions les droits humains, l'Enseignement tant primaire, secondaire et technique que supérieur et universitaire, la Justice, la Santé ainsi que des Affaires sociales pour améliorer le statut de la femme et de l'enfant ; (v) l'intégration effective de la femme dans les politiques publiques et programmes politiques divers en République Démocratique du Congo.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Le ministère n'a pas des services d'environnement proprement dit, mais dispose en son sein des services qui traite des questions de VBG. Le ministère a bénéficié de plusieurs appuis précédents et dispose même d'une "Ligne verte" (112) pour dénoncer tout abus envers la femme et l'enfant. Cependant, cette ligne souffre d'inaccessibilité du fait qu'elle n'est pas connue parmi le plus grand nombre de la population congolaise, surtout dans les zones du projet. Les activités du présent projet peuvent renforcer la vulgarisation de cette ligne. Les personnels clés du ministère peuvent être renforcés sur **les NES 2 et 4**.

La mise en place d'un document de référence pour les acteurs pour conduire les actions de prévention et de réponse aux VBG d'une manière coordonnée et efficace, figure parmi les objectifs de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) en RDC.

2.3.9. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

❖ Attributions, missions et activités principales :

Parmi les attributions et missions du ministère, on peut citer :

- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;
- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement ; -
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études ;
- Gestion du personnel actif administratif et enseignant ainsi que des dossiers des retraités des établissements publics d'enseignement ;
- Conception des normes et des directives pour la construction et la réalisation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les Travaux publics dans ses attributions ;
- etc.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

Le gouvernement a instauré la gratuité de l'enseignement primaire, et renforcé quelques mécanismes de résilience des enseignants à travers le pays. Un certain nombre de projets financés par la Banque Mondiale (notamment le PEQPESU, PERSE, etc.), ont appuyé le ministère dans la mise en place d'un MGP en milieux scolaires pilotes. Quelques personnels du ministère ont participé dans plusieurs initiatives sur les VBG et disposent des informations adéquates sur le fonctionnement

d'un circuit de dénonciation des plaintes. A terme, il est évident de procéder à la dissémination de ces initiatives dans d'autres échelons du ministère et milieux scolaires qui n'ont pas encore bénéficié de ces acquis. Le présent projet constitue une réponse à ce besoin de dissémination par des initiatives de sensibilisation sur les VBG et fonction du MGP, en rapport avec les **NES 2 et 4**.

2.3.10. Ministère des Affaires sociales

❖ Attributions, missions et activités principales :

Les attributions du ministère sont centrées sur :

- L'organisation, administration et gestion des centres d'actions sociales tels que les centres de promotion sociale, les orphelinats, les homes et les hospices de vieillards ;
- L'assistance sociale aux populations nécessiteuses ;
- La tutelle et reclassement des enfants en situation particulièrement difficile ;
- L'organisation de l'éducation non formelle en collaboration avec les Ministères ayant en charge l'Enseignement primaire, secondaire et technique ainsi que la Jeunesse et les Sports ;
- La supervision des activités relatives aux personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables
- Assistance sociale aux populations nécessiteuses ;
- Supervision des activités relatives aux personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

De par la nature des attributions et activités du Ministère, **les NES 1, 2, 4 et 7** peuvent être maîtrisées et appliquées. Cependant, **le ministère dispose des Sociologues et d'autres experts différents des environnementalistes**, mais qui n'ont pas pour la plupart connaissance du fonctionnement du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale. Dans les projets antérieurs, certains cadres et responsables de services, ont intervenu dans la supervision des projets et bénéficié des formations sur la protection et prévention.

2.3.11. Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention⁹

Le ministère de la Santé de la République démocratique du Congo est chargé de l'organisation, de la création et du contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques. Il s'organise de la manière suivante :

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général
- Inspection Générale
- Directions Centrales
- Organisation du Système de Santé.

Parmi les directions que le ministère dispose, on peut citer les Direction des Établissements Médico-sanitaires ; Direction du Développement des Soins de Santé

⁹ Ministère de la santé publique, République Démocratique du Congo. secretariat.dep@sante.gouv.cd.
www.sante.gouv.cd. Kinshasa-RDC

Primaires ; Direction de l'Enseignement des Sciences de Santé ; Direction de l'Étude et de la Planification ; Direction de l'Hygiène ; Direction de la Santé de la Famille et des Groupes Spécifiques ; etc.

❖ Attributions, missions et activités principales du ministère :

Le système de santé publique congolais, inspiré du système de santé colonial belge, le ministère est en grande partie une organisation de politique et de surveillance, avec des fonctions opérationnelles incarnées par un certain nombre d'organisations ministérielles subordonnées, notamment l'Institut de médecine tropicale, l'Institut national de recherche biomédicale et l'École de santé publique de Kinshasa. Cette dernière forme des médecins en santé publique, du personnel de l'infrastructure de santé publique composée de zones de santé, y compris les médecins de zone de santé qui fournissent à la fois des services de santé publique et une dotation partielle des hôpitaux de district.

Le ministère a comme attributions: - l'organisation, création et contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques ; - l'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ; - l'agrément et contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, d'enseignement médical technique et laboratoires ; - l'hygiène et santé publiques ; - l'inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ; - la Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ; - l'organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine de la pharmacopée traditionnelle et des plantes médicinales ; - l'organisation du système de santé ; - la gestion du personnel mis à sa disposition ; - l'élaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ; - l'élaboration des normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions ; - l'élaboration des normes relatives à la santé ; - l'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ; - la collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et avec les autres associations professionnelles de santé pour l'assainissement du milieu médical ; - le contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

À part le Fonds Médical de Coordination et les deux Projets : Projet de Recherche SIDA et Projet National Nutritionnel, le ministère de la Santé Publique développe 26 Programmes Nationaux (P.N.) qui dépendent des directions ci-dessus citées, entre autres : le P.N. de Lutte contre le Paludisme (PNLP); le Programme Élargi de Vaccination et de Lutte contre les maladies transmissibles de l'enfance (PEV-LMTE); le P.N. des Urgences et Catastrophes (PNUC); le P.N. de lutte contre le VIH/SIDA; le P.N. d'Hygiène aux Frontières (PNHF); le P.N. de Mobilisation Social Polyvalente (PNMSP); le P.N. de la Santé Mentale (PNSM); le P.N. de la Santé Scolaire (PNSS), etc.

Dans le cadre du présent projet, le ministère pour être directement impliqué dans le cadre de santé scolaire, de mobilisation sanitaire, de dépistage, et développement infrastructurel sanitaire, Urgences et Catastrophes, etc. il appuiera le projet dans le cadrage des activités ayant trait aux systèmes et politiques sanitaires dans les zones du projet.

En rapport avec les attributions et activités du ministère, spécifiquement celles axées sur l'Hygiène; la Santé de la Famille et des Groupes Spécifiques, la lutte contre le VIH/SIDA, des infrastructures Médico-sanitaires ainsi que la santé Mentale et Scolaire, plusieurs NES (spécifiquement les **NES 1&4**) du CES de la Banque Mondiale sont déclenchées. **Mais les personnels et cadres de ce ministère ne dispose pas d'un cadre structure de gestion environnementale et socio-médico et sanitaire.** Quelques personnels ayant une formation en Hygiène et assainissement que le ministère dispose dans les centres de santé de référence, cependant, n'ont pas encore bénéficié d'une formation adéquate en ce qui précède.

2.3.12. Ministère du Plan

❖ Attributions, missions et activités principales du ministère :

Le Ministère du Plan de la RDC est responsable de la politique de préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son exécution et suivi de sa réalisation ; de la Préparation du budget des dépenses en capital, programmation et suivi de son exécution ; de la Mise sur pied, en collaboration avec tous les organes de l'État concernés, des instruments scientifiques permettant d'appréhender la vie économique et sociale du pays dans son ensemble et dans ses différents secteurs, notamment les prévisions et budgets économiques nationaux, les enquêtes de conjoncture, les comptes économiques nationaux, le tableau intersectoriel ; de la Coordination et intégration des différents programmes sectoriels préparés par les Ministères, les Entités Territoriales Décentralisées et les acteurs économiques et sociaux ; de l'Étude et appréciation de tous les moyens humains, matériels et financiers qui doivent concourir à la mise en œuvre du plan économique et social ; etc.

Le ministre s'organise sous plusieurs directions, cellules et services, notamment : les Direction des Études et de la Planification, Direction de la Planification régionale, Direction des Secteurs sociaux, Direction des Infrastructures, Direction de la Population et des Ressources Humaines (CECAP), Cellule de gestion des Projets et Marchés Publics, **Comité National de l'Eau et de l'Assainissement/CNAEA, Observatoire Congolais pour le Développement durable (OCDD), Comité National de l'ITIE-RDC, etc.**

❖ Pertinence/degré de cohérence et nature d'intérêt avec le projet et les NES :

L'analyse a démontré que les personnels disposent la connaissance sur les principes généraux de protection de l'environnement, en santé publique, malnutrition, WASH et changement climatiques, mais n'ont pas encore bénéficié d'une formation sur les NES. Alors que la pertinence des activités du ministère du Plan en général, sont en lien avec les 10 NES, d'où, le renforcement en NES et l'ajout d'autres personnels spécialistes sur des questions environnementales est nécessaire.

2.4. Évaluation de la situation des structures des parties prenantes au niveau provincial en matière de gestion environnementale et sociale

Au niveau provincial, on note les Ministères Provinciaux et leurs divisions en charge des Finances, Affaires Sociales, de l'EPST, PME ; des affaires Foncières ; de l'Agriculture, Pêche et Élevage ; de la Famille et du Genre ; de l'Urbanisme et de la Planification, Santé, etc. On notera également les Coordinations Provinciales pour l'Environnement (CPE), l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) et services de Passation des marchés qui fonctionnent au sein des Gouvernorat/Mairies de villes.

- 1- Dans les provinces du projet, les Directions Provinciales de l'ACE sont aussi implantées. Quelques Experts techniques provinciaux de l'ACE, comme ceux de l'Ituri, ont bénéficié déjà une formation sur le CES. On trouve également des Services d'environnement dans des communes et Territoires, mais qui sont axés plus sur la collecte de taxe environnementale dans les centres commerciaux et industriels. Ils ne disposent pas des connaissances sur les NES.
- 2- Toutefois, il a été démontré que certains experts de Services d'environnement au niveau des Mairies et Gouvernorat, ont participé par plusieurs fois dans la supervision des activités environnementales et sociales des projets, **comme le suivi de la mise en œuvre du PGES-Chantier, de l'engagement citoyen, sensibilisation sur les VBG, les IST et le VIH-Sida ainsi que la mise en place du MGP** dans la province du Sud-Kivu et Bukavu, pour le compte du projet PDU, financé par la Banque Mondiale.
- 3- Les analyses faites sur les ministères au niveau national, révèlent la même situation au niveau des divisions provinciales du fait du caractère indissociable du cadre fonctionnel de l'organe Etatique.

Néanmoins, dans les trois provinces ciblées par le projet, il ressort que l'initiative associative est très développée. De même, on n'y trouve des entreprises privées, encadrées par la FEC.

- 4- De nombreuses initiatives antérieures développées dans le cadre des crises sanitaires, troubles civiles, conflits armes, les calamites naturelles, les déplacements internes des populations, ont favorise l'émergence d'un secteur associatif au niveau provincial et local. Celui-ci s'est en outre accompagné d'un dynamisme de la société civile sur les questions de bonne gouvernance, de gestion environnementale et sociale et l'information des VBG, EAS et HS ainsi que le circuit de gestion de gestion des plaintes. Il existe plusieurs formes d'organisations sociales, regroupant des femmes et/ou des jeunes, des associations de développement urbain, et qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations en milieu urbain (ONGD, organisations socioprofessionnelles, etc.). Ces Organisations provinciales ou locales peuvent être d'un grand soutien au projet dans les domaines de la mobilisation sociale et de la sensibilisation des populations en matière de gestion de risques environnementaux et sociaux.

2.5. ETABLISSEMENT DU MECANISME DE TRAITEMENT DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES STRUCTURES PARTIES PRENANTES

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyse sur l'établissement du mécanisme de traitement des risques et impacts environnementaux et sociaux des structures parties prenantes.

Tableau 4: Analyse de la situation actuelle des parties prenantes sur le mécanisme de traitement des risques et impacts environnementaux et sociaux

Parties prenantes		Nature de l'intérêt dans le Projet	Mécanisme de traitement de gestion des risques E&S	Niveau de cohérence et adéquation	Suggestion des NES à renforcer les capacités
Niveau national	Niveau provincial				
- Présidence de la RDC ; - Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale	Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ;	Résolution des conflits et cohésion sociale ; la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité ; le rétablissement et la réintégration des communautés ; la stabilisation, le développement économique et social ; et la communication et la sensibilisation.	Le P-DDRC est en train de s'installer dans les provinces du projet. La mise en place du personnel n'est pas encore effective entièrement. La structure n'a pas de connaissances sur les 10 NES du CES	Faible capacité, Cohérence dans le fonctionnement de 9 NES du STAR EST	Vu son rôle à jouer dans le projet, P-DDRC, il est nécessaire de renforcer les capacités des personnels sur les 9 NES du projet, en mettant un accent sur les NES 1, 2, 4 et 7.
- Ministère de la Défense	Division de la défense, Services militaires et de sécurité	Les membres de ce ministère figurent parmi ceux qui feront partie du Comité d'orientation opérationnel.	Les ministères exercent dans ses attributions les activités de "réinsertion sociale", notamment des groupes armés	Faible capacité, Le mode par lequel le ministère exerce ses activités n'est pas conforme avec	A travers les activités ayant trait à la "réinsertion sociale" et gestion des projets, ces dernières peuvent déclencher directement ou

			démobilisés. Mais cela s'effectue sans étude préliminaire environnementale et sociale. En ce qui concerne la Cellule chargée de gestion des projets et des marchés publics, ils font recours aux experts externes pour l'insertion des prescriptions techniques et environnementales, tant au niveau conceptuel et analyse des offres. A travers cette Cellule, toutes les NES du CES peuvent être opérationnalisées dans la mise en œuvre de leurs tâches.	les normes environnementales et sociales, du fait de manque de connaissance de fonctionnement du CES et d'autres cadres de SES. Cependant le recours aux experts externes ne peut guère ignorer l'outillage en NES des experts du ministère, mais surtout des services cités ci-haut.	indirectement déclencher les NES 1,2,3,4,5,6,7 et 8. Les Experts impliqués aux services ci-contre devraient être renforcés en capacité sur la gestion des risques environnementaux et sociaux liés à leurs activités en fonction des NES du CES.
Fonds Social de la RDC ;	Fonds Social de la RDC ;	Responsable de la mise en œuvre de la composante 1.	Le FSRDC met en œuvre les 10 NES du CES Réalisation des EIES, PAR, PGES, etc.	Forte capacité Cohérence dans le fonctionnement de 9 NES du STAR EST	Renforcer les capacités de nouveaux personnels qui seront recrutées sur les 9 NES du projet.
Ministère en charge des Finances	Inspection provinciale de finances	Tutelle du Projet ; Mobilisation des ressources propres de l'Etat et des		Aucune action sur la gestion des risques E&S Pas de cohérence, Capacité faible	Renforcer les cadres du ministère sur la NES 9, et d'autres NES vu qu'ils sont membres du Comité opérationnel du Projet

		ressources extérieures ; Gestion des ressources propres et extérieures de l'Etat et encadrement des dépenses publiques			
Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles	Mairies, Communes, Territoires	Mise en œuvre des stratégies et des mécanismes de la politique gouvernementale sur la décentralisation ; Mise en œuvre du transfert des compétences et des responsabilités aux Entités territoriales décentralisées et aux Provinces ; Etc.	Sensibilisation sur l'engagement citoyen, Covid-19, Circuit de remontée des plaintes Collecté des taxes environnementales dans les centres commerciaux et industriels Collecte des déchets et évacuation dans les décharges urbaines non contrôlées	Pas de connaissance sur le fonctionnement des NES, Capacité Faible en gestion des risques E&S	Les agents techniques communaux et territoriaux peuvent être renforcés en capacités sur les 10 NES
Ministère des Infrastructures et travaux publics	Division d'infrastructures, Offices de Routes	Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non	Existence d'un plan de gestion des risques en matière d'infrastructures	Incohérence dans le fonctionnement du plan de gestion des risques en lien avec les NES	Renforcer le plan de gestion, en y intégrant d'autres aspects de NES, Former les cadres et agent techniques du ministère sur la mise en œuvre du plan de gestion des risques,

		<p>conçédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les Ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ; Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive</p>			<p>Appuyer l'installation structurelle d'un service environnemental</p>
<p>Ministère du Plan et de la reconstruction</p>	<p>Division du Plan, Composantes OSC, Composante Entreprises,</p>	<p>Planification et programmation de la politique de développement économique et social de la République Démocratique du Congo ; Préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son</p>	<p>Recours aux consultants E&S pour les études d'évaluation E&S</p>	<p>Cohérence avec la loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 à la protection de l'environnement. Capacité faible sur les NES</p>	<p>Renforcer les capacités des membres de l'ITIE dans le suivi et supervision des risques E&S lors de l'exécution des travaux par les entreprises, d'où la nécessité de la maîtrise de 10 NES.</p>

		exécution et suivi de sa réalisation			
Ministère des Affaires sociales	Division des affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation, administration et gestion des centres d'actions sociales tels que les centres de promotion sociale, les orphelinats, les homes et les hospices de vieillards ; - Supervision des activités relatives aux personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables. 	Transfert et encadrement des personnes vulnérables dans les foyers et d'autres centres d'accueil	Aucune spécifique sur la gestion des risques E&S	Renforcer les capacités des membres du ministère sur les NES 1, 2, 4 et 7 en lien à leurs activités de protection et réinsertion sociale
Ministère du Genre, famille et enfant	Division du Genre, famille et enfant	<p>Protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille ;</p> <p>Des études et mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et la femme l'intégration effective de la femme dans les</p>	Orientation dans la conduite des études sur les VBG en RDC	Cohérence dans la mise en œuvre des programmes de prévention et réponse VBG, EAS et HS,	Les personnels clés du ministère peuvent être renforcés sur les NES 2 et 4.

		politiques publiques et programmes politiques divers en RDC			
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	ACE, CPE	Evaluation et protection de l'environnement	Evaluations des études E&S à travers l'ACE, Appui au suivi de mise en œuvre des PGES-C et autres instruments de sauvegarde, Inspection environnementale, Sensibilisation dans les médias des textes légaux régissant l'environnement	Existence des services en charge de protection et de gestion de l'environnement	Rationaliser les services et Renforcer l'efficacité en matière de gestion des NES,
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Inspection du travail, Division Provinciale de l'emploi et travail, L'intersyndicale des travailleurs	Organisation et mise en œuvre de l'inspection en matière de travail, de la formation professionnelle et de prévoyance sociale ; Contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions	Contrôle de l'application des lois du travail, sur le respect des SMIG, conformité et validation des modèles des contrats de travail et des mesures de protection des travailleurs. Application du Code du travail et Règlements d'ordre intérieur de chantiers par les entreprises et autres agences d'exécution	Cohérence avec les NES 2 et 4 Capacité Faible en gestion des risques E&S	Norme n°2 : Emploi et conditions de travail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	Division de l'ESPT	Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ; Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ; Création et gestion des établissements publics d'enseignement ; - Conception des normes et des directives pour la construction et la réalisation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les Travaux publics dans ses attributions ; etc.	Existence et installation d'un MGP dans les écoles pilotes, Collectes de plaintes, Sensibilisation en milieu scolaires sur les VBG, EAS/HS et la fonction du MGP	Cohérence avec les NES 2 et 4	Renforcer la dissémination du MGP et son fonctionnement, Etendre la formation du corps enseignant en milieu scolaires ruraux, comme dans les territoires/villages sur le circuit du MGP et les NES 2 et 4
---	--------------------	--	--	-------------------------------	--

Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention	Ministre Provincial en charge de la Santé, Divisions Provinciales de la Santé, Inspections Provinciales de la Santé, de l'hôpital provincial et des autres structures sanitaires à vocation provinciale. Bureaux de Zones de santé	¹⁰ Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population congolaise en organisant des services sanitaires de qualité et équitables pour la restauration de la santé des personnes et la promotion du meilleur statut sanitaire possible dans toutes les communautés (Ord n°014/078 du 7 Décembre 2014).	Prise en charge psycho médicale des survivants de viol, Mobilisation, Lutte, Gestion des déchets biomédicaux, Dépistage et développement infrastructurel sanitaire et médicale, Lutte contre des situations de crises, urgences et catastrophes, déparasitage et de ratissage	Cohérence avec les NES 1 et 4. Mais les personnels médicaux impliqués dans ces services disposent des capacités faibles en gestion des risques environnementaux et sociaux	Les personnels médicaux impliqués dans les services du ministère ci-contre devraient être formés et équipés pour une bonne gestion des risques environnementaux et sociaux en milieu hospitaliers et ordinaires.
Unité Centrale de Gestion du Projet, Comité d'orientation et de supervision	Gouvernorats de provinces Les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU) Les partenaires facilitateurs (FP)	Gestion de mise en œuvre Gestion et suivi environnemental et social	Réalisation des études pour l'élaboration des instruments de sauvegarde E&S	Cohérence avec les 9 NES déclenchées par le projet. Capacité forte	Prévoir une formation de mise en niveau sur les NES en faveur des nouveaux experts qui seront recrutés dans les ISU provinciales et centrale
--	Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de	Comite de gestion plaintes, Mise en œuvre MGP, Engagement citoyen, Sensibilisation.	Existence d'un moyen traditionnel de communication/sensibilisation et de règlement de litiges dans la amiable	Incohérence avec les 9 NES. Faible capacité en gestion de risques E&S.	Renforcer les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA sur les NES 6 et 7

¹⁰ RDC-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2016-2020: *Vers la couverture sanitaire universelle*, mars 2016. 97 p.

	campements des PA	Il s'agit des interventions dans l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribution à la gestion des plaintes ou litiges, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS			
ONG et Presse	ONG et Presse	Diffusion de l'information, Couverture nationale et locale, Engagement citoyen, Sensibilisation	Intervention dans les activités de sensibilisation et de communication, y compris au sujet des normes de genre et des questions de prévention et réponse aux VBG, Covid-19, VIH-Sida et IST.	Incohérence dans la rédaction et diffusion de l'information des activités du projet en lien avec les NES 8 et 10	Pour se rassurer de la cohérence dans la rédaction et diffusion de l'information, il est important de faire participer les acteurs de presse nationale et provinciale dans la capacitation sur les NES 8 et 10

Au regard des résultats d'analyse de la situation actuelle des ministères du niveau national, il se dégage trois catégories de ministères : (i) Les ministères à connaissance générale des NES (Ministère de l'environnement qui dispose des aspects proprement dits liés aux NES) ; (ii) les ministères ayant un ou deux aspects de NES (tels que Ministère de finance, Ministère des Infrastructures et travaux publics, EPST, Affaires sociales, Genre et famille) ; (iii) les ministères ne disposant d'aucun ni des connaissances sur les NES.

En ce qui concerne les structures gouvernementales et non gouvernementales du niveau provincial, l'exploitation des résultats de l'évaluation a démontré que la majorité des ministères provinciaux et leurs services ou divisions ainsi que des structures non

gouvernementales ont une faible connaissance des NES. Certains acteurs des services publics provinciaux en parlent de manière générale. En dehors des CPE et des services de l'ACE qui vont appuyer dans la surveillance et le suivi de l'application des mesures environnementales et sociale des sous-projets, les capacités en Gestion environnementale et sociale sont inexistantes. Les entreprises d'exécution des travaux, font souvent appel à l'expertise des consultants indépendants pour l'élaboration des instruments de sauvegarde E&S et leur mise en œuvre aux chantiers de travaux.

Certains agents de services communaux et Mairies ont déjà participé dans le suivi des activités de mise en œuvre PGES, de sensibilisation et engagement citoyen.

Les CPE et l'ACE procèdent parfois dans la vulgarisation des textes légaux régissant la protection de l'environnement dans les médias. On rencontre des Points Focaux VBG dans les services du ministère de l'EPST, mais ne disposent des connaissances sur les NES fonctionnelles à leurs tâches.

En fonction d'évaluation actuelle en matière de gestion environnementale et sociale, la mission d'évaluation note une **“CAPACITE FAIBLE”** pour la plupart des parties prenantes retenues impliquées dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet **en matière des NES, y compris les normes de genre et des questions de prévention et réponse aux VBG, Covid-19, VIH-Sida et IST, crises et catastrophes naturelles, conflits et troubles civiles ainsi qu'autres types de risques environnementaux et sociaux, notamment la gestion des déchets dangereux.**

D'où, la nécessité de développer un cadre de renforcement des capacités pour développer des connaissances et compétences requises sur le fonctionnement des NES pour la gestion efficace des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

2.6. ANALYSE SWOT DE L'ADEQUATION DU SYSTEME EXISTANT DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES STRUCTURES PARTIES PRENANTES DANS LA ZONE DU PROJET STAR-EST

L'évaluation a été conduite auprès des structures parties prenantes répertoriées dans le PAD et retenues dans le PMPP, et de manière globale sur les neufs NES concernées par le projet, y compris la NES 9, bien que non déclenchée.

Sur base de l'analyse SWOT, le tableau ci-dessous présente la situation actuelle du mécanisme de traitement des risques et impacts environnementaux et sociaux auprès des parties prenantes :

Tableau 5: Diagnostic du système de gestion environnementale et sociale des parties prenantes sur base de l'approche SWOT :

Parties prenantes		Diagnostic du système de gestion environnementale et sociale sur base de l'approche SWOT			
Niveau national	Niveau provincial				
<ul style="list-style-type: none"> - Présidence de la RDC ; - Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale 	Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ;	Personnels impliqués dans le projet STAR EST, ¹¹ Communautés identifiées d'accueil des groupes désarmés	Structure nouvellement installée dans les provinces du projet	Ne dispose pas de service d'E&S Pas de capacités en gestion des risques E&S	Persistance et résistance de l'insécurité, corruption
Ministère de la Défense	Division de la défense, Services militaires et de sécurité	Volonté politique dans l'établissement et maintien de la paix et sécurité dans la sous-région de l'Est du pays qui se traduit par la prolongation de l'Etat de Siège. L'existence du Document de politique de défense nationale de la République Démocratique du Congo concernant la montée en puissance de l'armée congolaise est une	Le ministère dispose d'une Cellule chargée de gestion des projets et des marchés publics ; La nature des activités du ministère, notamment la " réinsertion sociale "; Le rôle à jouer par ce ministère dans le cadre de ce projet entant que membre du comité opérationnel.	Les Experts de la Cellule chargée de gestion des projets et des marchés publics et de Réinsertion sociale ne disposent pas des connaissances adéquates sur l'inscription des prescriptions d'ordre environnemental et social dans des contrats des Fournitures, Travaux et Services Autres que des Services de Consultants, conformément aux conditions du CES de la Banque, notamment les principes de	Chevauchement des tâches liées à la réinsertion avec le ministère des affaires sociales.

¹¹ Banque Mondiale, PAD Projet STAR EST, p17. Les communautés accueillant la réintégration des individus issus des groupes désarmés comprenant les participants au projet P-DDRCS et les membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Ces communautés seront identifiées dans le cadre d'un processus mené par le gouvernement par l'intermédiaire de P-DDRCS.

		<p>opportunité pour le projet STAR EST.</p> <p>Ledit document se fonde sur six (6) piliers : dissuasions externe et interne, sécurisation de sites miniers et installations stratégiques, option logistique et administrative dont l'instauration d'un curriculum scolaire de l'école des cadets, la production des biens et services par l'industrie de défense, le Service militaire obligatoire pour les finalistes d'écoles secondaires.</p>		<p>passation de marchés socialement responsable, sensible à la dimension de genre et environnement, essentielles à la mise en œuvre du Cadre environnemental et social ainsi que d'autres innovations en matière de passation de marchés telles que l'Assistance directe à la mise en œuvre (HEIS) et son rôle adaptatif dans la riposte à la COVID 19 et à l'application du mécanisme de disqualification pour EAS/HS, etc.</p>	
Fonds Social de la RDC ;	Fonds Social de la RDC ;	<p>Des Experts formés en NES,</p> <p>Expérience dans la production et mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale</p>	<p>Connaissance de la dimension de gestion environnementale et sociale en lien avec la loi congolaise et le CES de la Banque Mondiale</p>	<p>Faible capacité de gestion financière et des risques E&S des entités administratives provinciales</p>	--
Ministère en charge des Finances	Inspection provinciale de finances	<p>Facilitation dans la gestion du budget,</p> <p>Flexibilité du cadre organique</p>	<p>Connaissance du fonctionnement des intermédiaires financiers,</p> <p>Maîtrise de l'outil informatique par la plupart des agents</p>	<p>Absence d'un service dédié aux aspects de gestion des risques et impacts E&S, y compris les VBG, EAS et HS ;</p>	Pression sur des questions financières
Ministère de la Décentralisation et Réformes	Mairies, Communes, Territoires	<p>Participation au suivi des PGES-C et MGP, VBG, IST/VIH, Covid-19</p>	<p>Existence des services d'E&S, Hygiène et Assainissement,</p>	<p>Personnels non formés sur les NES</p>	Chevauchement des tâches dans le suivi de la mise en œuvre du découpage

institutionnelles			Passation de marchés au niveau provincial,		territorial avec les Ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ainsi que dans la mise œuvre de la Caisse nationale de péréquation et suivi de son fonctionnement.
Ministère des Infrastructures et travaux publics	Division d'infrastructures Offices de Routes	Flexibilité du cadre organique Expérience avérée dans l' aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive ainsi que la préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs,	Experts du ministère ayant participé dans la supervision et suivi des activités ayant trait à la gestion des risques environnementaux lors des travaux exécutés par l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), l'Office de Routes et le Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme	Inexistence d'un service ayant en charge l'environnement Quelques cadres du ministère ont quelques informations sur certains aspects de gestion des risques environnementaux et sociaux, surtout pour ceux qui œuvrent dans les travaux d'assainissement et de lutte antiérosive, mais ne sont pas formes sur la loi et les NES de la Banque Mondiale	Chevauchement d'activités avec les ministères de l'environnement, ESPT, sante, Finances, Budget et le Plan dans leurs attributions.
Ministère du Plan et de la reconstruction	Division du Plan, Composantes OSC, Composante Entreprises,	Existence de l'ITIE, Connaissance du Code de bonne conduite et des ODD, CNAEA et OCDD Flexibilité du cadre organique	Existence de quelques experts ayant des connaissances de base sur certains aspects de gestion E&S	Absence des Environnementalistes au niveau national, Absence de département d'environnement au sein des OSC et FEC, Pas de connaissance sur les NES.	Chevauchement d'activités avec d'autres ministères, tels que les Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles et des Infrastructures et travaux publics.

Ministère des Affaires sociales	Division des affaires sociales	Experts ayant intervenu dans la supervision des projets et bénéficié des formations sur la protection et prévention Flexibilité du cadre organique	Ministère du Plan et de la reconstruction	Capacité faible sur les NES Inexistence d'un service d'environnement	Chevauchement des tâches avec les ministères de l'ESPT, Jeunesse et Sports
Ministère du Genre, famille et enfant	Division du Genre, famille et enfant	Ministère ayant bénéficié de plusieurs appuis précédents et dispose même d'une "Ligne verte" (112) pour dénoncer tout abus envers la femme et l'enfant, Flexibilité du cadre organique	Existence d'un document de la stratégie nationale sur les actions de prévention et de réponse aux VBG, EAS/HS d'une en RDC.	Inexistence d'un service d'environnement proprement dit	Chevauchement avec d'autres ministères de droits humains, l'Enseignement tant primaire, secondaire et technique que supérieur et universitaire, la Justice, la Santé ainsi que des Affaires sociales
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	ACE, CPE	Connaissance du CES par quelques cadres techniques du ministère, Flexibilité du cadre organique	Garant du cadre légal, politique et opérationnel des mécanismes de gestion de l'environnement en RDC	Vieillesse des personnels, l'inadaptation de l'outil de travail, Sous qualification de certains agents Plusieurs Agronomes et juristes à la place des Environnementalistes, Chevauchement des tâches	Chevauchement avec d'autres ministères : Ministère des Infrastructures et travaux publics, Ministère du Genre, famille et enfant, Ministère d'Urbanisme et Habitat, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention, etc.
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Inspection du travail, Division Provinciale de	Maîtrise de la loi portant Code du travail Flexibilité du cadre organique	Expérience sur le mécanisme de prévoyance sociale, emploi et conditions de	Inexistence d'un Service sur la gestion des risques E&S Manque de formation des personnels sur la gestion	--

	l'emploi et travail, L'intersyndicale des travailleurs		travail en lien direct avec la NES 2	environnementale et sociale, y compris les NES du CES/Banque Mondiale	
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	Division de l'ESPT	Ministère ayant été appuyé dans la mise en place d'un MGP en milieux scolaires pilotes, Flexibilité du cadre organique	Quelques personnels du ministère ont participé dans plusieurs initiatives sur les VBG et disposent des informations adéquates sur le fonctionnement d'un circuit de dénonciation des plaintes.	Manque de dissémination du MGP en milieux scolaires ruraux, Circuit inefficace pour remonter les informations sur les VBG en milieux scolaires, Pas de connaissance de fonctionnement des NES et d'autres aspects généraux de gestion environnementale et sociale	Chevauchement des tâches avec le Ministère des Infrastructures et travaux publics, Ministère des Affaires sociales et le Ministère du Genre, famille et enfant
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention	Ministre Provincial en charge de la Santé, Divisions Provinciales de la Santé, Inspections Provinciales de la Santé, de l'hôpital provincial et des autres structures sanitaires à vocation provinciale.	Maitrise dans la prise en charge psycho médicale des survivants de viol, Membres du ministère directement impliqués dans le cadre de santé scolaire, de mobilisation sanitaire, de dépistage, et développement infrastructurel sanitaire, Urgences et Catastrophes, etc	les attributions et activités du ministère, spécifiquement celles axées sur l'Hygiène; la Santé de la Famille et des Groupes Spécifiques, la lutte contre le VIH/SIDA, des infrastructures Médico-sanitaires ainsi que la santé Mentale et Scolaire, susceptibles de déclencher plusieurs NES (spécifiquement les NES 1 et 4) du CES de la Banque Mondiale	Personnels et cadres de ce ministère ne dispose pas d'un cadre structuré de gestion environnementale et socio-médico et sanitaire. Quelques personnels ayant une formation en Hygiène et assainissement que le ministère dispose dans les centres de santé de référence, cependant, n'ont pas encore bénéficié d'un renforcement de capacités adéquate pour bien jouer leur rôle. Cela est lié aux problèmes des infrastructures et équipements : Déficit de structures de santé construites et équipées conformément aux normes et Faible capacité du	Chevauchement dans leurs attributions avec d'autres ministères. Il s'agit en l'occurrence des Ministères en charge des finances, du budget, de la Fonction Publique, du Plan, de l'Environnement, de la Protection sociale, de l'Agriculture et du Développement rural, etc.

	Bureaux de Zones de santé			<p>secteur à assurer la maintenance des infrastructures et équipements acquis. Problèmes des ressources humaines pour la santé : Déséquilibre dans la production et la répartition inéquitable des RHS, Faible motivation et fidélisation du personnel de santé, Insuffisante qualité de l'enseignement des professionnels de santé et Faible développement des compétences du personnel de santé.</p> <p>Insuffisance des mécanismes de partage des risques : Un certain nombre de mécanismes de partage des risques sont recensés en RDC, mais ces derniers ne couvrent qu'une infime partie de la population. On citera notamment la prise en charge médicale des fonctionnaires et agents des services publics de l'Etat à travers le budget de l'Etat, la prise en charge des travailleurs des entreprises privées du secteur formel tel que le prescrit le code du travail, enfin on compte aussi les mutuelles et l'assurance maladie qui sont peu</p>	
--	---------------------------	--	--	---	--

				développés, tel que souligné clairement dans le PNDS 2016 – 2020 du MSP ¹² .	
Unité Centrale de Gestion du Projet, Comité d'orientation et de supervision	Gouvernorats de provinces Les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU), Les partenaires facilitateurs (FP)	Connaissance du CES du personnel existant	Production de plusieurs outils de gestion environnementale et sociale, notamment le CGES, PPA, PMPP, etc.	Nombre d'experts insuffisants de l'unité de sauvegarde au niveau central, Des ISU non encore installées, Incertitude sur le niveau de connaissance des FP sur le CES	--
	Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Les leaders communautaires des provinces du projet sont mieux écoutés et suivis par les populations.	Disponibilité des leaders communautaires dans les provinces du projet	Pas de connaissance sur les Normes environnementales 6 et 7 du CES. Pas de connaissance sur les aspects de gestion des risques environnementaux et sociaux	Divisions et conflits tribaux dans les zones entre les leaders communautaires
ONG et Presse	ONG et Presse	Le rôle à jouer des acteurs de la presse dans le plaidoyer favorisant à atteindre le plus grand nombre pour susciter l'appropriation des activités du projet et pérennisation des résultats.	Existence de plusieurs canaux de communication et des ONG et associations jusque dans les territoires ruraux ; Existence de plusieurs structures spécialisées dans la conduite des activités de sensibilisation (VBG,	Aucune connaissance sur les NES	Fraude et corruption accrue dans l'exécution des sous-projets spécifiques

¹² République Démocratique Du Congo, Ministère de la santé publique: Plan national de développement sanitaire 2016-2020 : vers la couverture sanitaire universelle, Mars 2016, 97p.

			IST, VIH-Sida, Covid-19, Engagement citoyen, Protection et prévention, Hygiène et assainissement, etc.)		
--	--	--	---	--	--

L'analyse SWOT a permis de façon adéquate de mesurer les opportunités, atouts et faiblesses voire les menaces qui peuvent, soient peser sur les institutions pour nuire au SGES ou qui, pouvant conduire à développer ou à rendre beaucoup plus robuste le système de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.

La situation des résultats de l'adéquation du système existant de gestion environnementale et sociale des structures parties prenantes dans la zone du Projet STAR-EST s'avère beaucoup plus faible.

2.6.1. **Synthèse des résultats de l'évaluation de l'adéquation des systèmes existants sur base de SWOT dans les provinces cibles**

➤ **Faiblesses :**

- La plupart des parties prenantes, à l'exception de FSRDC et ACE, n'ont pas connaissance des NES.
- Les structures investiguées, à l'exception des ministères de l'EPST et Genre et Famille, n'ont pas encore bénéficiées des formations spécifiques sur les VBG, EAS et HS, surtout dans le cadre de la gestion de l'information et des cas d'incidents.
- L'inexistence des services d'environnement dans la plupart des structures investiguées.
- Manque de mécanismes efficaces pour éviter la visibilité de la victime de Viol par exemple, ou à conserver son adresse de façon confidentielle.
- Conservation efficace des fiches de victime après projet, parfois avec risque d'exposition des résultats de certaines victimes de VBG.
- Manque de politique environnementale dans les structures non gouvernementales,
- Pas de Points focaux des questions VBG et environnement dans certaines divisions avec des attributions ayant traits sur certains aspects de l'environnement, sauf pour le ministère de l'EPST,
- Manque des capacités de recours à la sécurité en cas de crise liée aux conflits armés, troubles civils, catastrophes naturelles,
- Manque de maîtrise dans l'élaboration et fonctionnement du plan de contingence et de recours à la sécurité,
- Manque de reflex et de moyens de protection lorsqu'il faut travailler dans les zones à risque environnemental,
- Inexistence des services d'environnement dans la plupart des parties prenantes, sauf pour le ministère de l'Environnement.
- Manque de discrétion dans la conservation des informations de certaines sources spécifiques comme dans les services de ressources humaines.
- Manque de formation adéquate et régulière des Agents et Cadres de certaines institutions sur la gestion des risques environnementaux et sociaux.

➤ **Menaces :**

- Des risques en provenance de la famille de certaines victimes qui n'acceptent pas souvent les procédures de traitement d'incidents VBG émis par les partenaires.
- Les risques en permanence des catastrophes (Risques d'inondations comme dans la province de l'Ituri, éruption volcanique et mouvement sismique dans le Nord-Kivu et (éboulement des terres et glissement de terrains dans le Sud-Kivu) et Conflits armés, troubles civils, villes mortes fréquentes dans les trois provinces
- Les influences politiques, favoritisme, tribalisme,
- Des érosions et conflits de terres, surtout dans le Sud-Kivu
- La non-application efficace des politiques et directives par d'autres bailleurs telles qu'édictées par la BM, lorsqu'œuvrant dans le même secteur. Une expérience déjà vécue dans la mise en œuvre d'autres

projets d'autres bailleurs et qui ont suscités des conséquences environnementales et sociales graves après projet.

➤ **Forces ou atouts :**

- Existence du cadre réglementaire, juridique et légal dans la gestion environnementale et sociale qui s'applique jusque dans les provinces et qui est aussi flexible face aux exigences et directives de certains bailleurs de fonds ou conventions internationales.
- L'appui des différentes Organisations Gouvernementales et non Gouvernementales par certains bailleurs et, lesquelles ont acquis d'une certaine habileté de supporter les exigences de certains cadres environnementaux et sociaux.
- Existence des associations et ONG qui s'occupent de la sensibilisation et des enregistrements des cas de VBG,
- Existences de quelques entreprises et institutions qui maîtrisent bien l'application du code de conduite dans la mise en œuvre d'un projet, comme la FEC, Ministère du travail, ministère de l'environnement, etc.
- Existence des espaces d'accueil des victimes de VBG et d'autres incidents, mais bien qu'en mauvais état.

➤ **Opportunités**

- Mise en place de certains programmes comme le PNSD, ODD, etc.
- L'appui des différentes Organisations Gouvernementales et non Gouvernementales par certains bailleurs et, lesquelles ont acquis d'une certaine habileté de supporter les exigences de certains cadres environnementaux et sociaux.
- Existence des associations et ONG qui s'occupent des enregistrements des cas de VBG,
- Quelques cadres des institutions ont déjà acquis une formation sur le CES/NES de la Banque Mondiale, comme les membres du FSRDC et ministère de l'Environnement
- Certaines entreprises et institutions maîtrisent bien l'application du code de conduite dans la mise en œuvre d'un projet,
- Les populations riveraines comme celles de l'Ituri et Nord-Kivu ont été plusieurs fois sensibilisées sur les VBG et sur les procédures de dénonciation des incidents,
- Quelques membres des parties prenantes ont participé à quelques ateliers de renforcement des capacités sur la protection sociale et réinsertion, VBG et intégration genre,
- Parties prenantes disposant des services (comme le ministère des Affaires sociales) et qui ont déjà travaillé dans la protection et insertion sociale,

III. ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES SYSTEMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DE L'EXISTANT

Ce point traite les résultats issus des analyses de l'évaluation de l'adéquation des systèmes et possibilités de renforcement de l'existant. Les résultats ont été obtenus sur base du guide d'entretien axé sur une approche auto-assistée, conduite dans les trois provinces ciblées par le projet.

L'échantillonnage des parties prenantes investiguées s'avère les mêmes pour toutes les trois provinces. Vu que les caractéristiques des situations contextuelles socioéconomiques, environnementales, culturelles, sanitaires et sécuritaires entre les provinces du Nord Kivu et Sud Kivu présentent beaucoup de similarités, un groupage des données d'évaluation était effectué lors des analyses.

3.1. Compréhension des substances essentielles de l'évaluation

Les évaluations des capacités concernées, ressortent à différents niveaux.

Les différents niveaux de renforcement des capacités constituent les substances essentielles de l'évaluation, et peuvent être comprises suivant trois dimensions ou niveaux :

- **Niveaux individus** (Ressources, compétences des individus)
- **Niveaux institutionnels** (mode de gouvernance des institutions)
- **Niveaux organisationnels** (performance des organisations)

3.1.1. *Niveaux institutionnels / Capacités au niveau de l'Environnement favorable*

Dans le cadre de cette étude : **"les capacités au niveau de l'environnement favorable"** comprennent les politiques, la législation, les relations de pouvoir et les normes sociales, modes de fonctionnement et l'engagement civique, des capacités concernant les aspects juridiques, politiques, planification ou la création d'entité, etc.

3.1.2. *Niveaux individus*

Le niveau individuel des capacités désigne les compétences, l'expérience et les connaissances que possèdent les particuliers. Cela prend en compte la forme des formations acquises en gestion des risques environnementaux ou sociaux ou en NES, selon des approches appropriées : éducation formelle, ateliers de formation-action, coaching, ateliers de partage d'expériences, séminaires thématiques, etc.

3.1.3. *Niveaux organisationnels*

Les capacités des niveaux organisationnels englobent les politiques internes, les conventions, les procédures et les cadres qui permettent à une organisation de fonctionner et de remplir ses fonctions et qui permettent de rassembler les capacités individuelles en vue de collaborer et d'atteindre des objectifs.

Si celles-ci existent et qu'elles sont bien approvisionnées et alignées, la capacité d'agir d'une organisation sera supérieure à celle de la somme de ses parties¹³ ».

¹³ *Le développement des capacités, note de pratique. undp.org/content/dam/undp/library/capacity-development*

3.2. Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques environnementaux et sociaux et possibilités de renforcement de l'existant

3.2.1. Catégorie des institutions et répondants investigués

La catégorie des institutions investiguées se présente de la manière suivante : seize (16) structures étatiques et deux (5) structures non gouvernementales.

Les répondants ayant participé aux entretiens sont au nombre de soixante-huit (68) personnes, dont quarante-six (46) hommes et vingt-deux (22) femmes. Lors de ces entretiens, les femmes ont plus montré le manque de connaissance en gestion des risques environnementaux et sociaux par rapport aux hommes. Les femmes, cependant, surtout celles des ministères de la santé, social, ESPT et Genre et Famille ont renseigné avoir participé à plusieurs activités de sensibilisation, réinsertion sociale et prise en charge psycho-sociale et médicale des survivantes de VBG.

En outre, les préoccupations des femmes et Répondantes des institutions investiguées étaient plus focalisées sur les possibilités de leur intégration et participation, ensemble avec les jeunes, dans la mise en œuvre des activités de gestion environnementale et sociale du projet. Elles ont renseigné leur exclusion dans plusieurs tâches de la fonction environnementale et sociale des projets exécutés dans la sous-région, dû principalement de manque de formation adéquate dans le domaine. Cela a favorisé leur capacité faible en matière de mise en œuvre des instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. En plus, **l'utilisation des jeunes, notamment dans la mise à niveau des sites : engazonnement, sensibilisation et autres activités, contribuerait au transfert des compétences en matière de gestion environnementale et sociale et à empêcher leur enrôlement dans les groupes armés disséminés dans leurs provinces.**

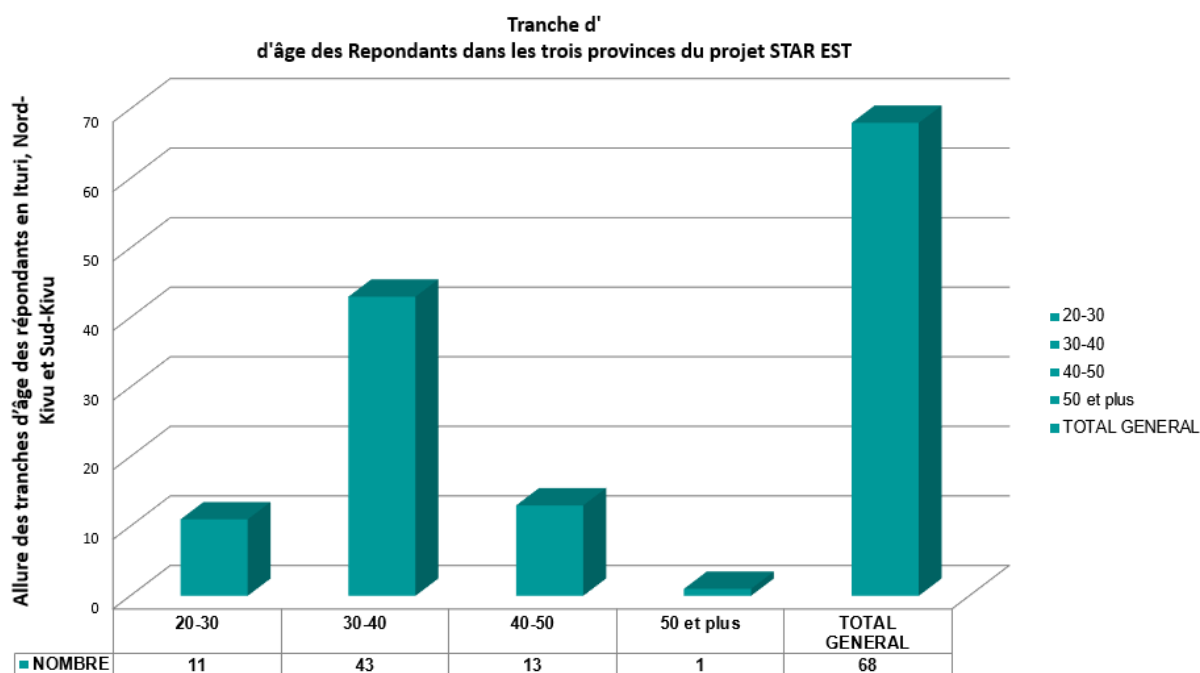
Les hommes répondants des institutions ont déclaré pour la plupart que la sensibilisation est leur mode de gestion des risques environnementaux et sociaux. Cependant, ils ont indiqué la mauvaise expérience souvent vécue dans leur province lors de la mise en œuvre de chaque nouveau projet, qui consiste à l'importation des mains d'œuvres extérieures. Cela est dû au manque d'expériences avérées en réponse à la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ils ont évoqué la maîtrise du contexte du milieu pour une bonne gestion des risques environnementaux, sévi par l'insécurité, d'où, ils souhaitent d'être impliqués même dans les petits travaux temporaires liés à la gestion environnementale et sociale.

Par ailleurs, les possibilités de subventionner les entreprises de gestion de déchets dans la transformation des déchets liquides et solides, la réhabilitation des espaces sûrs des femmes, des enfants et des jeunes en situations difficiles afin de prévenir les risques liés aux VBG/EAS/HS et pour faciliter la réinsertion sociale étaient aussi au centre des recommandations des femmes dans les institutions investiguées. Les recommandations des hommes étaient plus tournées autour de la mise à jour du plan d'urgence dans la ville de Goma, et la prise en compte des problèmes de terres dans la province du Sud-Kivu si le projet prévoit les activités agricoles. Ils ont aussi souligné la vulgarisation des lois de protection et gestion de l'environnement dans les médias locaux dans leurs localités et territoires.

3.2.2. Tranche d'âge des Répondants

Le graphique ci-dessous, présente la tranche d'âge des répondants des institutions ayant participé aux entretiens lors des enquêtes.

Figure 7 : Répartition de tranche d'âge des répondants



Le graphique ci-dessus montre les répondants correspondant à la tranche d'âge de 30-40 ans représentent 63,2%. Les résultats montrent la prédominance d'une population complètement jeune. A travers ces résultats, on peut comprendre, l'essence des préoccupations des femmes, évoquées ci-haut, demandant l'implication des jeunes dans le projet. C'est donc un facteur que les projets devraient capitaliser, vu que la demande en mains d'œuvres locales, dans les cadres de l'exécution des travaux avec les techniques HIMO.

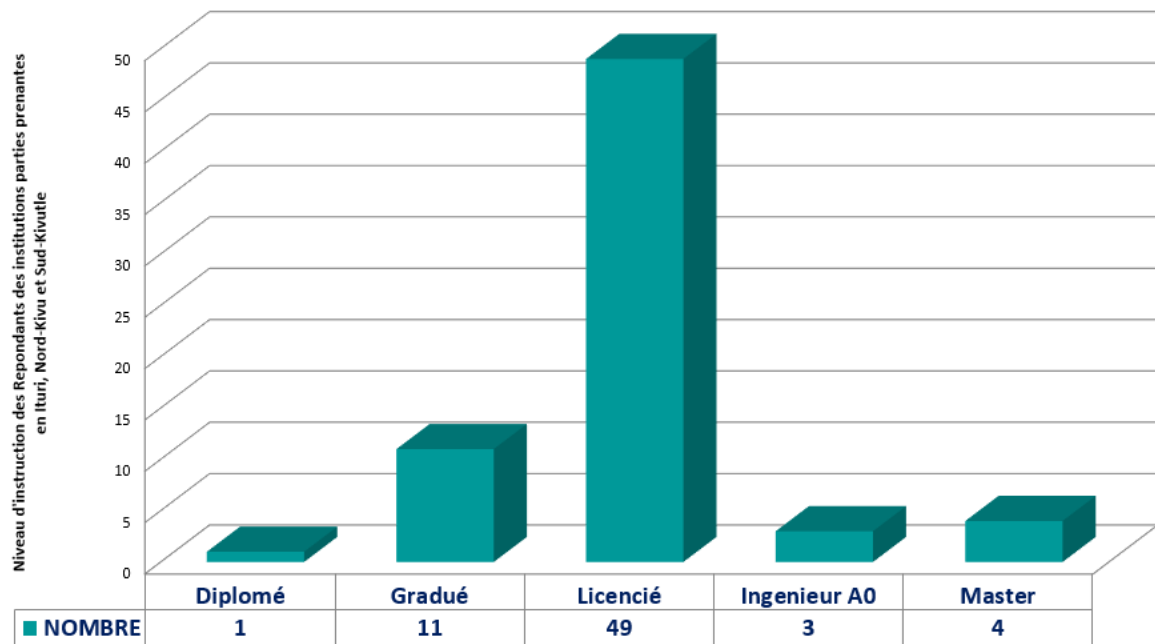
De façon isolée, les analyses ont montré que la plupart des Répondants de tranche d'âge de 20-30 ans disposaient des capacités sur la sensibilisation pour gérer les risques environnementaux et sociaux. Quelques Répondants qui avaient des connaissances sur la protection et prévention, réinsertion sociale, VBG et MGP y compris ceux qui ont déjà suivi une formation sur les NES/CES correspondent à la tranche d'âge 30-40 ans et de 40-50 ans.

3.2.3. Niveau d'instruction des Répondants

Le niveau d'instruction est important du fait qu'il peut déterminer et renseigner sur le niveau de pertinence des réponses des répondants, du point de vue compréhension du questionnaire lors des entretiens, mais les capacités à recevoir une formation sur en gestion environnementale et sociale.

Le graphique ci-dessous, présente le niveau d'instruction des répondants :

Figure 8. Niveau d'instruction des répondants



A travers ce graphique, les résultats montrent le niveau d'instruction le plus élevé des Répondants est celui de Master et représenté 5,8%, suivi de Licencie oscille autour de 72 %. C'est dans la catégorie des Répondants du niveau d'instruction correspondant à la licence et master qu'il ressort d'une minorité des structures parties prenantes qui ont des connaissances sur la protection et prévention, réinsertion sociale, VBG et MGP ainsi que les NES/CES de la Banque Mondiale. L'instruction en tant que facteur d'indice de développement humain, dans l'évaluation de l'efficacité de l'aide ou de l'objectif du projet, le niveau d'instruction est souvent considéré comme pilier invariable dans l'analyse des capacités à développer.

Dans le cadre de cette étude, lorsque nous combinons **les facteurs "âge" et "niveau d'instruction"** avec la substance de l'évaluation de **"Niveaux individus"**, dont les compétences peuvent s'acquérir selon des approches telles que : ateliers de formation-action, éducation formelle, coaching, ateliers de partage d'expériences, séminaires thématiques ; il convient ainsi de conclure que dans les provinces du projet, il y a des agents et cadres des institutions parties prenantes bien instruits et dont l'éducation ne peut guère être un blocage pour le besoin en renforcement des capacités sur la gestion des risques environnementaux et sociaux.

3.2.4. État matrimonial des répondants

Les évaluations sur l'état matrimonial des répondants dans la ville de Bunia, montrent qu'à 86 % de 68 personnes investiguées étaient mariées (soit, un total de 18 personnes), 10 % des célibataires et 4 % autres (veuves).

Cette donnée est à capitalisée, lors des activités **de l'identification des familles d'accueil** des groupes désarmés par le Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale (P-DDRC¹⁴).

En effet, les Répondants mariés disposent des connaissances dans la réinsertion sociale, surtout en province de l'Ituri et Nord-Kivu.

3.2.5. Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S "Niveaux Individus"

¹⁴ PAD, ib.

Cette partie présente les décomptes des résultats sur l'existant en ce qui concerne les capacités institutionnelles en gestion environnementale et sociale.

Pour ce faire, les paramètres de l'évaluation se basent sur des approches appropriées comme : **éducation formelle, ateliers de formation-action, coaching, ateliers de partage d'expériences, séminaires thématiques ainsi que les moyens matériels et organisationnels** en rapport avec la gestion environnementale et sociale ainsi que les dix normes du CES.

Il s'agit simplement des capacités évaluées des institutions en termes des Ressources humaines, budgets, équipements et moyens de renforcement des performances en lien avec la gestion environnementale et sociale.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de **degré capacitation ou de satisfaction** suivant les différents niveaux en terme de l'adéquation des moyens pouvant accompagner les performances environnementales et sociales du projet (Ressources humaines, budget, logistiques, infrastructures, équipements de formation, informatique et logiciels, etc).

Les critères d'évaluation correspondent au niveau de satisfaction sur les décomptes de réponses recueillies auprès des personnes investiguées, dont :

- CTF : Capacité très forte,
- CF : Capacité forte,
- CM : Capacité moyenne,
- Cfa : Capacité faible :
- Ctfa : Capacité très faible,
- CSO : Capacité Sans objet (questions vides ou non répondues).

Les résultats d'évaluation obtenus se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: l'adéquation des capacités des systèmes de gestion des risques E&S "Niveaux individus, environnement favorable et organisationnel"

Le tableau ci-dessous présente les résultats de décompte des scores d'évaluation sur le SGES actuel, dimensions ressources et environnement favorable, contexte structurel et organisationnel dans la province du Nord-Kivu.

Tableau 6: Résultats sur le SGES, dimensions ressources et environnement favorable

Critères/éléments d'évaluation	Résultats					
	5 :CTF	4 :CF	3 :CM	2 :Cfa	1 :Ctfa	0 : CSO
1. Niveaux individus/Ressources : Ressources Humaines qualifiées en matière de gestion environnementale et sociale, VBG, EAS/HS, Budget/moyens financiers, Moyens Logistiques, Infrastructures adéquates, Equipements de formation, logiciels applicatifs des institutions/organisations	26	66	75	49	80	54
2. Niveaux Organisationnels :	39	45	77	73	72	21

contexte sectoriels/facteurs structurels et organisationnels du système de gestion E&S actuel en lien avec les NES/CES						
3. Niveaux Environnement Favorable :	23	22	22	14	41	14
Planification opérationnelle pour la gestion environnementale et sociale en lien avec les NES	32	76	84	78	159	70
Σ Décompte scores évalués dans le Nord-Kivu	120	209	258	214	352	159
%	10%	18%	22%	19%	30%	SO
% Σ Décompte	28%			71%		SO
Conclusion				Faible Capacité		SO

L'analyse des résultats d'évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion environnementale et sociale en rapport avec les NES révèle une **faible capacité**. La somme des décomptes des scores de faible capacité concernant les Niveaux individus/Ressources, Niveaux Organisationnels et Niveaux Environnement Favorable, y compris la Planification opérationnelle pour la gestion environnementale et sociale en lien avec les NES est évalué à 71 % en se basant sur les critères modèles d'évaluation, illustrés dans la partie méthodologie.

Tandis que la somme de score de la "Forte capacité évaluée" en gestion environnementale en fonction des niveaux de connaissance des individus, les moyens logistiques et organisationnels équivalent à 28 %. Cette valeur obtenue est en rapport avec la disponibilité des ressources humaines ayant connaissances sur quelques aspects de gestion environnementale et sociale, y compris la présence des Points focaux environnement et inclusion sociale / VBG, NES/CES, Protection et prévention, Hygiène et Assainissement dans certaines structures parties prenantes, comme les divisions provinciales de la Santé, Genre et famille, Affaires sociales, ESPT, ACE et Fonds Social de la RDC. En outre, l'existence des infrastructures administratives et socio sanitaires et hygiéniques s'est révélée satisfaite pour ces dernières.

Par ailleurs, la Faible capacité évaluée ci-haut, équivalant à 71 %, démontre :

- **Les Capacités actuelles au niveau de "l'Environnement favorable" sont faibles du point de vue** mode de gouvernance des institutions sur les aspects environnementaux et sociaux, l'inefficacité des politiques, la législation, l'incohérence dans l'application des normes sociales, l'absence des l'engagement civique.

Les résultats ci-haut montrent, du point de vue environnement favorable, les institutions investiguées **disposent des capacités moyennement fortes**. La somme de scores par rapport aux réponses obtenues renseigne que certaines institutions ont leurs propres politiques et stratégies en matière de gestion

environnementale et sociale. Elles ont aussi confirmé d'avoir connaissance que la RDC est signataire des grandes déclarations ou conventions, initiatives et codes internationaux en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc. Quelques Répondants (surtout ceux du ministère des Affaires sociales, ESTP, Environnement et Santé) ont déclaré d'avoir été renforcé en capacités sur la protection, VBG, Assistance et prise en charge psycho-socioéconomique des cas d'incidents VBG, et certaines d'autres sur les normes environnementales et Sociales du CES.

Dans l'analyse issue des entretiens, les répondants ont fait aussi remarque que le cadre légal de la RDC, présente parfois des insuffisances face aux directives internationales, mais celles-ci peuvent prôner et combler les inadéquations qui en résultent pour supporter les risques et impacts du projet, surtout en matière d'emplois, protection et sureté, gestion des catastrophes, etc.

Comme indiqué ci-haut, les **résultats de faible capacité** sont liés au :

- Manque des objectifs et priorités clairement définis en matière de gestion environnementale et sociale au niveau provincial, surtout dans la mise en œuvre d'un plan de contingence et de secours a la sécurité lors des troubles civils, conflits armes et déplacements des populations ainsi que l'apparition des catastrophes naturelles (éruption volcanique, mouvements sismiques, et autres crises sanitaires),
 - Manque de quelques initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.
 - Certaines directions à caractère environnement, mais sont manque des Environmentalistes de formation ou d'état, comme au Ministère des infrastructures, Plan, Affaires sociales,
 - Manque de formation continue sur les engagements politiques (au niveau international, national ou local) sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale,
 - Manque de disponibilité des sources de financement surtout au niveau provincial pour appuyer les activités de sensibilisation-vulgarisation et de renforcements des capacités sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale, et autres risques liés à la sécurité sur tout au moment de l'exécution du projet en situation des guerres.
- Toutefois, il y a lieu d'apprécier les "**Niveaux individus**" évalués, dont le **nombre de scores obtenu est de 66 (CF)**. Cela se traduit, non en termes logistiques ou moyens techniques mis à la disposition des compétences, mais surtout en terme de disponibilité des ressources humaines compétentes qui, quelques-unes parmi ont déjà bénéficié dans le passe quelques capacitations en gestion des risques environnementaux et sociaux, participes dans les ateliers, et certains ont acquis des connaissances sur les NES et VBG, EAS et HS.
 - **Pour ce qui de la dimension "Contexte sectoriel / Facteurs structurels et institutionnels" évalués :**

Comme pour la province de l'Ituri, les scores de décompte de réponses sur les 18 questions qui ont guidé l'évaluation systémique du Contexte sectoriel / Facteurs structurels et institutionnels des parties prenantes ciblées (Cf. Point A./a.1/Q1-Q18 du

Guide d'entretien) en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux révèlent **les inadéquations par rapport à** :

- La **décentralisation** des activités E&S qui n'est pas réellement effective. Toutes les décisions concernant les actions sectorielles, telles que l'évaluation de certaines études environnementales et sociales, validation des termes de référence et allocation budgétaire pour l'exécution de certains programmes dépendent du niveau central/national. **Certains Répondants ont déclaré que le niveau leadership, n'accorde pas trop une attention sur les activités de gestion des risques et impacts environnementaux.** Ce qui fait qu'à tous les échelons, aussi bien que la direction des institutions, les politiques et stratégies du secteur environnemental et social au niveau provincial ne jouit pas d'une forte participation à l'effort de capacitation. Certaines décisions de multiples opportunités sur la gestion environnementale et sociale, se limitent au niveau national que provincial. C'est ainsi qu'il est faiblement constaté l'engagement de la direction des institutions provinciales à concrétiser l'affectation des ressources à la gestion environnementale et Sociale et à la formation du personnel en ce domaine.
- Le manque de mise à jour de savoir institutionnel par rapport aux approches les plus récentes, **telles que les nouvelles Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.**
- L'instabilité des institutions dans les structures opérationnelles et décentralisées, voire réticence à prendre des responsabilités par le leadership vu le manque d'effectivité de cette décentralisation en termes de moyens.
- Certaines craintes dues au **favoritisme dans les modalités de la gouvernance sectorielle et des mécanismes de responsabilité au sein du système décentralisé susceptible d'affecter les performances du personnels et l'efficacité des objectifs de l'institution**, presque dans tous les domaines, y compris dans le secteur de gestion environnementale et sociale,
- Manque de disposition des ressources publiques financières adéquates au niveau provincial qui, ne pouvant pas favoriser la possibilité de financer et de fournir des services d'environnement, santé et social (ex. éducation ou sensibilisation environnementale),
- Manque de dotation en capacités techniques adéquates des différents ministères/départements intervenant dans le secteur environnemental et social au niveau provincial, ...

Comme souligné ci-haut, les données des fortes capacités renseignées dans le tableau des résultats ci-haut, résultent du fait que les Répondants ont confirmé une adéquation substantielle en ce qui concerne les capacités sur le secteur environnement au niveau institutionnel, réglementaire et juridique grâce à :

- L'existence d'un système de contrôle et validation des études E&S, suivi et évaluation au sein de la machine gouvernementale comme les services environnementaux spéciaux (ACE, CPE), programmes nationaux et coordinations provinciales de suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux, y compris l'existence de quelques cellules d'environnement au niveau des Mairies de ville, communes et territoires.

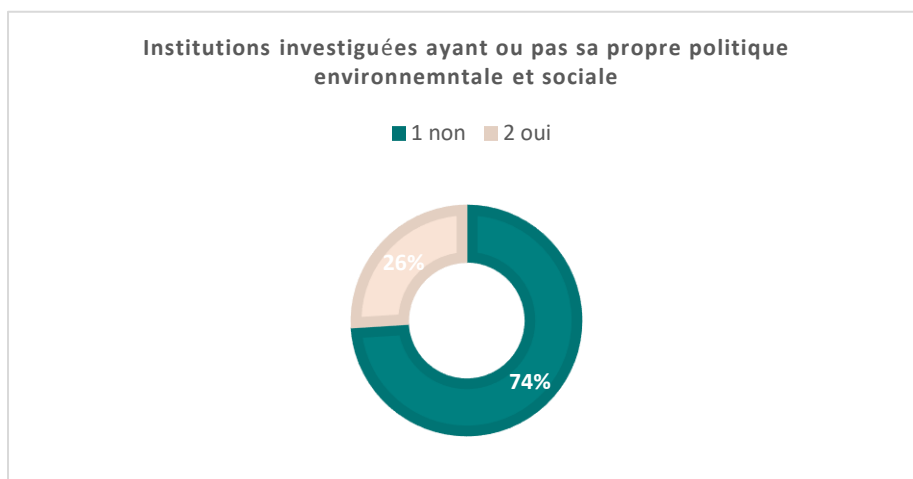
- L'existence des ministères/départements (au niveau central et local) qui interviennent dans l'élaboration, l'administration, la mise en œuvre et l'application des textes de lois et des règlements en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux,
- Les capacités techniques adéquates des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de gestion environnementale et sociale,
- Existence des mécanismes permettant d'assurer la coordination, l'échange d'information et la mise en œuvre efficace des politiques sur le secteur environnemental et social grâce aux partages de rapports et changes à travers certains circulaires ou communiqués...

Au sein des parties prenantes investiguées, l'opérationnalisation de ce qui précède, s'effectue soit par l'existence des services ou départements qui s'occupent des questions environnementales et sociales, ou soit le recours aux consultants spécialistes (cas des ONGS et Entreprises), ou soit présence d'un Point Focal VBG au sein du ministère, comme aux Divisions provinciales de l'EPST et Genre et Famille. C'est donc une opportunité qu'il faut capitaliser pour une bonne assise des objectifs de renforcements des capacités en gestion environnementale et sociale, conformément aux NES.

3.2.6. Résultats des institutions ayant leur propre politique de gestion environnementale et sociale

La figure ci-dessous fournit la liste des institutions et organisationnelles qui ont déclaré d'avoir disposé d'un service ou départements qui s'occupe de la mise en œuvre politique et stratégique des questions liées à la gestion environnementale et sociale.

Figure 9. Institutions ayant un service des questions environnementales et sociales



L'histogramme démontre que 74% des parties prenantes investiguées ne disposent pas d'un service ou département environnemental et social au sein de leurs structures. Seul 26 %, y compris l'Unité de CPTM/STAR EST, ont soit une unité, soit un bureau ou encore un outil de travail rapproché aux NES de la Banque Mondiale.

Les capacités en termes de ressources et moyens que disposent ces différents services ainsi que leur adéquation en gestion des risques environnementaux et

sociaux en lien avec le cadre de financement du projet STAR EST renseigne ce qui suit :

▪ **Pour ce qui est de l'Unité centrale de Coordination du projet STAR EST représentée par la CPTM**

Une équipe restreinte composée d'un Coordonnateur, SPM, Assistant Administratif, Comptable, DAF et SSES a été mise en place pour coordonner entre autres l'élaboration des instruments environnementaux et sociaux du projet. Les résultats d'évaluation de cette unité ressortent :

1. Comme capacité forte :

- Jouissance effective de la décentralisation décisionnelle et concrétisation des ressources financières publiques adéquates pour les objectifs de gestion environnementale et sociale,
- Une bonne stabilité dans ses structures opérationnelles qui ont vu dans les 12 mois derniers une rotation des compétences par recrutement des nouveaux staffs (disposant des connaissances adéquates sur les procédures des NES/CES de la Banque Mondiale) comme facteurs contributifs ;
- Une bonne collaboration avec l'ACE (Comme départements au niveau central et local) dans l'application et intervention administrative et légale des textes et règlements dans la mise en œuvre des questions de gestion des risques et environnementaux du projet STAR EST.

2. Comme capacité faible :

- Les unités décentralisées provinciales (ISU) ne sont pas encore installées,
- L'insuffisance du personnel dans l'unité de sauvegarde environnementale et sociale. Nécessité d'ajout du personnel : Cf. l'organigramme proposé plus loin dans le présent rapport),
- Les effectifs à tous les échelons beaucoup plus larges, qui ne sont pas formés et qui ne peuvent disposer des fortes capacités à participer à l'effort de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet STAR EST conformément aux NES de la Banque,
- De même, comme par ailleurs, l'implication politique est à craindre **lorsqu'il peut faciliter un certain favoritisme dans les modalités de la gouvernance sectorielle et des mécanismes de responsabilités au sein du système décentralisé**, susceptible d'affecter les performances du personnels et l'efficacité des objectifs de l'Unité à tous les échelons, notamment dans l'Unité de gestion des risques environnementaux et sociaux.

3.2.7. *Évaluation de la communication extérieure et de mécanisme de règlement des griefs/plaintes ou litiges et de divulgation continue de l'information aux communautés affectées et de recours à la sécurité*

Les activités de communication dans un projet englobent un vaste programme qui mérite une attention particulière. Il commence à partir de la connaissance du cadre réglementaire et politique national ou provincial en matière de gestion environnementale et sociale jusqu'à la maîtrise de certaines directives et conventions

internationales en matière de gestion des risques et impacts et sociaux, santé, sécurité, droits humains, etc. Cela implique également des formations continues, telles sur le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES/NES) de la Banque Mondiale, la mise en œuvre du MGP, et de certains instruments environnementaux et sociaux ainsi que VBG, EAS/HS, Gestion de travailleurs, de l'eau et d'autres composantes de l'environnement (PGES, Plan de gestion des déchets, Plan d'action genre, EAS/HS, Hygiène santé et sécurité, CMPP, PPA, etc.), la participation à des grandes activités d'échange au niveau local et national, etc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des institutions ayant confirmé avoir des connaissances sur des activités de communication environnementale et sociale dans leurs institutions grâce aux acquits de certains projets :

Tableau 7: Scores de réponses des résultats de l'adéquation de la Communication extérieure et de mécanisme de règlement des griefs/plaintes ou litiges et de divulgation continue de l'information aux communautés affectées et de recours à la sécurité

N°	Institutions / Provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu	Scores		
		OUI	NON	RAS
	Évaluation de la communication extérieure et de mécanisme de règlement des griefs/plaintes ou litiges et de divulgation continue de l'information aux communautés affectées :			
1	Gouvernorats	2	10	0
2	Inspection provinciale de finances	0	12	0
3	Division Provinciale du plan	1	11	0
4	Société Civile (OSC)	5	7	0
5	Division Provinciale de l'emploi et travail	8	4	0
6	Fédération des Associations des personnes vivant avec handicaps	10	2	0
7	L'intersyndicale des travailleurs	2	2	7
8	Communes	6	4	0
9	Division Provinciale des Affaires Sociales	4	6	0
10	Coordination Provinciale de l'Environnement	9	1	0
12	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	8	2	0
13	Inspection Provinciale du Travail	7	3	0
14	Associations Féminines	7	3	0
15	Association de Jeunes	8	2	0
16	Mairies	6	4	0
17	Division provinciale de la Santé	6	4	0
18	P-DDRCS	1	9	0
19	Fonds Social de la RDC (FSRDC)	0	10	0
20	Associations des Peuples Autochtones	8	2	0
21	Division du Genre et Famille	0	11	0
TOT.Dec.Sc.	21 INSTITUTIONS	98	109	7

A travers ce tableau, les scores de décompte de réponses des résultats d'évaluation de la Communication Externe correspondent à **98** comme scores de réponses affirmatives des institutions ayant des connaissances et capacités sur la

communication externe sur la gestion environnementale et sociale, et **109** scores de réponses négatives de manque de connaissance en communication extérieure et de mécanisme de règlement des plaintes, ainsi 7 scores de réponses "Je ne sais pas/NON applicable ou Sans objet".

Dans la province de l'Ituri, zone souvent perturbée de guerres, la communication extérieure, tant sur les cas d'incidents que de sécurité des populations surtout au moment de crise s'avère cruciale. **La province dispose des circuits de signalement et remontée des incidents, litiges ou plaintes et autres informations de recours à la sécurité.**

Conformément à l'échelle de valeur d'exploitation des données mises en place, la notation est « **Faible** ». Il est souhaitable que les institutions soient dans une notation « Capacité très forte » donc équivalent au score supérieur ou égale à 70%.

En outre, l'exploitation des sources documentaires renseignent que **la province du Nord-Kivu dispose des circuits de signalement et de remontée des incidents, litiges ou plaintes et autres informations de recours à la sécurité.**

Il y a un focus très prononcé sur les VBG dans la province de l'Ituri, du fait de la recrudescence des actes de violence, couramment enregistrés dans la zone. Les conflits armés, constituent des facteurs principaux qui alimentent l'arbre de VBG, ESA/HS dans cette province.

Plusieurs partenaires appuient cette question dans la zone, d'après les résultats d'entretien, et plusieurs acteurs ont reçu la formation sur les mécanismes de gestion de plaintes et ainsi que la gestion des cas de VBG et d'autres situation de recours à la sécurité pendant le temps de guerres. Plusieurs espaces d'isolement et de sécurité ont été déjà aménagés. Mais les difficultés souvent rencontrées résultent de manque de capacités de la part des institutions, associations et des communautés locales à :

1. *Une personne analphabète de déposer sa plainte en toute confidentialité et sécurité surtout lorsqu'elle se retrouve loin du milieu du circuit de transmission de l'information,*
2. *L'inaccessibilité de certaines parties concernées et communautés touchées ou affectées parfois à couvrir des longues distances pour déposer une plainte. Car, le circuit de transmission, souffre d'incapacités de couvrir jusque dans les longues distances, dû au manque de moyens adéquats financiers alloués au fonctionnement du dit circuit mis en place ;*
3. *D'autres parties prenantes ne disposent pas des connaissances sur le fonctionnement d'un MGP et de mécanismes de recours à la sécurité en cas d'incidents ou d'autres troubles civiles, conflits armes, ou catastrophes,*
4. *L'incapacité de partage continue des informations sur les ajustements nouveaux du projet et des mécanismes mis en place,*
5. *Le manque de maîtrise sur le fonctionnement effectif du plan de contingence...*

Cependant, les moyens d'amélioration doivent se focaliser dans l'appuis des parties prenantes sur (à) :

- ❖ L'utilisation des canaux communication communautaires (de radios, texto, affiches, etc.) pour expliquer et vulgariser de façon efficace le fonctionnement du circuit de transmission des plaintes et d'autres moyens de recours à la sécurité en temps de crise, afin de faciliter non seulement le dépôt de plaintes par les communautés affectées ou victimes d'incidents, ou par des tiers qui

- peuvent se retrouver dans des longues distances par rapport au circuit mais aussi de faire connaître le plan de contingence,
- ❖ Réfléchir aux possibilités de disposer des moyens auprès des institutions parties prenantes ou organisations pour qu'elles soient capables de couvrir des coûts de la facilitation des tiers parcourant des longues distances pour déposer une plainte ou transmission d'une information quelconque en lien avec le recours à la sécurité en situation de crises (crises sanitaires, conflits armés, troubles civils, etc).
 - ❖ Procéder à une communication continue/sensibilisation des nouveaux risques ou avantages et progrès liés au projet avec les parties prenantes impliquées et partenaires affectées.

3.2.8. Évaluation de l'adéquation de suivi-évaluation des risques environnementaux et sociaux par les parties prenantes

L'analyse de l'adéquation des résultats sur les aspects de Suivi-Évaluation des risques environnementaux et sociaux par les parties prenantes, est renseignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Adéquation de suivi-évaluation des risques environnementaux et sociaux par les parties prenantes

N°	Provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu Évaluation de l'adéquation de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux par les parties prenantes	Scores		
		OUI	NON	RAS
1	Gouvernorats	1	2	0
2	Inspection provinciale de finances	0	3	0
3	Division Provinciale du plan	3	0	0
4	Société Civile (OSC)	2	1	0
5	Division Provinciale de l'emploi et travail	2	1	0
6	Fédération des Associations des personnes vivant avec handicaps	1	2	0
7	L'intersyndicale des travailleurs	2	0	1
8	Communes	3	0	0
9	Division Provinciale des Affaires Sociales	0	3	0
10	Coordination Provinciale de l'Environnement	3	0	0
12	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	3	0	0
13	Inspection Provinciale du Travail	2	1	0
14	Associations Féminines	2	0	0
15	Association de Jeunes	3	0	0
16	Mairies	3	0	0
17	Division provinciale de la Santé	3	0	0
18	P-DDRCS	1	2	0
19	Fonds Social de la RDC (FSRDC)	1	2	0
20	Associations des Peuples Autochtones	2	1	0
21	Division du Genre et Famille	2	1	0
TOTAL	21 INSTITUTIONS	39	19	1

Analyse :

Les résultats d'analyse sur les aspects de Suivi-Évaluation des risques environnementaux et sociaux par les parties prenantes démontrent que la plupart ont déjà participé dans les activités de suivi-évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux. A cet effet, la capacité des institutions des parties prenantes à réaliser les activités de suivi-évaluation des risques environnementaux et sociaux s'évalue à 66%. L'évaluation révèle **une capacité faible**, en se basant de modèle d'évaluation qui consiste à avoir plus de 70%, comme critère de qualification de capacité forte. En réalité, tant que les parties prenantes ne peuvent disposer d'aucune connaissance des normes environnementales et sociales, il est difficile d'approuver les fortes probabilités des fortes capacités en matière de suivi-évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux. Il sied toutefois de souligner les capacités **des parties confirmées en :**

- ✓ La Présentation des rapports de gestion environnementale et sociale aux partenaires, cas de l'ACE, CPE, FSRDC, Divisions provinciales de l'ESPT et Genre et Famille.
- ✓ La présence des points focaux dans leurs services qui s'occupent des aspects de gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi que les VBG, EAS et HS ;
- ✓ Des structures spécialisées qui s'impliquent dans le suivi—évaluation comme ACE, Coordinations provinciales de l'environnement, des ONG, Consultants dans les Entreprises d'exécution réunies autour de la FEC.

4. Evaluation du mode d'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux généraux par les parties prenantes investiguées :

Les réponses prédominantes obtenues par rapport à l'évaluation du mode d'atténuation des risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux sont : **"RAS, la sensibilisation, Je ne sais pas"**.

Cependant, l'analyse a ressortie quelques structures spécialisées en gestion de l'environnement comme ACE et coordinations provinciales de l'Environnement au niveau de Maire et communes et DPS, qui ont des connaissances notamment sur :

- La gestion des déchets, rejets de de polluants atmosphériques, d'effluents liquides ou d'eaux usées contaminées et les gestes barrières concernant la Covid-19, ainsi que sur les installations de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains)
- L'application de **Code de bonne conduite** et **Règlement d'ordre intérieur** pour la gestion adéquate des travailleurs au chantier, etc.

3.2.8.1. Les besoins réels de capacitation des ISU en matière de gestion environnementale et sociale

Les besoins en ajout de personnels dans la phase de l'exécution, l'installation des ISU et la mise à niveau pour ces derniers sur les normes environnementales et sociales, ainsi que les traitements des plaintes y compris les modalités des respects d'application des NES de la Banque Mondiale s'avèrent importants.

En fonction de 10 NES du CES, le tableau ci-dessous fournit les besoins d'amélioration et de renforcement des capacités liés à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Tableau 9: Besoins d'amélioration et de renforcement des capacités liés à la gestion des risques environnementaux et sociaux

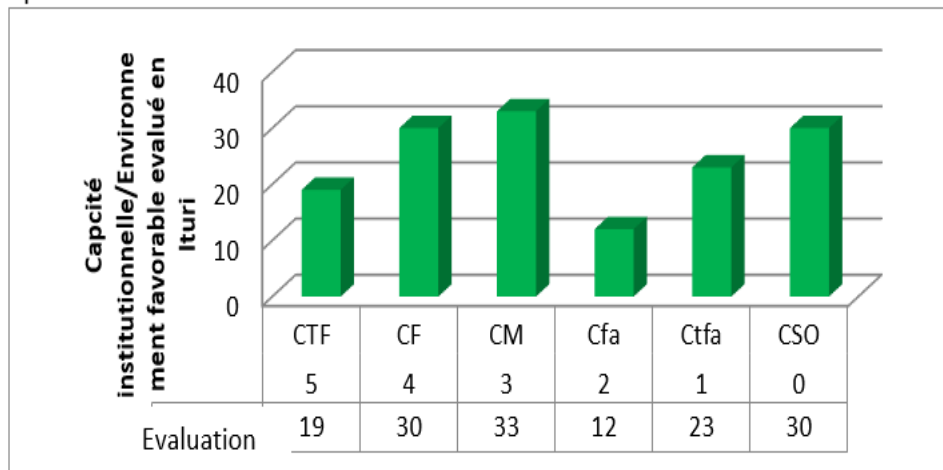
Risques	Atténuation d'impacts :
<u>Environnement :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion adéquate des substances dangereuses • Consommation excessive d'énergie • Consommation excessive d'eau • Protection atmosphérique, des sols, des végétaux et animaux, • Risques des catastrophes naturelles (débordements des eaux des lacs (Lac Albert dans la province de l'Ituri et de Lac Kivu au Sud-Kivu)
<u>Santé et sécurité au travail :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Glissades, trébuchements et chutes de zones élevées ; • Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs) ; • Écrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles non protégés des machines ; • Exposition à des températures extrêmes ; • Contact avec des fils électriques exposés ou défectueux ; • Inflammation de poussières ou de matériaux inflammables ; • Exposition à des radiations ionisantes (rayons X, rayons gamma...) et non ionisantes (ultraviolet, lumière visible) ; • Dangers chimiques Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques (pesticides, solvants) ; • Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes internes) ; • Exposition à des atmosphères dangereuses dans des espaces confinés ; • Exposition à des fluides corporels pouvant contenir des agents pathogènes ; • Exposition aux maladies transmises par des vecteurs ou par l'air (bactéries, virus, moisissures...) ; • Exposition à des plantes toxiques ou à des animaux ou des insectes venimeux • Exposition aux mouvements répétitifs des populations • Emplacement des postes de travail mal conçus ou mal alignés • Position debout pendant des périodes prolongées par des travailleurs, • Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes ;
<u>Emploi au sein du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de travaux forcé= Absence de contrat, contrats non compris par les travailleurs, ou dont les conditions sont différentes des conditions de travail, Salaires faibles ou insuffisants • Risque de travaux forcé= Exploitation par les agences de recrutement de travailleurs migrants/Refugiés/Déplacés ou temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement, frais de transport/ logement excessifs • Travail forcé= Heures supplémentaires excessives • Fatigue des travailleurs

Risques	Atténuation d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des jeunes employés ou des apprentis • Utilisation des enfants de moins de 18 ans • Logements précaires et insalubres pour les travailleurs • Conditions d'hygiène inadéquates. • Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des griefs • Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs préoccupations ou de soumettre leurs griefs • Pratiques de recrutement et de promotion discriminatoires • Harcèlement verbal ou moral, physique et sexuel • Mécontentement et traumatisme des travailleurs
Santé, sécurité et sûreté des communautés riveraines	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sur les personnes vivantes avec handicap, • Risques de conflits entre les membres de la communauté et les travailleurs du projet, • Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air ambiant, • Contamination des eaux de surface ou de boisson • Problèmes d'approvisionnement en eau à l'échelon local • Risque de restrictions à l'utilisation de terres liées au projet • Propagation de maladies infectieuses ou virales (IST et le VIH-Sida) due à l'arrivée de nombreux travailleurs • Risque de Covid-19 • Rejet d'odeurs nauséabondes • Bruit excessif des engins roulants et des travailleurs • Agents de sécurité mal supervisés ou mal formés • Violences agressions sexuelles ou physiques ou verbales à l'encontre de membres des communautés locales par les travailleurs • Circulation excessive ou non contrôlée des engins et des travailleurs à proximité de l'installation et dans les communautés à des moments inadéquats (ex. : arrivée/sortie des enfants de l'école) • Ouvrages d'infrastructure à usage public mal conçus et mal construits.

3.2.9. *Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S aux "Niveaux l'environnement favorable externe"*

Les réponses obtenues à travers les questions d'enquête ressortent la situation ci-après :

Figure 10: Représentation graphique de l'évaluation de l'environnement favorable externe en Ituri



Légende : CTF : Capacité très forte ; CF : Capacité forte ; CM : Capacité moyenne ; Cfa : Capacité faible ; Ctfa : Capacité très faible et CSO : Capacité sans objet (Réponse : Ne sait pas où question vide ou non répondu).

Le graphique montre, du point de vue environnement favorable, les institutions investiguées **disposent des capacités fortes**. La somme de scores (**19+30=49 scores**) par rapport aux réponses obtenues renseigne que les institutions disposent des politiques et stratégies en matière de gestion environnementale et sociale. Elles ont aussi confirmé de savoir que la RDC est signataire des grandes déclarations, initiatives et codes internationaux en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc. Plusieurs Répondants ont déclaré d'avoir été renforcé en capacités sur la protection, VBG, Assistance et prise en charge psycho-socioéconomique des cas d'incidents VBG, et certaines d'autres sur les normes environnementales et Sociales du CES.

Dans l'analyse issue des entretiens, les répondants ont fait aussi remarque que le cadre légal de la RDC, présente parfois des insuffisances face aux directives internationales, mais celles-ci peuvent prôner et combler les inadéquations qui en résultent pour supporter les risques et impacts du projet, surtout en matière d'emplois, protection et sureté, gestion des catastrophes, etc.

Cependant, les **résultats de faible et moyenne capacité en gestion environnementale et sociale** sont liés au :

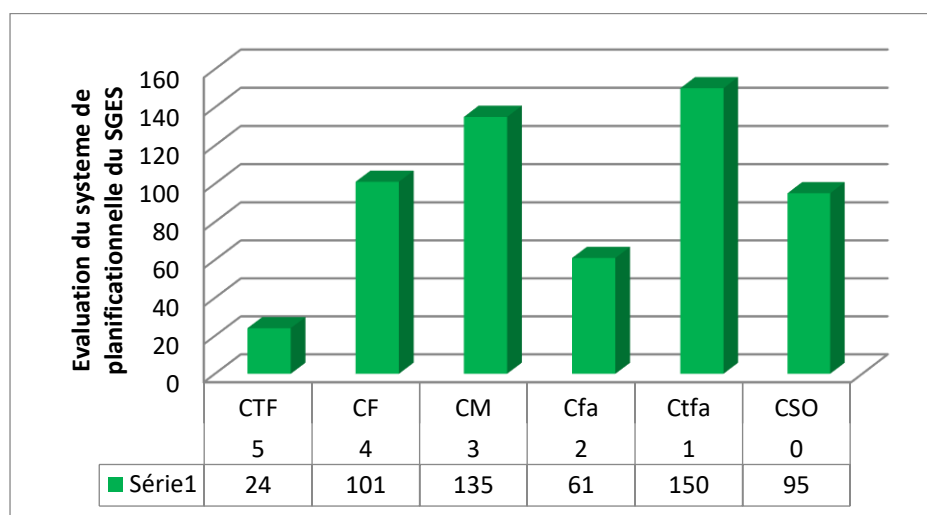
- Manque des objectifs et priorités clairement définis en matière de gestion environnementale et sociale au niveau provincial,
- Manque de quelques initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.
- Manque de formation continue sur les engagements politiques (au niveau international, national ou local) sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale,
- Manque de disponibilité des sources de financement surtout au niveau provincial pour appuyer les activités de sensibilisation-vulgarisation et de renforcements des capacités sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale, et autres risques liés à la

sécurité sur tout au moment de l'exécution du projet en situation des guerres.

3.2.10. Évaluation de la politique organisationnelle, procédurale et culturelle :

Les résultats obtenus sont représentés dans le graphique ci-dessous :

Figure 11: Évaluation graphique des systèmes de politique organisationnelle, procédurales et culturelles des institutions en gestion des risques environnementaux et sociaux



Légende : CTF : Capacité très forte ; CF : Capacité forte ; CM : Capacité moyenne ; Cfa : Capacité faible ; Ctfa : Capacité très faible et CSO : Capacité sans objet (Réponse : Ne sait pas ou question vide ou non répondu).

En analysant les résultats du graphique, il y a lieu de conclure que les capacités des systèmes de politique organisationnelle, procédurales et culturelles des institutions en gestion des risques environnementaux et sociaux s'avèrent **faible**.

Alors que le processus opérationnel commence **par la phase de planification (Étape 1), suivie de la phase d'exécution (Étape 2), et celle de suivi-évaluation (Étape 3)**, cependant, toutes les questions posées à l'endroit des institutions n'ont pas dégagé une adéquation consécutive. Certaines, institutions arrivent à planifier les activités environnementales, mais souffrent de manque de financement, parfois pour leur exécution et suivi-évaluation efficace.

Cela est dû au fait que les institutions ne possèdent pas une planification stratégique équilibrée (équilibre budgétaire entre les programmes / les activités, répartition des ressources humaines entre les programmes / les activités, charge fixe, transfert et investissement équilibrés entre les programmes / les activités) en matière des activités de gestion des risques environnementaux et sociaux.

En plus, le manque de mise à jour adaptée à des nouvelles approches environnementales et sociales telles que les NES du CES de la Banque Mondiale, est très fréquente du fait que les institutions ne disposent pas d'un ou de plusieurs outils de planification informatisés (différencié les outils de planification des outils de production de données utiles à la planification).

La plupart des institutions investiguées, sauf le FSRDC, ne disposent pas d'un plan directeur informatique pouvant leur permettre d'organiser la gestion du hardware et du software qui inclue une description du système informatisé du processus de planification des activités environnementales et sociales.

En outre, il n'existe auprès des institutions investiguées d'aucun programme de planification de la formation professionnelle en faveur des territoires locaux dans les approches nouvelles de gestion des risques environnementaux et sociaux, sécurité et VBG, EAS et HS ainsi que la gestion des catastrophes et autres situations de crise sécuritaire ou sanitaire.

Chaque institution n'est pas dotée d'un processus de planification déterminant dans un document de référence les rôles et les informations à produire par les entités techniques du ministère ou organisation du fait de l'absence d'un mécanisme de planification participatif incluant les services concernés. Cette difficulté est aussi liée à l'incapacité de disposer des outils informatiques permettant de générer des informations utiles à la planification environnementale et sociale par les différentes institutions investiguées.

Pour les sous-questions liées à la passation des marchés, il s'avère, d'après l'examen des réponses obtenues, que la durée de préparation des activités de gestion environnementale et sociale induites par le processus de passation des marchés n'est pas comptabilisée dans un mécanisme inclus dans le processus de planification.

Bref, les institutions ne sont pas capables de pouvoir faire état de leur performance en matière de respect de planification stratégique et opérationnelle environnementale et sociale d'un suivi de résultats à partir d'indicateurs validés.

3.2.11. *Évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques E&S "Niveaux organisationnels (performance des organisations)"*

Comme énoncé ci-haut, les Niveaux organisationnels renseignent les performances de l'institution sur les politiques internes, la connaissance des NES, des conventions, procédures et cadres qui permettent à cette dernière de fonctionner et rassembler les capacités individuelles en vue de collaborer et d'atteindre des objectifs, tels qu'en gestion des risques environnementaux et sociaux.

D'après les évaluations, presque toutes les structures institutionnelles et organisationnelles ont déclaré d'adapter leur propre politique et stratégie de gestion environnementale et sociale.

Le tableau ci-dessous fournit le décompte des réponses recueillies sur l'évaluation de la politique et stratégie environnementale et sociale des institutions investiguées dans les provinces du projet :

Tableau 10 : Scores des réponses recueillies sur l'évaluation de la politique et stratégie environnementale et sociale des institutions investiguées dans les provinces du projet

N°	Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu Évaluation de la politique et stratégie environnementale des institutions	Scores		
		Score (+)	Score (-)	Σ Score
1	Gouvernorats	3	2	3/2
2	Inspection provinciale de finances	3	2	3/2
3	Division Provinciale du plan	1	4	1/4
4	Société Civile (OSC)	3	2	3/2
5	Division Provinciale de l'emploi et travail	3	2	3/2
6	Fédération des Associations des personnes vivant avec handicaps	2	1	2/1
7	L'intersyndicale des travailleurs	1	3	1/3
8	Communes	3	0	3/0
9	Division Provinciale des Affaires Sociales	5	0	5/0
10	Coordination Provinciale de l'Environnement	3	0	3/0
12	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	2	1	2/1
13	Inspection Provinciale du Travail	3	0	3/0
14	Associations Féminines	3	0	3/0
15	Association de Jeunes	3	0	3/0
16	Mairies	2	1	2/1
17	Division provinciale de la Santé	3	0	3/0
18	P-DDRCS	0	3	0/3
19	Fonds Social de la RDC (FSRDC)	2	1	2/1
20	Associations des Peuples Autochtones	3	2	3/2
21	Division du Genre et Famille	1	2	1/2
TOTAL	21 INSTITUTIONS	49	26	49/26
	%	65,4 %	34,6%	65,4/34,6

Nous remarquons que plus de 65 % des institutions évaluées reconnaissent d'avoir leur propre politique environnementale et sociale. Nous pouvons comprendre qu'en réalité cette **MOYENNE capacité constatée** à ce niveau se reflète du fait le pays dispose au niveau structurel un cadre règlementaire, institutionnel, politique et juridique et la ratification de plusieurs conventions internationales, bien que parfois plusieurs divergences en résultent.

Lors de nos investigations, nous avons constaté que les structures étatiques et paraétatiques, et certaines d'autres structures privées et organisations, disposaient d'un service et d'une politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, tant au niveau national qu'au niveau provincial. D'où l'allure des graphiques ci-haut indiqués.

Cependant, bien que disposant d'un système politique et stratégique sectoriel en matière de gestion environnementale et sociale, plusieurs divergences et incohérences

se dégagent dans l'analyse de leur adéquation en fonction des NES de la Banque Mondiale :

- Les politiques et procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux ne sont pas clairement communiquées en interne et moins encore en externe.
- La plupart des Répondants en interne n'ont pas la maîtrise sur l'évaluation et l'identification des risques et des impacts environnementaux et sociaux généraux. Cela du fait que la plupart, d'après les réponses des Répondants ne sont pas directement du domaine de formation en sciences de l'environnement.
- La plupart des institutions, surtout étatiques ne procèdent pas souvent à l'examen des risques et impacts environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre de ses activités ou projet. C'est donc un domaine des Spécialistes ou des Consultants d'appui au projet, disent-elles.

Concernant la question sur le **“Comment faites-vous pour déterminer les impacts environnementaux et sociaux”**? Les différentes formulations des réponses recueillies se présentent comme suit :

Tableau 11: formulation des réponses recueillies

Groupe de Réponses	Nombre de Répondants/Institutions
Par des études environnementales et sociales	6
Par la sensibilisation	11
Par les partenaires d'appui	5

Certains répondants semblent avoir donné une bonne réponse par rapport aux études environnementales et sociales, comme moyen de détermination des impacts et risques liés, mais eux-mêmes ne disposent pas absolument des capacités et connaissances adéquates sur la réalisation de ces études. Et cela se justifie même dans le manque de connaissance de quelques instruments et la manière de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la Santé, sécurité et sûreté au travail ainsi que des communautés riveraines, exprimés par la plupart des Répondants des institutions et organisations.

3.2.11.1. Évaluation du niveau structurel ou organisationnel : Contexte sectoriel /Facteurs structurels et institutionnels

A partir du tableau 8, les résultats codifiés du contexte sectoriel et facteurs structurels des institutions évaluées dans la province de l'Ituri sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12: Résultats du contexte sectoriel et facteurs structurels des institutions évaluées dans la province de l'Ituri

Code d'évaluation Institutionnelle n=1...21. Cfr.Tab.8																						
Critère D'Eval.	Tot. Décompte	I01	I02	I03	I04	I05	I06	I07	I08	I09	I10	I11	I12	I13	I14	I15	I16	I17	I18	I19	I20	I21
5=CTF	22	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	1	0	1	1	5	4	0	0	4	0	0
4=CF	56	8	0	0	0	5	4	2	1	4	0	6	1	1	2	1	4	4	4	9	0	0
3=CM	101	5	6	6	6	5	7	7	2	3	7	2	2	2	13	3	9	1	8	3	4	0
2=Cfa	72	1	4	8	8	2	2	3	8	3	3	6	5	4	2	4	1	2	1	1	4	0
1=Ctfa	79	4	7	2	2	2	3	4	7	7	4	2	4	2	0	5	0	11	2	1	10	0
0=CSO	46	0	1	2	2	3	1	0	0	1	0	1	6	8	0	0	0	0	3	0	0	18

Légende : n : Nombre ; I : Institution ; CTF : Capacité très forte ; CF : Capacité forte ; CM : Capacité moyenne ; Cfa : Capacité faible ; Ctfa : Capacité très faible et CSO : Capacité sans objet (Réponse : Ne sait pas ou question vide ou non répondu). Les couleurs indiquent simplement la valeur de la substance évaluée.

Au total, 18 questions ont été posées pour arriver à apprécier et évaluer de façon systémique le Contexte sectoriel / Facteurs structurels et institutionnels des parties prenantes ciblées (Cfr. Point A./a.1/Q1-Q18 du Guide d'entretien). Le tableau des résultats illustrés ci-haut, montre les sommes des scores pour les capacités fortes considérées (notamment CTF=22 réponses recueillies et CF= 56) sont inférieures aux sommes des scores des capacités moyennes (CM=101), des capacités faibles (Cfa=72 scores) et des capacités très faibles (Ctfa=79 scores). Ainsi, les institutions évaluées, disposent des **capacités faibles** du point de vue niveau structurel ou organisationnel en se basant sur le contexte sectoriel ou facteurs structurels et institutionnels influençant une bonne gestion des risques environnementaux et sociaux en lien avec les NES déclenchées dans le cadre du projet STAR EST. **Cela implique l'inadéquation due à ce que** le savoir institutionnel n'est pas à jour par rapport aux approches les plus récentes, telles que les nouvelles Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale,

- ✓ L'absence des politiques d'application des conventions internationales en lien avec la gestion environnementale et sociale, permet l'ignorance totale par la plupart des parties prenantes
- ✓ La décentralisation effective des activités, spécifiquement celles liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux,
- ✓ Les effectifs de l'institution, à tous les échelons, qui ne sont pas du tout formés et qui ne participent presque pas à l'effort de multiples services et travailleurs, aussi bien que la direction sur la gestion des risques environnementaux et sociaux,
- ✓ L'engagement de la direction des institutions à concrétiser l'affectation des ressources à la gestion environnementale et Sociale et à la formation du personnel en ce domaine,
- ✓ L'instabilité des institutions dans les structures opérationnelles et décentralisées, voire réticence à prendre des responsabilités par le leadership vu le manque d'effectivité de cette décentralisation en termes de moyens.
- ✓ Certaines craintes dues au favoritisme dans les modalités de la gouvernance sectorielle et des mécanismes de responsabilité au sein du système décentralisé susceptible d'affecter les performances du personnels et l'efficacité des objectifs de l'institution, spécifiquement dans les questions environnementales et sociales,
- ✓ Manque de disposition des ressources publiques financières adéquates ne pouvant pas avoir un risque ou un impact sur la possibilité de financer et de fournir des services d'environnement, santé et social (ex. éducation ou sensibilisation environnementale),
- ✓ Manque de dotation en capacités techniques adéquates des différents ministères/départements intervenant dans le secteur environnemental et social au niveau provincial,
- ✓ Manque d'expérience pratique adéquate dans le secteur de gestion des risques environnementaux et sociaux,
- ✓ Les ministères/départements concernés ne disposent pas des programmes de formation permettant d'améliorer les compétences du personnel à différents niveaux
- ✓ Absence de rotation du personnel compétent dans les ministères/départements et autres institutions (ONG et OSC) dans les 12 mois derniers dans la plupart des institutions. Mais d'autres ont acquis cette rotation grâce aux facteurs contributifs du par exemple au recrutement et supervision.

Les fortes capacités observées à partir des scores des résultats du graphique ci-haut, résultent de l'adéquation des connaissances des répondants sur les points forts généralement connus en RDC en ce qui concerne : (i) Les capacités sur le secteur d'environnement au niveau institutionnel, réglementaire et juridique avec l'existence d'un système de contrôle, suivi et évaluation au sein de la machine gouvernementale comme les services environnementaux spéciaux comme ACE , programmes nationaux et coordinations provinciales de suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux ; (ii) L'existence des ministères/départements (au niveau central et provincial) qui interviennent dans l'élaboration, l'administration, la mise en œuvre et l'application des textes de lois et des règlements en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ; (iii) Les capacités techniques adéquates des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de gestion environnementale et sociale ; (iv) l'Existence des mécanismes permettant d'assurer la

coordination, l'échange d'information et la mise en œuvre efficace des politiques sur le secteur environnemental et social grâce aux partages de rapports et changes à travers certains circulaires ou communiqués, etc.

3.2.12. Bilan des résultats d'évaluation des capacités institutionnelles des systèmes existants en gestion environnementale et sociale dans les provinces cibles

3.2.12.1. Bilan sur la dimension Ressources

Le décompte des scores des résultats concernant la **dimension Ressources**, notamment Humaines, logistiques, financière technologiques, etc. pour les trois provinces (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri) se présentent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13: Synthèse de l'adéquation des systèmes existant dans les trois provinces aux niveaux individus

Niveaux individus	5	4	3	2	1	0
	CTF	CF	CM	Cfa	Ctfa	CSO
BUNIA	26	67	81	83	63	37
BUKAVU	5	23	93	59	58	33
GOMA	26	66	75	49	80	54
TOTAL GENERAL	57	156	249	191	201	124

En terme des capacités dimension des moyens/ressources (ressources humaines, budget, logistiques, infrastructures, équipements de formation, informatique et logiciels applicatifs) des institutions ou organisations évaluées en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux et connaissances des NES/CES, il s'avère que la province de l'Ituri occupe la première position en des capacités fortes (67 scores), et parallèles avec la province du Nord-Kivu (26 scores) en terme des capacités très fortes. Et la Province du Sud-Kivu en dernière position. Mais en termes des capacités moyennes, la province du Sud-Kivu occupe la première position, suivie de la province de l'Ituri et Nord-Kivu en dernière position.

Cependant, la tendance générale évaluée en termes des capacités de Dimensions Ressources se dégage pour toutes les trois provinces à la "**MOYENNE**" par rapport à un score total de 249 qui est supérieur aux scores Cfa (191) et Ctfa (201).

3.3. Bilan sur la dimension Environnement Favorable

Le tableau ci-dessous présente le bilan comparatif de la dimension Environnement favorable pour les trois provinces.

Tableau 14: Synthèse de l'adéquation des systèmes existant dans les trois provinces aux niveaux Environnement favorable

Environnement favorable	5	4	3	2	1	0
	CTF	CF	CM	Cfa	Ctfa	CSO
BUNIA	19	30	33	12	23	30
BUKAVU	6	24	31	11	30	7
GOMA	23	22	22	14	41	14
TOTAL GENERAL	48	76	86	37	94	51

Nous remarquons qu'à travers ce graphique, la province du Nord Kivu présente un score beaucoup plus élevé (CTF=23) en termes de résultats d'évaluation de l'environnement favorable, suivi de l'Ituri et la province du Sud-Kivu en dernière position. Le jugement de la tendance générale pour toutes les trois provinces, est à la "**Moyenne**" (CM=86) bien que Ctfa=94, cependant la somme de Scores de CTF et CF sont largement supérieurs à la somme de scores de la Cfa et CSO. Normalement, s'il faut être moins judicieux dans les critères d'évaluation, nous pouvons tomber sur des conclusions de la **Capacité Forte** pour toutes les trois provinces.

3.3.1. Bilan de scores d'évaluation du système actuel (Contexte sectoriel et structurel) en fonction des NES

Le bilan de scores de résultats d'évaluation du système actuel de gestion de risques environnementaux et sociaux en fonction de leur adéquation par rapport aux NES de la Banque Mondiale se présente comme suit pour les trois provinces.

Tableau 15: Synthèse de l'adéquation des systèmes existant dans les trois provinces aux niveaux organisationnels

Niveaux Organisationnels	5	4	3	2	1	0
	CTF	CF	CM	Cfa	Ctfa	CSO
BUNIA	22	56	101	74	79	46
BUKAVU	14	56	83	41	74	18
GOMA	39	45	77	73	72	21
TOTAL GENERAL	75	157	261	188	225	85

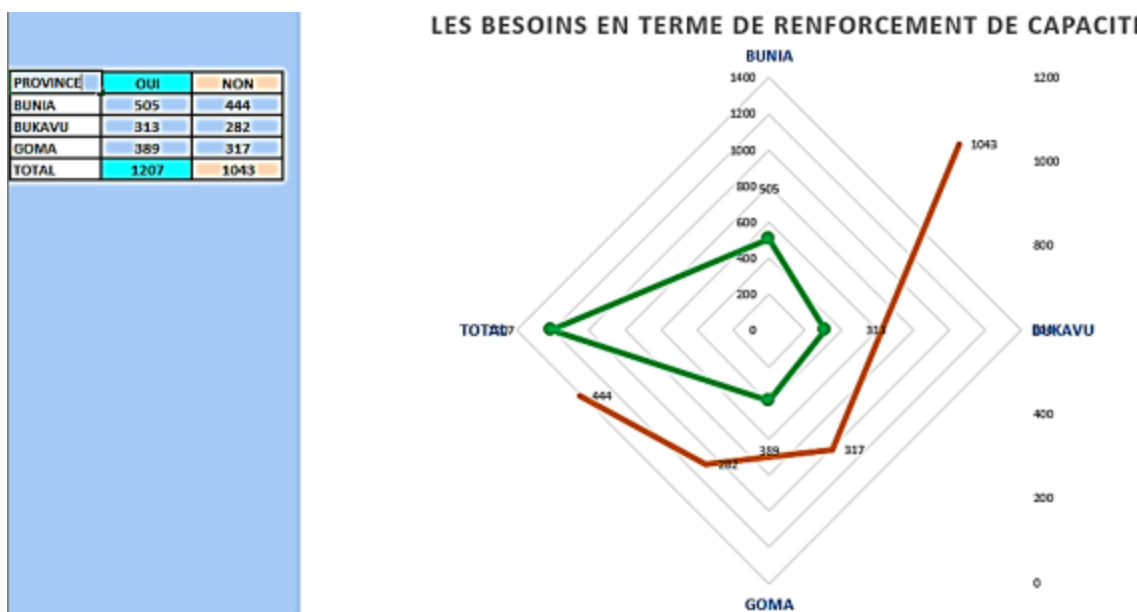
Au regard de la somme de décompte Les capacités des provinces a supporter la gestion des risques environnementaux et sociaux du projet STAR EST sont jugées Faibles sur base du modèle d'évaluation de l'ANAQ qui correspond de CSO a CM comme "**CAPACITE FAIBLE**" alors que leur somme de scores sont supérieurs aux scores totaux de CF et CTF.

Mais lorsqu'il faut dégager le bilan comparatif pour les trois provinces, nous remarquerons que la province du Nord-Kivu est en première position par rapport à la CTF, suivie de la province de l'Ituri. D'une vue d'ensemble, pour des raisons moins judicieuses en appliquant d'autres modèles d'évaluation, nous pouvons conclure que les capacités institutionnelles de trois provinces sont à la **MOYENNE**.

3.3.2. Bilan de scores d'évaluation de degré en besoins de renforcement des capacités dans les provinces du Nord-Kivu, Ituri et Sud-Kivu

La figure présente les résultats totaux de scores sur le degré en besoins de renforcements des capacités dans les trois provinces.

Figure 12: Evaluation synthèse des degrés en besoins de renforcement des capacités dans les provinces du Nord-Kivu, Ituri et Sud-Kivu



A travers cette figure, les besoins en renforcements des capacités en normes environnementales et sociales (NES) se sont exprimés réellement dans les provinces ciblées par le projet. A cet effet, il en va de l'hypothèse que si les parties prenantes ne sont pas renforcées en capacités par rapport aux NES, il sera difficile de garantir la mise en œuvre durable des activités du projet. Les besoins en renforcement des capacités concernent toutes les faiblesses et menaces dégagées dans ce rapport. Le répertoire de ces besoins peut être synthétisé de la manière suivante :

❖ **Niveaux institutionnels ou organisationnels :**

- Besoins en ajout de personnels dans la phase de l'exécution, l'installation des ISU et la mise à niveau pour ces derniers sur les normes environnementales et sociales, ainsi que les traitements des plaintes y compris les modalités des respects d'application des NES de la Banque Mondiale s'avèrent importants.
- Manque des points focaux environnement et VBG dans la plupart des ministères et divisions provinciales (sauf pour les ministères de l'ESPT, Genre et Famille et Présidence de la République),
- La non mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes au sein des ministères et organisations non gouvernementales,
- Manque des objectifs et priorités clairement définis en matière de gestion environnementale et sociale au niveau provincial, surtout dans la mise en œuvre d'un plan de contingence et de secours à la sécurité lors des troubles civils, conflits armés et déplacements des populations ainsi que l'apparition des catastrophes naturelles (éruption volcanique, mouvements sismiques, et autres crises sanitaires),
- Manque de quelques initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.

- Manque de formation continue sur les engagements politiques (au niveau international, national ou local) sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale,
- Manque de disponibilité des sources de financement surtout au niveau provincial pour appuyer les activités de sensibilisation-vulgarisation et de renforcements des capacités sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale, et autres risques liés à la sécurité sur tout au moment de l'exécution du projet en situation des guerres.

❖ **Niveaux Environnement favorable :**

- Chevauchement dans les attributions des ministères,
- L'inefficacité de la communication externe et interne des institutions qui ne permet pas la connaissance du cadre juridique, conventions et politiques en matière de gestion environnementale et sociale,
- La non mise à jour du plan de contingence pour faciliter son fonctionnement/vulgarisation.

❖ **Niveaux Individus :**

- Des connaissances inadéquates dans la pratique des Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale,
- Manque de maîtrise dans le suivi et mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale,
- Manque de maîtrise dans l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux,
- Manque de maîtrise dans le fonctionnement d'un mécanisme de gestion des plaintes,
- Personnels non suffisamment formés sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.
- Le manque de connaissance dans la manipulation des outils de détection des différentes pollutions environnementales et sociales,
- L'utilisation de certains logiciels du système de gestion environnementale et sociale,
- Les moyens nécessaires en termes logistiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux,
- Le manque de subvention en outils de travail, notamment les intrants de gestion des déchets,
- Personnels non-formés sur la gestion des conflits et recours à la sécurité en période de crise.

IV. DESCRIPTION DES TACHES ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DU PROJET CHARGEE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La description des tâches pour les unités commises aux normes environnementales et sociales et genre a été faite sur base du diagnostic des parties prenantes. Ce diagnostic révèle qu'à ce jour, il existe trois catégories des Ministère en matière des Normes Environnementales et Sociales, tels que présentés au point 2 du présent rapport. Ceux qui ont des services et des aspects de travail rapprochés de la BM, ceux qui ont développé des outils et/ou mécanismes rapprochés aux NES et ceux qui ne disposent pas d'une unité de travail, ni d'outils rapprochés aux NES.

4.1. Analyse de la situation actuelle des parties prenantes en matière des NES

La photographie des parties prenantes telle que ressortie du diagnostic, note ce qui suit :

- ✓ Chevauchements entre les différents services centraux dont les attributions sont males définies ;
- ✓ L'absence de collaboration fonctionnelle entre les services centraux pourtant appelés à se compléter dans la réalisation de leurs activités (ministère de l'Environnement qui se retrouve très avancé en matière des NES que d'autres Ministères du Gouvernement) ;
- ✓ Le vieillissement du personnel est l'une des difficultés rencontrées par les services centraux pour la plupart des Ministères ;
- ✓ Le manque des moyens financiers adéquats est un handicap au fonctionnement des Services en général et ceux en charge des NES en particulier ;
- ✓ La non-application expresse du cadre et des structures organiques agréés en 2016 par l'autorité compétente pour le besoin du meilleur fonctionnement de l'Administration publique (Décret n° 15/043 du 28 décembre 2015)

Ci-après le tableau reprenant la situation des NES chez les parties prenantes avec les suggestions des solutions.

Tableau 16. Analyse de la situation actuelle des parties prenantes en matière des NES

Parties prenantes	Situation actuelle en matière des tâches et responsabilités sur les NES	Suggestions
Ministère en charge des Finances	Rien à signaler (RAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles	Rien à signaler (RAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Nomination d'un point focal NES-Projet

Parties prenantes	Situation actuelle en matière des tâches et responsabilités sur les NES	Suggestions
Ministère des Infrastructures et travaux publics	Existence d'un plan de gestion des risques en matière d'infractions	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Renforcement du mécanisme existant ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère du Plan et de la reconstruction	Rien à signaler (RAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère des Affaires sociales	Existence d'une politique de réinsertion sociale qui contient certaines dimensions des NES	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le mécanisme existant ; • Installation d'un service en charge des NES ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère du Genre, famille et enfant.	Existence d'une politique genre contenant des aspects des NES.	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Renforcement du mécanisme existant ; • Nomination d'un point focal NES-Projet.
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Existence des services en charge de protection et de gestion de l'environnement ; Existence d'une politique nationale de l'environnement contenant des aspects des NES	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Renforcement du mécanisme existant ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère du Développement Rural	Rien à signaler (RAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Nomination d'un point focal NES-Projet.
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Bien qu'ayant la partie prévoyance sociale, la NES 2 (Emploi et conditions de travail) peine à se développer correctement.	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Renforcement du mécanisme existant ; • Nomination d'un point focal NES-Projet
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	Existence du MGP mis en place dans le cadre du projet PERSE. Ce MGP est géré au travers les Points focaux (individu choisi) dans les services.	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un service en charge des NES ; • Renforcement du mécanisme existant ; • Nomination d'un point focal NES-Projet

Parties prenantes	Situation actuelle en matière des tâches et responsabilités sur les NES	Suggestions
	Aucune structure dédiée au rôle. Existence d'un service en charge de VBG.	
Unité de Gestion du Projet	Rien à signaler (RAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une Coordination NES et VBG ; • Renforcement des capacités des Staffs s'il échet ; • Déploiement du mécanisme à tous les niveaux de mise en œuvre du projet. <p>Il est plus qu'important de mettre en place une unité efficace et cohérente en matière des NES.</p>
Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Rien à signaler (RAS)	Installation des Points Focaux Locaux ; Renforcement des capacités des acteurs.
ONG et Presse	Rien à signaler (RAS)	Installation des Points Focaux Locaux ; Renforcement des capacités des acteurs.

Source : Diagnostic institutionnel des structures parties prenantes.

Au regard diagnostic, il y a urgence de rationaliser l'Administration des Ministère en vue de corriger l'ensemble d'irrégularités qui impactent négativement sur le rendement attendu en matière des NES VBG et le MGP tant au niveau central, provincial que local. Donc il y a impérieuse nécessité de procéder à la rationalisation complète du système, si l'on veut réussir le développement durable.

4.1.1. Identification des missions/tâches générales des unités commises au rôle et rédaction des TdR des fonctions

4.1.1.1. Mission générale de l'Unité NES et VBG

Suivre la mise en œuvre des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale définies spécifiquement pour éviter, minimiser, réduire ou atténuer les risques et les impacts négatifs des projets sur le plan environnemental et social ainsi que les aspects de VBG.

4.1.1.2. Missions spécifiques

- Concevoir et élaborer les plans de travail, des stratégies et des normes relatives à l'application des NES et VBG dans le projet ;

- Concevoir et élaborer les avants projets des rapports et les textes administratifs relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à la définition des indicateurs et les moyens de collecte des évidences ;
- Assurer l'organisation des formations de renforcement des capacités des acteurs en NES et en VBG et EAS/HS ;
- Assurer l'organisation des activités spéciales d'appui à la mise en œuvre des NES et activités de lutte contre les VBG (Activités ludiques, culturelles, sportives, loisirs et jeux,) ;
- Concevoir, assurer la mise en circulation des programmes, des manuels et des matériels didactiques des NES et en VBG ;
- Assurer le contrôle-qualité des activités de la composante ;
- Assurer la gestion technique du personnel de la composante.

4.1.1.3. Fonctions clés de la composante NES et VBG :

Les orientations issues des échanges avec les experts de la Banque Mondiale, notent une structure prévisionnelle en personnels qui seront, soit des fonctionnaires incitatifs, soit des consultants conseillers, se présentent comme suit pour l'ISU provincial :

(i) un coordonnateur provincial du projet/responsable de l'ISU (un par ISU) ; (ii) un expert en passation des marchés ; (iii) un expert en gestion financière ; (iv) un expert en environnement ; (v) un expert social ; (vi) un ingénieur en petites infrastructures ; (vii) un expert en genre/violence basée sur le genre ; (viii) un spécialiste du développement rural (moyens de subsistance) ; (ix) un expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants ; (x) un expert en suivi et évaluation ; (xi) un expert en communication ; (xii) un assistant comptable ; (xiii) un auditeur interne ; (xiv) un agent de sécurité ; (xv) personnel de soutien, y compris le soutien administratif et les chauffeurs..

Sur base de cette ossature, la mission d'évaluation a retenu les postes rattachés aux NES et VBG. Il s'agit donc des fonctions suivantes :

1. Un expert en environnement ;
2. Un expert social ;
3. Un expert en genre/violence basée sur le genre ;
4. Un expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants ;
5. Les Points Focaux Provinciaux
6. Les Points Focaux locaux.

Au niveau de l'ISU nationale, la mission propose les fonctions suivantes :

1. Un Spécialiste en Sauvegarde. Environnementale
2. Un Spécialiste en Sauvegarde Sociale
3. Un Spécialiste Violence Basée sur le Genre,
4. Un expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants ;
5. Les Points Focaux Nationaux,

NB. Dans la fonction de sauvegarde environnementale et sociale proposée ci-dessous, l'expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants n'est pas directement pris en compte.

4.1.1.4. Proposition des tâches de l'Unité de Sauvegardes Environnementales et Sociales (USES)

Tableau 17: Architecture du cadre organique de l'Unité des NES et VBG

STRUCTURE		ATTRIBUTIONS	
Mission générale de l'Unité de sauvegarde		<ul style="list-style-type: none"> Assister le Comité de Pilotage dans l'orientation générale et la conduite du projet ; Planifier, coordonner et superviser toutes les activités de mise en œuvre du Projet sur base des orientations du comité de pilotage ; Représenter le Projet auprès des tiers. 	
EFFECTIF	POSTE D'EMPLOI	ACTIVITES	PROFIL
1	ISU NATIONALE SAUVEGARDE E&S	<ul style="list-style-type: none"> Assister le Comité de pilotage dans l'exercice de ses prérogatives, exécute les décisions de l'autorité et décide dans toutes les matières de sa compétence ; Assurer la liaison entre la Banque, l'Administration des Ministères parties prenantes et les autres projets des partenaires au développement ; Développe une vision, une stratégie et fixe les objectifs annuels du projet, en tenant compte des orientations politiques et budgétaires du comité de pilotage ; Assurer le bon fonctionnement des services techniques du projet ; Veiller à la promotion et à la qualité du dialogue social ; Organiser un système performant de contrôle interne et externe ; Présider les réunions du Comité de Direction ; Assurer l'implémentation des NES et la politique VBG de la Banque Mondiale au sein du projet, ... 	
4 Unités			
STRUCTURE		ATTRIBUTIONS	PROFIL
2	1. Un Spécialiste en Sauvegarde. Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les avant-projets des plans de travail, des stratégies et des normes relatives à l'application des NES et VBG dans le projet ; Préparer les avant-projets des rapports et les textes administratifs relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à la définition des indicateurs et les moyens de collecte des évidences ; 	Master ou Licence En sciences sociales, Gestion des projets, en

STRUCTURE		ATTRIBUTIONS	
	2. Un Spécialiste en Sauvegarde Sociale 3. Un Spécialiste Violence Basée sur le Genre, 4. Un expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'organisation des formations de renforcement des capacités des acteurs en NES et en VBG ; - Assurer l'organisation des activités spéciales d'appui à la mise en œuvre des NES et activités de lutte contre les VBG (Activités ludiques, culturelles, sportives, loisirs et jeux,...) ; - Assurer la mise en circulation des programmes, des manuels et des matériels didactiques des NES et en VBG ; - Assurer le contrôle-qualité des activités de la composante ; - Assurer la gestion technique du personnel de la composante. 	Environnement, Genre, Développement, Droit ou discipline connexes.
EFFECTIF	POSTE D'EMPLOI	ATTRIBUTIONS	PROFIL
3	ISU PROVINCIALE 1. Un expert en environnement ; 2. Un expert social 3. Un expert en genre/violence basée sur le genre ; 4. Un expert sur les groupes armés et la réinsertion des	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le Coordonnateur national dans la préparation des avant-projets des plans de travail, des stratégies et des normes relatives à l'application des NES et VBG dans le projet ; - Assister le Coordonnateur national dans la préparation des avant-projets des rapports et les textes administratifs relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à la définition des indicateurs et les moyens de collecte des évidences ; - Assurer l'organisation des formations de renforcement des capacités des acteurs en NES et en VBG ; - Assurer l'organisation des activités spéciales d'appui à la mise en œuvre des NES et activités de lutte contre les VBG (Activités ludiques, culturelles, sportives, loisirs et jeux, ...) ; - Assurer la mise en circulation des programmes, des manuels et des matériels didactiques des NES et en VBG ; - Appuyer les points focaux nationaux dans l'animation de leurs activités au sein des Ministères parties prenantes. - Assurer la mise en œuvre des activités de l'unité au niveau provinciale ; 	Licence En sciences sociales, Gestion des projets, en Environnement, Genre, Développement, Droit ou discipline connexes.

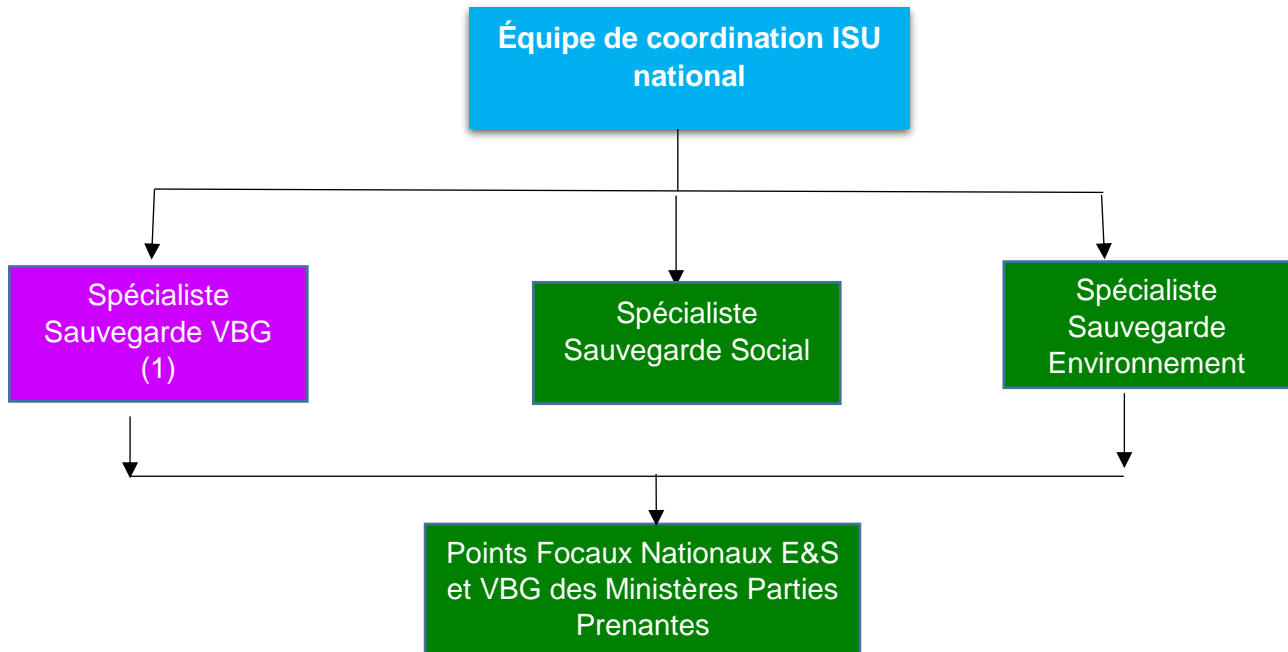
STRUCTURE		ATTRIBUTIONS	
	ex-combattants	- Appuyer les points focaux provinciaux et autres parties prenantes dans l'animation des activités au sein des Ministères parties prenantes.	
4 Unités			
STRUCTURE		ATTRIBUTIONS	
EFFECTIF	POSTE D'EMPLOI	ACTIVITES	PROFIL
4	Points Focaux Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre des activités de la composante au sein de leurs structures. 	Master ou Licence en Environnement, Genre, Développement, Droit ou discipline connexes.
3 Unités			
EFFECTIF	POSTE D'EMPLOI	ACTIVITES	PROFIL
6	Points Focaux provinciaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre des activités de la composante au sein de leurs structures. 	Master ou Licence en Environnement, Genre, Développement, Droit ou discipline connexes.
3 Unités			
7	Points Focaux Locaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre des activités de la composante au sein de leurs ETD. 	Master ou Licence en Environnement, Genre, Développement, Droit ou discipline connexes.
9 Unités			

EFFECTIF TOTAL DE L'UNITE NES & VBG = 08.

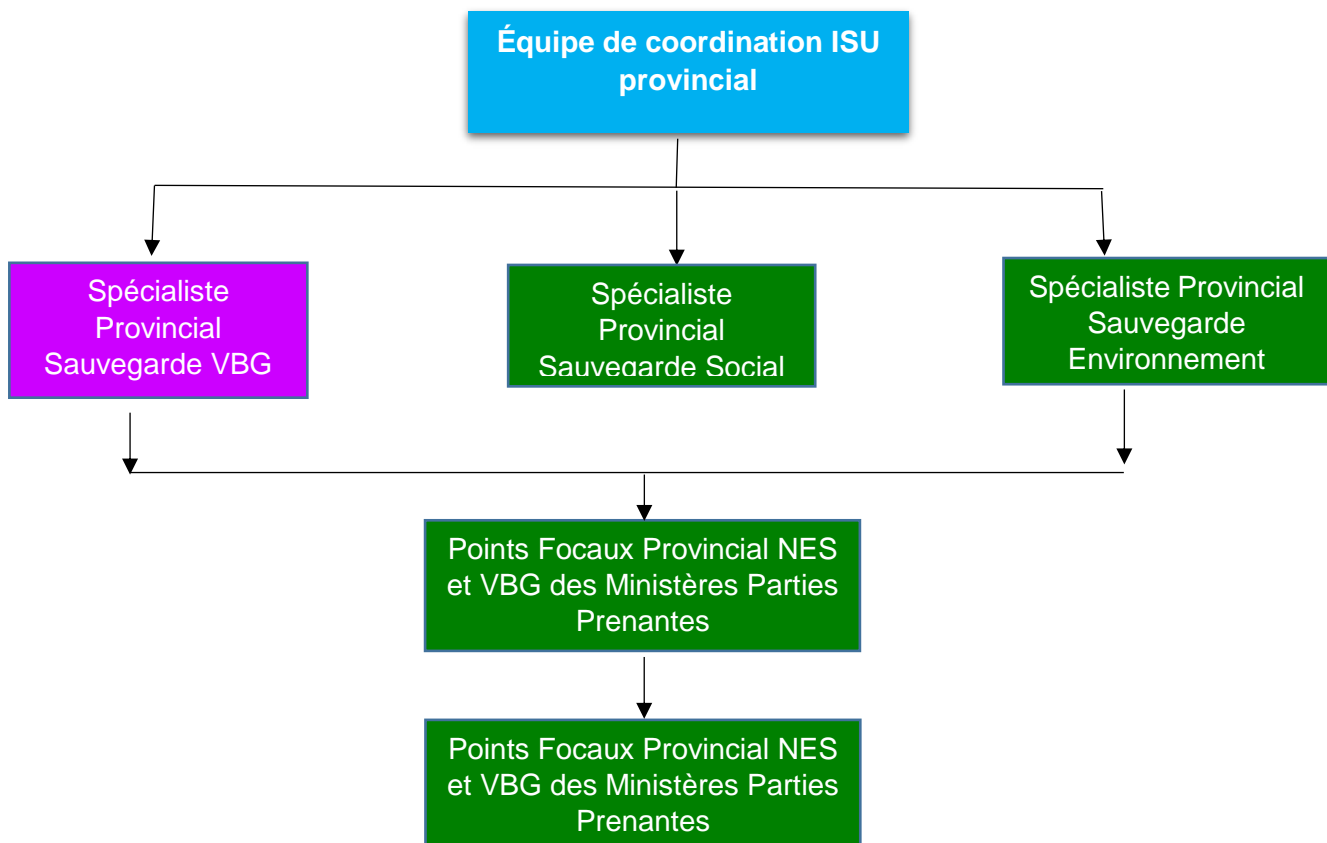
Ces unités seront appuyées par les Points Focaux nationaux, provinciaux et locaux dont le nombre sera déterminé à la définition finale des parties prenantes et entités concernées par le projet.

4.2. Proposition des organigrammes des ISU de l'unité de sauvegarde E&S du projet

4.2.1. Proposition de l'organigramme de l'ISU national de l'unité de sauvegarde



4.2.2. Proposition de l'organigramme de l'ISU provincial de l'unité de sauvegarde



V. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ce plan de renforcement des capacités présente la synthèse des travaux sur les besoins en renforcement des capacités qui ont été effectués lors de la phase de collecte des données sur l'évaluation des capacités institutionnelles pour la gestion environnementale et sociale dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

Le diagnostic a porté sur l'ensemble des parties prenantes du projet ; des informations ont été recueillies dans les trois provinces qui constituent la zone du projet, qui sont le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. La liste complète des structures et parties prenantes concernées est donnée dans le rapport général de l'évaluation.

Le présent rapport est, en grande partie, une consolidation des besoins et approches pour une bonne prise en charge de la gestion environnementale et sociale dans la mise en œuvre du projet. Il s'appuie sur les entrevues qu'a eu le consultant avec les principales parties prenantes et de l'analyse de la documentation disponible. Il donne une approche globalisante et une démarche méthodologique pour réussir la mise en œuvre du plan qui en découle.

Ainsi, dans le cadre de la préparation du projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC, la capacité des institutions de mise en œuvre à gérer les risques environnementaux et sociaux (E&S) liés au projet proposé ont été systématiquement analysée au travers cette évaluation dans le but d'élaborer une stratégie (Plan de renforcement des capacités) pour un renforcement et améliorations de la gestion environnementale et sociale dans les institutions publiques et ONG partenaires au projet.

5.1. CONTEXTE SPECIFIQUE

Ce plan de renforcement des capacités des institutions en gestion des risques environnementaux et sociaux est produit pour répondre au besoin de la Banque Mondiale de voir les pays emprunteurs protégés et lancés dans le développement durable.

Il est produit pour permettre aux parties prenantes du projet STAR EST d'améliorer leurs capacités en matière de protection de l'environnement et le social.

Les informations qui ont contribué à son élaboration sont issues (i) des outils et (ii) des données collectées auprès des parties prenantes dans le cadre de la présente évaluation et conformément à l'analyse des besoins en renforcement des capacités des parties prenantes.

Ce plan est un livrable de l'évaluation des capacités institutionnelles pour la gestion environnementale et sociale dans les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et Sud-Kivu.

5.1.1. Objectif

Cette étude avait pour objectif « Évaluer la capacité institutionnelle des principales unités de mise en œuvre du projet, à savoir les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU) et l'Unité centrale d'appui à la mise en œuvre (ISU), à gérer les risques environnementaux et sociaux liés au projet dans le but de développer une stratégie (Plan de renforcement des capacités) pour un renforcement et des améliorations axés sur les résultats en accord avec le Client. L'évaluation inclura également les acteurs clés de la mise en œuvre tels que les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD) et le programme communautaire de désarmement,

démobilisation et réintégration (DDR-CS). Étant donné que les partenaires facilitateurs (FP) restent à recruter, la portée de cette mission inclura les FP pendant le processus d'appel d'offres ».

5.1.2. La gestion de risques spécifiques liés à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités

A ce jour, les acteurs et les partenaires du projet se rendent compte que la dimension environnementale et sociale est une priorité pour un développement durable et pour l'atteinte des résultats du projet.

Ce plan de renforcement des capacités en gestion des risques environnementaux et sociaux, renseigne sur des mesures d'atténuation ou de mitigation des risques actuels et ceux susceptibles de subvenir. C'est pourquoi sa mise en œuvre demande une planification stratégique qui garantit la réduction de l'impact négatif d'une série de risques et la prévention de l'échec qui peuvent être liés au plan de renforcement des capacités élaboré. Certes, certains risques feront toujours partie de la mise en œuvre, mais ils pourraient être minimisés.

Les risques potentiels dans la mise en œuvre du présent plan de renforcement des capacités en gestion environnementale et sociale sont :

5.1.2.1. Risques de discontinuité.

Les personnes humaines sont sujettes à la misère humaine telle que la mort, la morbidité, la santé ou les mutations. Leurs idées, pertinentes soient-elles, peuvent connaître des interruptions ou des discontinuités dans leur mise en œuvre.

5.1.2.2. Risque lié à l'instabilité politique

L'instabilité politique pourrait amener une interruption dans la mise en œuvre des activités du projet en général, celles de renforcement des capacités en particulier.

5.1.2.3. Risque de résistance

Comme dans tout système et au vu de l'importance des actions du projet envisagé, le risque de l'apparition de résistances parmi les parties prenantes ne saurait être exclu. Pour cela, il faut garantir une communication claire et transparente à tous les niveaux de la chaîne de gestion du projet ainsi qu'une concertation entre les différents acteurs pour rechercher des consensus.

5.1.2.4. Risque de complexification

L'une des spécificités du projet est sa zone de mise en œuvre qui est complexe avec la question des groupes armés qui opèrent avec des approches complexes.

5.1.2.5. Risques des conflits armés, mouvements civils et crises.

Les conflits et les crises sont des risques probables pour la réussite du plan.

5.1.2.6. Risques financiers et budgétaires.

La mise en œuvre de ce plan demande la mobilisation des ressources.

5.1.3. Système de pilotage du plan

5.1.3.1. Le cadre de concertation et de communication

Pour éviter les écueils, un cadre de concertation et de communication est nécessaire pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités en gestion environnementale et sociale. Ce cadre comprend les représentants de toutes les parties prenantes dont ceux des institutions de la République, de la Banque Mondiale, des représentants des partenaires locaux et des programmes de développement du secteur selon les niveaux (national, provincial ou local).

Ce cadre devrait se réunir périodiquement en temps ordinaire et en cellule d'urgence en cas de contingence ou de nécessité.

Un tel cadre permettrait de comprendre d'abord l'esprit même des thématiques développées dans le plan et analyser les ressources potentielles susceptibles de conduire les thèmes de renforcement des capacités. Il est évident que le personnel du projet et toutes les parties prenantes comprennent le fonctionnement du plan. Cette tâche est le rôle principal du cadre de concertation.

En vue d'instaurer un dialogue permanent et un climat de confiance et de transparence dans la mise en œuvre du plan, un cadre de concertation doit être institué au niveau national que provincial.

5.1.3.2. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation est un examen constant du projet dans le cadre de son organisation par un dispositif combinant les résultats intermédiaires fixés, les questions d'évaluation et les indicateurs. L'évaluation se fait avant, pendant et après la réalisation de l'œuvre. Ce principe est fonctionnel pour ce plan. Pour ce plan, le mécanisme de suivi et d'évaluation est comme un tableau de bord sur le pilotage du plan. Il mobilise d'abord l'équipe de la composante NES et ensuite les spécialistes en charge de suivi-évaluation du projet.

Les indicateurs spécifiques NES.

Les réalisations issues de la mise en œuvre du plan seront diffusées aux travers des comptes rendus, les rapports des revues du projet ou encore des évaluations des performances des parties prenantes.

Au-delà des mécanismes ci-haut cités, la mise en œuvre de ce plan requière des revues spécifiques des actions en termes modules de formations et des activités d'accompagnement technique. Ces revues (trimestrielles, semestrielles ou annuelles) réunissant les parties prenantes doivent être organisées pour s'assurer de l'efficacité du plan.

Un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats doit être mis en place pour :

- mettre en cohérence les différents cadres programmatiques et opérationnels du projet à ce plan ;
- mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre ;
- procéder aux évaluations périodiques afin de mieux comprendre les raisons des réussites ou des échecs éventuels de la mise en œuvre ;
- partager diverses expériences ;

- valoriser les bonnes pratiques afin d'améliorer les actions futures pour répondre aux objectifs de la gratuité.

Les indicateurs poursuivis par ce plan sont ceux retenus dans le cadre des résultats du projet. De manière indicative, les indicateurs suivants sont suggérés à l'équipe du projet :

- ✓ % des parties prenantes au projet qui travaillent dans un environnement sécurisé ;
- ✓ % des parties prenantes renforcé en capacité ;
- ✓ % du financement public alloué aux parties prenantes issues de l'administration publique ;
- ✓ Niveau d'amélioration des connaissances des parties prenantes en NES.

5.1.4. Les mécanismes de redevabilité

La redevabilité est la pièce maîtresse dans la gestion du plan. Les parties prenantes sont tenues de s'aligner derrière le leadership des structures de pilotage du projet, et doivent également être tenus redevables de leurs actions pour faire progresser la mise en œuvre du plan.

La redevabilité concerne trois aspects principaux : (1) rendre compte, (2) prendre en compte, et (3) demander des comptes. Ces aspects sont entremêlés et doivent être simultanés afin que la redevabilité aboutisse. Le compte-rendu implique que les acteurs du projet dialoguent et partagent des informations sur la mise en œuvre de la du plan. La prise en compte désigne l'écoute active des besoins et opinions des parties prenantes (autorités politico-administratives, chefs coutumiers, ménages, ...).

La demande de comptes consiste essentiellement en la capacité des parties prenantes à influencer la mise en œuvre du plan et à l'évaluer.

La mise en œuvre de ce plan mobilise en premier lieu l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui gère le projet au quotidien. Ainsi, les responsabilités de mise en œuvre du plan se présentent comme suit :

Tableau 18: Nature de l'intérêt des parties prenantes

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
Membre du Gouvernement	Donner des orientations à l'Unité de Gestion du projet
Unité de Gestion/ISU	Organiser (directement ou indirectement) les activités du plan
Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Suivre et participer à la mise en œuvre du plan
ONGs et Presse	Suivre les formations et appuyer UCP dans la mise en œuvre des activités.
Les populations riveraines, les travailleurs des entreprises des travaux	Les préparer face aux risques du projet liés aux travaux techniques, circulations des engins, l'hygiène - assainissement/santé ; le VIH/SIDA, VBG, Covid-19, utilisation des enfants mineurs, etc.

5.2. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le présent plan est fonction des risques environnementaux du projet face aux faibles capacités des institutions parties prenantes en gestion des risques environnementaux et sociaux,

Les différents risques environnementaux et sociaux du projet recensés se résument principalement (i) aux risques environnementaux et sanitaires liés aux opérations/activités à la gestion des déchets associés, (ii) aux risques environnementaux, sanitaires et sociaux liés aux infrastructures qui seront mises en place, (iii) les impacts liés aux travaux de réhabilitation et de construction (émissions de poussière/ bruits et nuisances associées, production de déchets à risques de pollution et de contamination, risques en termes de circulations routières et d'accidents, réduction du couvert végétal et dégradation des habitats fauniques, etc.), (iv) les déplacements involontaires, (v) risques de santé publique (propagation de la COVID-19, propagation des IST et le VIH-Sida), (vi) des risques sociaux (risques d'abus sexuels sur les personnes vulnérables telles que les filles mineures, veuves, femmes ou hommes vivant avec un handicap, d'harcèlement sexuel, de risques de conflits suite aux différentes expropriations, au non-emploi de la main-d'œuvre locale, au non-respect des us et coutumes par les prestataires et fournisseurs du projet et aux frustrations sociales)¹⁵.

Tableau 19. Élaboration du plan de renforcement des capacités

¹⁵ Risques et impacts négatifs du projet contenus dans le CGES du projet STAR EST

NORME DU CES	N°	THEMES DE FORMATION	ACTIVITES D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES	CIBLE (Bénéficiaire)	PHASE DE MISE EN ŒUVRE	PROVINCE CIBLE	NOMBRE INDICATIF DES PARTICIPANTS	DUREE MINIMUM	BUDGET (USD)
Objectif Général									
Formations de management général de la composante pour une bonne intégration de la fonction environnementale et sociale	1	Formation sur le nouveau CES/NES	Organisation de la formation et Dotation en équipements de S-E E&S	Toutes parties prenantes	Démarrage	Toutes	90	5 jours	20000
	2	Formation sur les NES/VBG, EAS/HS	Équipe BM sur l'équipe projet	Composantes NES-VBG et Points Focaux	Démarrage	Toutes	90	5 jours	100000
	3	Appui à l'ACE sur la Vulgarisation continue des textes légaux et réglementaires afférents au secteur environnemental	ACE,	Composantes NES-VBG et Points Focaux	Démarrage	Toutes	All	90 jours	17500
	4	Formation sur l'insertion/protection sociale et des enfants mineurs.	Production des modules et recrutement du Consultant	Composantes NES-VBG et Points Focaux	Démarrage	Toutes	30	4 jours	17500
	5	Formation sur l'intégration genre et la Non-discrimination,	Modules pour les ISU	Composantes NES-VBG et Points Focaux	Démarrage	UCP (National et Province)	30	3 jours	20000
	6	Sensibilisation sur l'intégration Genre et les VBG	Production des modules et recrutement du Consultant	Composantes NES-VBG et Points Focaux	Démarrage	UCP (National et Province)	N/A	N/A	Inclus dans le manuel du projet
	7	Renforcement des capacités sur le plan de contingence adapté du projet	Élaboration et mise en œuvre du plan de contingence adapté	PP/Provinces	T2 du projet	UCP (National et Province)	90	14 jours	60000
	8	Renforcer sur le mécanisme de transmission d'informations des incidents	Production des modules de formation sur les bonnes pratiques environnementales et sociales agricoles et	PP/Provinces	T2 du projet et phase d'exploitation	UCP (National et Province)	90	12 jours	14000

			d'exploitation industrielles, de sécurité, de gestion des risques et accidents, d'utilisation des pesticides ; etc.						
	9	Appui à la prise en charge des survivants des VBG	Installation des Comités de gestion des plaintes	PP/Provinces	Démarrage	UCP (National et Province)	90	21 jours	Inclus dans le MGP du projet
	10	Appuyer l'actualisation et la mise en œuvre du Plan de Contingence Provincial des risques, catastrophes et autres situations d'urgence	Installation des comités de prévention et de gestion des catastrophes et d'autres crises ; Vulgarisation du plan ; Réhabiliter les espaces sûrs des femmes, des enfants et des jeunes en situations difficiles afin de prévenir les risques liés aux VBG/EAS/HS et la réinsertion	PP/Provinces	Démarrage Et travaux	UCP (National et Province)	90	60 jours	45000
Norme n°1: Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	1	La gestion adéquate des substances dangereuses	Formation sur la gestion des déchets dangereux et subvention des entreprises de transformation des déchets liquides et solides	UGP	T2 du projet	Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri	90 Participants, soit 30 personnes par province pour 3 jours	3 jours	30000
	2	Consommation excessive d'énergie	Surveillance environnementale et sociale continue	Entreprises d'exécution, Mission de contrôle UGP	Travaux	Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri	60 Participants	All time	Inclus dans le PGES

	3	Consommation excessive d'eau	Surveillance environnementale et sociale continue	Entreprises d'exécution, Mission de contrôle UGP	Travaux	Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri	40 Participants	All time	Inclus dans le PGES
	4	Protection atmosphérique, des sols, des végétaux et animaux	Surveillance environnementale et sociale continue	UPG, SC, Chefs coutumiers, Entreprises d'exécution, Mission de contrôle	T2 du projet	Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri	20 Participants	All time	Inclus dans le PGES
	5	Risques des catastrophes naturelles (débordements des eaux des lacs (Lac Albert dans la province de l'Ituri et de Lac Kivu au Sud-Kivu)	Surveillance environnementale et sociale continue	UPG, SC, Chefs coutumiers, Entreprises d'exécution, Mission de contrôle		Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri		All time	Inclus dans le PGES
	6	Renforcer la capacité des acteurs des services étatiques et non étatiques afin de monter des scénarii dans la gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux conflits armés et les moyens de mise en œuvre de mesures de mitigation et atténuation	Élaboration du plan de recours à la sécurité et sa mise en œuvre Communication, Sensibilisation et vulgarisation du plan	PP/Provinces et National	T3 projet	Toutes les PP	120 participants	5 jours	50000
	8	Renforcer la capacité matérielle, technique, financière et humaine des structures étatiques et non-étatiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux	Installation des Unités Centrale et provinciales d'appui Recrutement du personnels (Responsables de Sauvegarde Environnement, Social, VBG) pour les ISU	PP/Provinces et National	Travaux	Toutes les PP	120 participants	5 jours	150000

	9	Renforcement des capacités des institutions sur le suivi-environnemental des travaux	Formation sur la bonne pratique des NES/CES	PP/Provinces et National	Travaux	Toutes les PP	120 participants	5 jours	50000
Norme n°2: Emploi et conditions de travail	1	Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)	Sensibilisation des travailleurs et populations	Staff Projet Partenaires d'exécutions	Travaux	Toutes les PP	100 Participants	2 Jours	Inclus dans les PGES
	2	Écrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles non protégés des machines	Sensibilisation des travailleurs et populations	PP/Projet	Travaux	Toutes les PP	20 Participants	2 Jours	Inclus dans les PGES
	3	Contact avec des fils électriques exposés ou défectueux	Sensibilisation et Élaboration des EIES	PP/Projet	Démarrage	Toutes les PP	20 Participants	2 Jours	Inclus dans le CGES
Norme n°3: Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution		Élaboration des PGES par les partenaires d'exécutions du projet STAR EST	Protection et Restauration des sites affectés par les travaux	Partenaires d'exécutions	Démarrage	Toutes les PP	-	-	Inclus dans les EIES ou CGES
Norme n°4: Santé et sécurité des populations	1	Exposition à des températures extrêmes	Sensibilisation des chefs d'entreprises	Staff Projet	Démarrage	Toutes les PP	50 participants	--	Inclus dans le PGES
	2	Sensibilisation sur l'hygiène et sante	IDEM	Toutes parties prenantes	Démarrage	Toutes les PP	120 participants	--	IDEM
	3	Protection des travailleurs et des communautés	Élaboration du plan de recours à la sécurité	Toutes parties prenantes/entrprises de travaux et autres partenaires	Démarrage	Toutes les PP	120 participants	5 jours	Devrait être inclus dans les contrats de partenaires d'exécution

	4	Renforcement les capacités des acteurs institutionnels sur le mécanisme de gestion des plaintes lié aux incidents de VBG, EAS, ENA/ES (Enfant non accompagné par leurs parents biologiques), ESFGA/EAFGA (Enfant sorti aux forces et groupes armés et enfant associé aux forces et groupes armés) VIH/SIDA et COVID 19	Sensibilisation et information des populations sur les VBG, IST/VIH SIDA, Covid-19, Protection des enfants. Formation en salle des partenaires du projet sur les VBG et la réinsertion sociale des EAS, ENA/ES ESFGA/EAFGA	Toutes les provinces	T1	Toutes les PP	3000 participants	9 jours	57 000
Norme n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	1 2	Plan de surveillance et de suivi environnemental : Glissades, trébuchements et chutes de zones élevées, autres zones à risque. Elaboration des PAR (Plan d'action de réinstallation) et PRMS (Plan de restauration des moyens de substance)	Assurer le suivi des recommandations environnementales en phase de réalisation des travaux Campagne d'information et sensibilisation des PAP sur le projet et fonctionnement du Comité de gestion des plaintes et autres parties prenantes. Formation des PAP sur les EAS et autres abus de pouvoir liés au processus d'indemnisation. Informations et sensibilisation sur la gestion des plaintes et types de conflits qui peuvent surgir durant la procédure de réinstallation.	Staff Projet Travailleurs des entreprises d'exécution PAP, Comité de gestion de plaintes et conflits, Comité d'indemnisation des PAP	Année 1	Toutes les PP Les PAP et autres parties prenantes	20 Participants Plus de 250 participants	2 Jours 3 jours	Inclus dans le PGES Inclus dans le fonctionnement du PAR et PRMS qui seront élaborés

Norme n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	0	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes	Inclus dans les activités précédentes
Norme n°7 : Peuples autochtones /Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	1	Accompagnement de mise en œuvre de plan de Réinsertion socio-économique des personnes déplacées	Sensibilisation et Adaptation des infrastructures à construire Sensibilisation des populations et familles d'accueil	Staff Projet	Année 2	Staff Projet	500	14 jours	Inclus dans les activités des experts de sauvegarde du projet
Norme n°8 : Patrimoine culturel	1	Protection du patrimoine culturel dans les zones de travaux	Sensibilisation et surveillance environnementale et sociale continue	Entreprises de travaux, Mission de contrôle	Année 1	Toutes les provinces	300	1 jour	Inclus dans le PGES
Norme n°9 : Intermédiaires financiers	0	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Norme n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information		Elaboration d'un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP). Exposition aux risques de discrimination des groupes vulnérables (PA, Handicapés, etc.)	Sensibilisation sur l'engagement citoyen et d'autres parties prenantes sur la pérennisation des résultats du projet, Formation des membres des	Mairies de ville, Société civile et autres parties prenantes. Entreprises, Mission de	Année 1	Toutes les provinces	Plus ou moins 100 participants par province	2 jours	Inclus dans le PMPP du projet

		Exposition aux risques d'intimidation et d'abus de pouvoir/harcèlement	Comités de gestion sur le mécanisme de traitement des plaintes Formation et sensibilisation des parties prenantes sur la non-discrimination et harcèlement	contrôle, autres parties prenantes						
TOTAL										574.000

5.2.1. Indicateurs de changement

Les indicateurs de changement après la mise en œuvre du présent plan de renforcement des capacités en gestion des risques environnementaux et sociaux seront mesurés en fonction de :

- Compréhension des Notes de Bonnes pratiques du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et du cadre légal et politique congolais en matière de protection de l'environnement,
- L'installation des Points focaux et services dans certains ministères clés ayant les actions ayant trait sur l'environnement, le social et santé, sécurité et conditions du travail ;
- Du pourcentage des parties prenantes au projet qui travaillent dans un environnement sécurisé, et qui adoptent des mesures de mitigation et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre des activités du projet STAR EST;
- Du pourcentage des parties prenantes renforcées en capacité sur la gestion environnementale et sociale influencent leurs institutions pour la prise en compte des questions environnement et social dans les plans politiques et stratégiques du gouvernement, des OSC et privées,
- Du pourcentage de moyens financiers et techniques alloués aux parties prenantes issues de l'administration publique pour une bonne intégration de la dimension environnementale et sociale dans les travaux ou projets d'intérêt public ;
- Niveau d'amélioration des connaissances des parties prenantes en NES, qui peut être constaté pendant ou après la mise en œuvre du projet
- De l'adéquation dans l'élaboration des PGES chantiers et leur mise en œuvre suivant les normes par les parties prenantes d'exécution du projet STAR EST, y compris la production des rapports d'activités environnementales et sociales,
- Du pourcentage et le nombre de plaintes et incidents enregistrés auprès des populations riveraines dans les zones d'exécution des activités du projet STAR EST ;
- Le respect de bonne conduite par les travailleurs au projet, limitant les cas de VBG, EAS et HS ainsi que l'utilisation des enfants mineurs.

Conclusion :

Cette étude a permis pour la première fois dans les provinces concernées d'évaluer les capacités institutionnelles en gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle a été réalisée en vue de détecter et examiner les niveaux d'information des parties prenantes regroupant les Agents et Cadres des institutions étatiques et non étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet STAR-EST sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour une possibilité d'un plan de capacitation.

Au total 62 institutions étatiques, paraétatiques, privées (Entreprises et ONGs) étaient investiguées dans trois (3) provinces de l'Est de la RDC, dont 21 pour la province du Nord Kivu, 20 pour le Sud Kivu et 21 pour la province de l'Ituri.

Les résultats de l'étude ont conduit à dégager les besoins prioritaires en termes des capacitations à travers **une approche auto assistée**. Le criterium d'évaluation mis en place a permis l'analyse des données en fonction des Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.

Les résultats des scores évalués, ont révélé des capacités institutionnelles sur les NES tendant de "**faible a la moyenne**". Cette notation a conduit aux conclusions des "**capacités institutionnelles faibles**" dans la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ainsi, les besoins identifiés en fonction des NES a orienté l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités. Le plan de renforcement des capacités élaboré sur la gestion environnementale et sociale ainsi que les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, est fonction des résultats obtenus sur les capacités faibles répertoriées auprès des parties prenantes investiguées, constituent les besoins en capacitation des acteurs à tous les niveaux, dont :

❖ **Niveaux institutionnels ou organisationnels :**

- Ajout de personnels en gestion environnementale et sociale dans la phase de l'exécution du projet au niveau des antennes et la remise à niveau pour ces derniers sur les normes environnementales et sociales, ainsi que les traitements des plaintes.
- Manque des points focaux environnementaux, sociaux et VBG dans la plupart des ministères et divisions provinciales (exception faite pour les ministères de l'ESPT, Genre et Famille et Présidence de la République),
- Absence d'un mécanisme de gestion des plaintes au sein des ministères et organisations non gouvernementales ;
- Manque des objectifs et priorités clairement définis en matière de gestion environnementale et sociale au niveau provincial, surtout dans la mise en œuvre d'un plan de contingence et de secours à la sécurité lors des troubles civils, conflits armes et déplacements des populations ainsi que l'apparition des catastrophes naturelles (éruption volcanique, mouvements sismiques, et autres crises sanitaires),
- Manque des initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des lois et conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.
- Manque de disponibilité des sources de financement surtout au niveau provincial pour appuyer efficacement les activités de sensibilisation-vulgarisation et de renforcements des capacités sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale, et autres

risques liés à la sécurité sur tout au moment de l'exécution du projet en situation des guerres.

❖ **Niveaux Environnement favorable :**

- Chevauchement dans les attributions des ministères dans la dimension de gestion environnementale et sociale ;
- L'inefficacité de la communication externe et interne des institutions qui ne permet pas la connaissance du cadre juridique, conventions et politiques en matière de gestion environnementale et sociale,
- La non mise à jour du plan de contingence pour faciliter son fonctionnement/vulgarisation en temps de crise environnementale et sociale.

❖ **Niveaux Individus :**

- Des connaissances inadéquates dans la pratique de la gestion environnementale et sociale ainsi que les Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Manque de maîtrise dans le suivi et mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Manque de maîtrise dans l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Manque de maîtrise dans le fonctionnement d'un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Personnels non suffisamment formés sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Le manque de connaissance dans la manipulation des outils de détection des différentes pollutions environnementales et sociales ;
- L'utilisation de certains logiciels du système de gestion environnementale et sociale ;
- Les moyens nécessaires en termes logistiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux ;
- Le manque de subvention en outils de travail, notamment les intrants de gestion des déchets ;
- Personnels non-formés sur la gestion des conflits et recours à la sécurité en période de crise.

Sur base des faiblesses évaluées en gestion environnementale et sociale, il ressort que si les institutions parties prenantes ne sont pas renforcées en capacités dans la pratique des NES/CES, la mise en œuvre durable du projet STAR EST est loin d'être garanti.

Par ailleurs, aucune barrière n'a été enregistrée auprès des Répondants des institutions, tant pour la culture, l'âge, le sexe, et niveau d'instruction, pour recevoir une formation en gestion des risques environnementaux et sociaux. La volonté des institutions s'exprime dans l'attente d'être formées pour une bonne réussite du projet STAR EST.

Les recommandations formulées lors de l'atelier de restitution organisé dans la ville de Bunia dans la province de l'Ituri :

Un atelier d'une journée était organisé dans la ville de Bunia à l'hôtel Karibuni, le 29/08/2022. Cet atelier avait double objectif : **(i)** la Présentation et validation des

résultats intermédiaires contenus dans le rapport provisoire du Consultant Expert-Évaluateur et (ii) l'acquisition des recommandations en dehors en dépit des résultats obtenus en lien avec l'évaluation des capacités des institutions dans la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet STAR EST dans le contexte spécifique de la province de l'Ituri. L'atelier a connu une participation active de 17 personnes, dont 7 femmes et 10 hommes venus de 15 structures étatiques et non-étatiques.

Le mot d'ouverture de la séance a été prononcé par Monsieur Alain BOBOZO, Chef de Bureau de la Coordination Provinciale de l'Environnement et celui de la clôture par Madame Grâce BALO, Déléguée du Bourgmestre de la Commune Nyakasanza en ville de Bunia.

Après la présentation et restitution des résultats intermédiaires du rapport provisoire sur l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux du projet STAR EST en ITURI / BUNIA, des recommandations ci-après furent formulées à travers une approche d'auto-évaluation assistée par le Consultant :

1. Renforcer la capacité des acteurs des services étatiques et non étatiques afin de monter des scénarii dans la gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux conflits armés et les moyens de mise en œuvre de mesures de mitigation et atténuation ;
2. Renforcer la capacité des parties prenantes (services étatiques, ONGS, Société civile) sur la nouvelle approche de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale ;
3. Nécessité des formations de remise en niveau des acteurs institutionnels sur le mécanisme de gestion des plaintes lié aux incidents de VBG, EAS, ENA/ES (Enfant non accompagné par leurs parents biologiques), ESFGA/EAFGA (Enfant sorti aux forces et groupes armés et enfant associé aux forces et groupes armés) VIH/SIDA et COVID 19 ;
4. Remise à niveau des parties prenantes sur l'accompagnement de mise en œuvre de plan de Réinsertion socio-économique des personnes déplacées en situation d'handicap et des peuples autochtones ;
5. Renforcer et appuyer les acteurs dans la mise en œuvre de plan et risques environnementaux et sociaux liés aux activités de gestion de restes d'explosifs et des mines terrestres des guerres.

Ces recommandations sont coulées dans le PV de validation n°03/08-022. Le PV sanctionne également la validation des résultats présentés ci-haut dans le présent rapport. En réalité, ces recommandations vont être opérationnalisées en besoins réels de renforcement des capacités en gestion des risques environnementaux et sociaux dans la province de l'Ituri pour garantir la mise en œuvre du Projet Star Est.

Les recommandations formulées peuvent constituer en quelque comme des réponses aux faiblesses et menaces qui pèsent sur les systèmes existants de gestion des risques et impacts E&S en rapport avec les NES dans la province de l'Ituri.

Recommandations formulées lors des ateliers de restitution organisés dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu :

Un atelier de restitution d'une journée était organisé dans chaque province, Nord-Kivu et Sud-Kivu, du 26/08/2022 au 27/08/2022. Ces ateliers avaient double objectif : (i) la

Présentation et validation des résultats intermédiaires contenus dans le rapport provisoire du Consultant Expert-Evaluateur et (ii) l'acquisition des recommandations en dehors en dépit des résultats obtenus en lien avec l'évaluation des capacités des institutions dans la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet STAR EST dans le contexte spécifique de la province de l'Ituri. L'atelier a connu une participation active de 49 personnes, dont 8 femmes et 43 hommes venus de 22 structures étatiques et non-étatiques.

Après la présentation et restitution des résultats intermédiaires du rapport provisoire sur l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux du projet STAR EST, des recommandations ci-après furent formulées à travers une approche auto-évaluation assistée par le Consultant :

a) Pour le Nord-Kivu :

1. Renforcer l'effectivité de la communication inter-institutionnelle sur le plan de la gestion des risques environnementaux et sociaux ;
2. Renforcer la capacité matérielle, technique, financière et humaine des structures étatiques et non-étatiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux ;
3. Impliquer et faire participer les femmes et jeunes dans tous les processus du projet ;
4. Renforcer la protection des personnes vivant avec handicap en cas de crises, des catastrophes et autres risques environnementaux et sociaux ;
5. Renforcer les mécanismes de prévention des VBG/EAS/HS, Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP) dans la mise en œuvre du présent projet ;
6. Intensifier la vulgarisation des textes légaux et réglementaires afférents au secteur environnemental et social auprès des parties prenantes impliquées dans le projet STAR-EST ;
7. Appuyer l'actualisation et la mise en œuvre du Plan de Contingence Provincial des risques, catastrophes et autres situations d'urgence ;
8. Mettre en place un Conseil consultatif pour accompagner l'exécution efficace du projet en terme environnemental et social ;
9. Subventionner les entreprises de transformation des déchets liquides et solides ;
10. Réhabiliter les espaces sûrs des femmes, des enfants et des jeunes en situations difficiles afin de prévenir les risques liés aux VBG/EAS/HS et la réinsertion sociale.

b) Pour le Sud-Kivu :

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la bonne gouvernance et la gestion des risques environnementaux et sociaux
- Vulgariser les principes éthiques et la réglementation de la gestion de risques environnementaux et sociaux pour un changement de mentalités
- Renforcer les capacités institutionnelles, logistiques, et financières pour bien mettre en œuvre le programme de gestion des risques environnementaux,
- Tenir compte de la situation sécuritaire de la province, faire un bon choix de zones de mise en œuvre du projet
- Renforcer les capacités de parties prenantes sur la pertinence du genre dans la gestion des risques environnementaux et sociaux
- Mener une étude de l'impact socio-économique des risques environnementaux et sociaux sur les femmes et les jeunes filles

- Initier un plaidoyer pour l'intégration de notions de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le programme scolaire
- Impliquer les médias et les confessions religieuses dans la prévention et la gestion de risques environnementaux et sociaux ;
- Renforcer et vulgariser les mécanismes de prise en charge des aspects environnementaux et sociaux dans l'exploitation minière ;
- Sensibiliser les autorités politico-administratives sur le nécessité d'avoir un point focal chargé de la gestion de risques environnementaux et sociaux ;
- Rendre obligatoire au sein des structures étatiques et non étatiques la mise en place des points focaux environnementaux et sociaux.

Ces recommandations sont consignées dans les deux PVs e annexe.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. *Banque Mondiale: cadre environnemental et social, 2018*
2. Banque Mondiale : L'appui de la Banque mondiale au renforcement des capacités en Afrique BANK MONDIALE DEPARTEMENT DE L'ÉVALUATION DES OPERATIONS <http://www.worldbank.org/oed> 2005 Banque mondiale Washington, D.C. Une évaluation par l'OED, ISBN 0-8213-6241-0e-ISBN 0-8213-6242-9, Library of Congress Cataloging-in-Publication (demandé), P83-88, 100p.
3. Commission Européenne, 2011 : Boîte à outils pour le développement des capacités, Document de Référence N° 6, *Collection Outils et Méthodes*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011 ISBN 978-92-79-18760-5 doi:10.2783/59412 © Union européenne, 78 P.
4. Évaluation et Renforcement de la Capacité Institutionnelle Rabat, Maroc 25-27 mai 2011, USAID & all, 12p.
5. IFC/World Bank Group, 2017 : MANUEL DE BONNES PRATIQUES Recours aux forces de sécurité : Évaluer et gérer les risques et les impacts Recommandations pour le secteur privé dans les marchés émergents, 133p.
6. ICF/WORLD BANK GROUP, 2015-2018 : Notes de Bonnes Pratiques/CES et SGES, Manuel d'Application – GÉNÉRAL.
7. Philippe Michel, Claude Bernard Lyon and all: L'ÉVALUATION EN 7 ÉTAPES, Guide pratique pour l'évaluation des actions santé et social, © IREPS Auvergne-Rhône-Alpes et ORS Auvergne-Rhône-Alpes 4ème édition revue et corrigée - Novembre 2019 9 Quai Jean Moulin, 69001 Lyon www.ireps-ara.org www.ors-auvergne-rhone-alpes.org, 52 p.
8. André, Pierre; Yonkeu, Samuel; Lanmafankpotin, Georges, 2011 : Le développement des capacités en évaluation environnementale : la recherche de l'équilibre entre l'initiation et le perfectionnement, See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/335502363>, Preprint · December 2011, DOI: 10.13140/RG.2.2.24271.43689, 20 p.
9. [Leganet.cd/Legislation/Droit Public/Ministères/ordonnance.20.17.27.03.2020.html](http://Leganet.cd/Legislation/DroitPublic/Ministères/ordonnance.20.17.27.03.2020.html)
10. Ministère de la santé publique, République Démocratique du Congo. secretariat.dep@sante.gouv.cd. www.sante.gouv.cd. Kinshasa-RDC
11. NOTE D'ORIENTATION À L'INTENTION DES EMPRUNTEURS, 2018 : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, éd.1, p 20-34p.
12. PNUD, 2017 : RAPPORT DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DES CAPACITÉS ÉVALUATIVES EN RDC, écrit par Dr. Francois-Corneille KEDOWIDE et Dr. Venance OPANGA, FEVRIER 2017 : 100p.
13. Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2020 : Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes, 160p.
14. PNUD, 2011 : Guide opérationnel de renforcement des capacités pour un environnement durable, Mars 2011 - réseau mondial des Nations Unies pour le développement - est un organisme qui plaide pour le changement et qui met ses connaissances, son expérience et ses ressources à la disposition des pays de programme afin d'aider leurs populations à améliorer leur niveau de vie. © PNUD, 2011 Tous droits réservés. États-Unis d'Amérique Programme des

- Nations Unies pour le développement One United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis, p.130
15. RDC-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2016-2020: *Vers la couverture sanitaire universelle*, mars 2016. 97 p.
 16. Francophonie, Coopération Sénégal-Luxembourg : Elaboration du plan de renforcement des capacités Rapport de Diagnostic Phases 1-2 B. TOUMI, Novembre 2015,
 17. IFC/World Bank Group, 2015 : Système de gestion environnementale et sociale : Manuel d'application GÉNÉRAL, 66p.
 18. Jennifer Colville, 2008 : Note de pratique du PNUD : l'évaluation des capacités, www.capacity.undp.org © 2008 Programme des Nations Unies pour le développement 304 East 45th Street New York, NY 10017 États-Unis. 36p.
 19. World Bank / IBRD-IDA, 2018 : Note de bonnes pratiques / Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI : Évaluation et gestion des risques et effets du recours à du personnel de sécurité, Première édition, Publiée en octobre 2018, 28p.
 20. www.ins.cd/wp-content/uploads/2021/09/ANNUAIRE-STAT.-2020_RDC
 21. <https://www.africamuseum.be/fr/research/discover/publications/open-access/monographies-rdc>

ANNEXES

ANNEXE 1 : Planche photos de déroulement de ces ateliers :



Photos d'atelier de restitution à Goma.

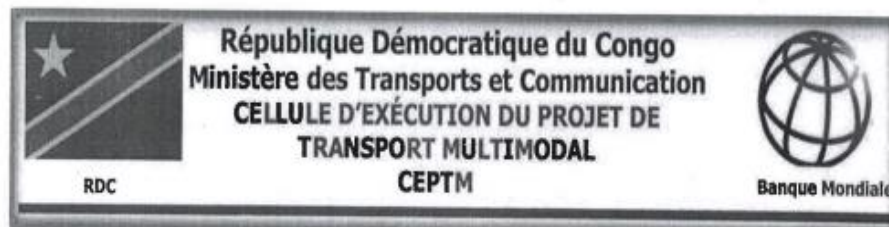


Photos d'atelier de restitution à Bunia.



Photos d'atelier de restitution à Bukavu.

ANNEXE 2 : PV d'atelier de restitution des résultats intermédiaires à Goma :



ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE SUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SOMMAIRES DE L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX AU NORD KIVU/GOMA

Procès-Verbal de validation n°01/08-022

Il s'est tenu à Goma, ce vendredi 26 août 2022, un atelier de restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de remise à niveau pour la gestion des risques environnementaux et sociaux au Centre d'Accueil BAKANJA.

Le mot d'ouverture de la séance a été prononcé par **Monsieur John BOLINGOLI, Responsable de Passation des marchés** de la Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal, CEPTM en sigle et celui de la clôture par le Délégué du Cabinet de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu.

Un seul point était retenu à l'ordre du jour à savoir : « **Restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux au Nord Kivu/Goma** ».

L'atelier a connu une participation active de 31 personnes, dont 6 femmes et 25 hommes venus de 21 structures étatiques et non-étatiques.

La restitution faite par l'Expert Facilitateur **Monsieur Eugène Blaise MVUMBI BAMUENKO** a été suivie des échanges qui ont abouti à la formulation de quelques recommandations avant la validation du Rapport provisoire sus-évoqué.

Les recommandations formulées par les participants sont les suivantes :

- Renforcer l'effectivité de la communication inter-institutionnelle sur le plan de la gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- Renforcer la capacité matérielle, technique, financière et humaine des structures étatiques et non-étatiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- Impliquer et faire participer les femmes et jeunes dans tous les processus du projet ;
- Renforcer la protection des personnes vivant avec handicap en cas de crises, des catastrophes et autres risques environnementaux et sociaux ;
- Renforcer les mécanismes de prévention des VBG/EAS/HS, Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP) dans la mise en œuvre du présent projet ;

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally across the bottom of the page.

- Intensifier la vulgarisation des textes légaux et réglementaires afférents au secteur environnemental et social auprès des parties prenantes impliquées dans le projet STAR-EST ;
- Appuyer l'actualisation et la mise en œuvre du **Plan de Contingence Provincial** des risques, catastrophes et autres situations d'urgence ;
- Mettre en place un Conseil consultatif pour accompagner l'exécution efficace du projet en terme environnemental et social ;
- Subventionner les entreprises de transformation des déchets liquides et solides ;
- Réhabiliter les espaces sûrs des femmes, des enfants et des jeunes en situations difficiles afin de prévenir les risques liés aux VBG/EAS/HS et la réinsertion sociale.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal qui consacre la validation du Rapport Provisoire ci-dessus renseigné est signé au jour, mois et an que dessus.

1. Le Délégué du Cabinet du Gouverneur de la Province du Nord-Kivu
Eugène TUKONDEYA MAFUWA
2. Le Délégué de la Mairie de Goma
Thierry MUYEKUBE
3. Le Délégué de la Société Civile, Mines et Environnement
Jean-Baptiste KASIRWA
4. Le Délégué de P-DDRCS
Norbert KHASINDY
5. Le Délégué de la FEC
Masika KIGHANA Espérance, chef de la direction provinciale
6. Le Délégué des Associations des jeunes
Stéphanie Christian / DM UPCYP
7. Le Délégué des Associations Féminines
Isabelle PENDEZA BIKASI
8. Le Délégué de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable
Taibu ONGALA P. O. A. A. A.
9. Le Délégué du Syndicat des travailleurs
Jean Louis BATASEMA
10. Le Délégué du Fonds Social de la RD Congo
André KITANGU BABISIKE
11. Le Délégué de la Division Provinciale du Plan
Jean Roger PAKUKU LULA
12. Le Délégué des Peuples autochtones
ADELA WETESHE KAKUBWAMI

ANNEXE 3 : PV d'atelier de restitution des résultats intermédiaires à Bunia:



ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE SUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SOMMAIRES DE L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX LIÉS AU PROJET STAR EST EN ITURI/BUNIA

Procès-Verbal de validation n°03/08-022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuvième jour du mois d'août, il s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel KARIBUNI un atelier de restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de remise à niveau pour la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Le mot d'ouverture de la séance a été prononcé par Monsieur Alain BOBOZO, Chef de Bureau de la Coordination Provinciale de l'Environnement et celui de la clôture par Madame Grâce BALO, Déléguée du Bourgmestre de la Commune Nyakasanza en ville de Bunia.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour ; à savoir : « Restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux du projet STAR EST en ITURI / BUNIA ».

L'atelier a connu une participation active de 17 personnes, dont 7 femmes et 10 hommes venus de 15 structures étatiques et non-étatiques.

La restitution faite par l'Expert Facilitateur Monsieur Eugène Blaise MVUMBI BAMUENKO a été suivie des échanges qui ont abouti à la formulation de quelques recommandations avant la validation du Rapport provisoire sus-évoqué.

Les recommandations formulées par les participants sont les suivantes :

- Renforcer la capacité des acteurs des services étatiques et non étatiques afin de monter des scénarii dans la gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux conflits armés et les moyens de mise en œuvre de mesures de mitigation et atténuation ;
- Renforcer la capacité des parties prenantes (services étatiques, ONGS, Société civile) sur la nouvelle approche de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale ;
- Nécessité des formations de remise en niveau des acteurs institutionnels sur le mécanisme de gestion des plaintes lié aux incidents de VBG, EAS, ENA/ES (Enfant non accompagné par leurs parents biologiques), ESFGA/EAFGA (Enfant sorti aux forces et groupes armés et enfant associé aux forces et groupes armés) VIH/SIDA et COVID 19

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The signatures vary in style, some being more legible than others.

- Remise à niveau des parties prenantes sur l'accompagnement de mise en œuvre de plan de Réinsertion socio-économique des personnes déplacées en situation d'handicap et des peuples autochtones
- Renforcer et appuyer les acteurs dans la mise en œuvre de plan et risques environnementaux et sociaux liés aux activités de gestion de restes d'explosifs et des mines terrestres des guerres.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal qui consacre la validation du Rapport Provisoire ci-dessus a été établi et signé au jour, mois et an que dessus.

1. Le Délégué de la Société Civile *In. T. KUBIKWA*
2. Le Délégué de P-DDRCS *M. Fiolé*
3. Le Délégué des Associations des jeunes *Samuel Lopa*
4. Le Délégué des Associations Féminines *Esther Akoko*
5. Le Délégué de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable *ALVIN ROBERTO*
6. Le Délégué de l'inspection du travail *ARIGO TOKOG-BIA*
7. Le Délégué de la Division Provinciale du Plan *Bruno JENSEN SHABANI*
8. Le Délégué des Peuples autochtones *Samanta*
9. Le délégué de la Division Provinciale des finances *Julienne MAGALI C. B*
10. Le délégué de la Division Provinciale des Affaires Sociales *MITANO-MUNUBER*
11. Le délégué des Associations des personnes en situation d'handicap *Roger President*
12. Le délégué de la Division Provinciale du Genre *divulgence en fait Prof JETTE MBOUYI*
13. Le délégué de la Division Provinciale de l'emploi et travail *SHADARY*
14. Le délégué de la Division Provinciale de la Santé *In Timothée*
15. Le délégué de Bourgounestrie de la COMMUNE NYAKASANZA



**ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE SUR LA
PRESENTATION DES RÉSULTATS SOMMAIRES DE L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS
INSTITUTIONNELLES ET PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION DES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

AU SUD KIVU/BUKAVU

Procès-Verbal de validation n°02/08-022

Il s'est tenu à Bukavu, ce Samedi 27 août 2022, un atelier de restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de remise à niveau pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans la salle de Conférence de l'Hôtel Les Cadres à Bukavu.

Le mot d'ouverture de la séance a été prononcé par le représentant du son Excellence Monsieur le représentant du Gouverneur de Province Monsieur Anselme KYALONDAWA, Conseiller en matière environnementale du gouverneur de Province du Sud-Kivu

Un seul point était retenu à l'ordre du jour à savoir : « Restitution et validation du rapport provisoire sur la présentation des résultats sommaires de l'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux au Sud-Kivu/Bukavu ».

L'atelier a connu une participation active de 20 personnes, dont 2 femmes et 18 hommes venus de 20 structures étatiques et non-étatiques.

La restitution faite par l'Expert Facilitateur Monsieur Eugène Blaise MVUMBI BAMUENKO a été suivie des échanges qui ont abouti à la formulation de quelques recommandations avant la validation du Rapport provisoire sus-évoqué.

Les recommandations formulées par les participants sont les suivantes :

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la bonne gouvernance et la gestion des risques environnementaux et sociaux
- Vulgariser les principes éthiques et la réglementation de la gestion de risques environnementaux et sociaux pour un changement de mentalités
- Renforcer les capacités institutionnelles, logistiques, et financières pour bien mettre en œuvre le programme de gestion des risques environnementaux,
- Tenir compte de la situation sécuritaire de la province, faire un bon choix de zones de mise en œuvre du projet
- Renforcer les capacités de parties prenantes sur la pertinence du genre dans la gestion des risques environnementaux et sociaux

- Mener une étude de l'impact socio-économique des risques environnementaux et sociaux sur les femmes et les jeunes filles
- Initier un plaidoyer pour l'intégration de notions de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le programme scolaire
- Impliquer les médias et les confessions religieuses dans la prévention et la gestion de risques environnementaux et sociaux;
- Renforcer et vulgariser les mécanismes de prise en charge des aspects environnementaux et sociaux dans l'exploitation minière ;
- Sensibiliser les autorités politico-administratives sur la nécessité d'avoir un point focal chargé de la gestion de risques environnementaux et sociaux ;
- Rendre obligatoire au sein des structures étatiques et non étatiques la mise en place des points focaux environnementaux et sociaux ; etc

En foi de quoi le présent Procès-Verbal qui consacre la validation des résultats du Rapport Provisoire ci-dessus renseigné est signé au jour, mois et année que dessus :

1. Le Délégué du Cabinet du Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;
2. Le Délégué de la Mairie de Bukavu ;
3. Le Délégué du P-DDRCS ;
4. Délégué de la commune d'Ibanda ;
5. Délégué de la commune de Kadutu ;
6. Délégué de la commune de Bagira ;
7. Délégué de la division provinciale de l'emploi ;
8. Délégué de la Division Provinciale du Genre
9. Délégué de la division provinciale des Affaires Sociales
10. Délégué de la division provinciale du plan ;
11. Délégué de la division provinciale de la santé ;
12. Délégué de la direction provinciale de l'EPST
13. Délégué de l'Agence congolaise de l'environnement
14. Le Délégué de la Société Civile, Mines et Environnement ;

15. Le Délégué de la FEC ;

16. Le Délégué des Associations des jeunes ; 

17. Le Délégué des Associations des femmes des médias ; 

18. Le Délégué de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable 

19. Le Délégué du Fonds Social de la RD Congo 

20. Le Délégué de la Division Provinciale du Plan 

ANNEXE 5 : Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:

Date...22-24/07/2022.....Ville...BUNIA.....

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
1	Richard ADJARU	Assistant	P-DDRCS	M			✓			0817608416	
2	Jean-Miché KULINDEMA	Assistant	P-DDRCS	M		✓				0816037823	
3	Timothé PANZA	EPP	DPS	M			✓			0816017025	
4	Santy DIPO	CMED AC	FSRDC	M			✓			0812639316	diposanty@gmail.com
5	MBUYI KOLA	Maire-A	Mairie	M			✓			0818285415	
6	Jules TAGIRABO	SECAD	Commune MBUNYA	M			✓			0819282160	Julestagirabo@gmail.com
7	Marcellin AMULI	Parsec Maire	Mairie	M				✓		0812529709	
8	Uronya Marie-Louise	Chef de Division genre	Commune Shary	M						0827925325	
9	LWISHI KASONGO	Chef du Bureau	Division Plan	M		✓				081079017	lwishikas@gmail.com
10	KAVUGHO KAPARAY	Agent	Division Plan	F	✓					0814802474	merlinekaparay@gmail.com
11	MITANO MUNDUBER	Sec Adm Divas	DIVAS	M		✓				0816666131	

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
12	KASEREKA MBALYABWAN	Ass Sociale	DIVAS	M			✓			0815515577	affairesoci@gmail.com
13	MANANU PASI	C. RH	Div. Fin	F	✓					0826628829	
14	MATHE TASIVIWE	Agent	Div. Fin	M			✓			0815607714	mathetasiviwe@gmail.com
15	MBAKANA Benjamin	Sec Admin.	Commune Nyakasan z	M		✓				0817998814	
16	James NGALA	Pres Intersyndical	Syndicat UNTC	M			✓			0825289000	
17	KYALIMBA SHADARI	Chef Div ai	Div Emploi	M		✓				0824701916	
18	BARUANI NYATIFU	Chef Dir PR	FEC	M				✓		0815497250	baruanifranc@gmail.com
19	UKABA UPAR	Inspecteur	IPT	M			✓			0821569009	
20											
21	TIBASIMA MICHAEL	RP	SOCIT	M		✓					
22	KAVYAVU ROGER	PRESIDENT	FAPHI HANDICAP	M	✓					0813244750	kavyavuroger@gmail.com
23	DHEZUNGA TSUAI	COMMUNICATEUR	FAPHI H	M	✓					0823907000	dhezungatsuai@GMAIL.COM

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
24	DESTIN BADERWA	AGENT	FADEM	M	✓					0810044131	Destinbaderwa36@gmail.com
25	AVEDO MATEO	LOGISTICIEN	FADEM	M		✓				0817491024	avemajean@gmail.com
26	MOISE NYANZA	PROGRAMME	FADEM	M		✓				0824453627	moisenyanza@gmail.com
27	LODJU BACHUBA	SECRETAIRE	FADEM	M	✓					0827368790	guelordlodju@gmail.com
28	DJUNANI DJANGBA	CB ADM FIN	DIV ENVI	M	✓					0812088444	emmanueldjunani@gmail.com
29	UNYOYO TATIANA	CB PERSNL	GOUVERNORAT	M	✓					0825544206	Tatiana27@gmail.com
30	KWONKE WAMAZA	CB COM MBUNYA	COM MBUNYA	M					✓	0813470872	
31	WAKUNGA JC	-	ENVIR	M			✓			0818716277	
32	ALAIN BOBOZO	CHEF DE BUREAU	ENV	M		✓				0812195580	boboalain@gmail.com
33	DOLANELA	COORDO	PA	F				✓		0810102462	

ANNEXE 6 : Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:

Date...22/02/2022.....Ville...GOMA.....

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
1	DUNIA Alphonse	SG/PROVED	EPST	M						x	099779490 7	dunialivab@gmail.com
2	Nathalie KAHIMBA	CD/EVC	EPST		F			x			099159151 9	nathaliekahimba@yahoo.fr
3	KASEREKA Kamalirs	CD	DIV.PRO V EMP&T RA	M						x	099384242 2	bkamaliskas@gmail.com
4	MAYELE LWEBO	EXPERT	ACE				x				097088724 3	Mayelelwebo2@gmail.com
5	J.CLAUDE NGWALA	CB/services Généraux	Div. Prov. Emploi	M				x			097087429 3	jngwala@gmail.com
6	Valerie WASSO	CHEF DE BUREAU	DIV.PRO V DU GENRE		F			x			099884430 1	valeriewasso@gmail.com
7	Gérard	Chargé des programmes	OSCNP	M			x				099327983 4	gerardmashusha@gmail.com
8	KAMBALE VISURA Faustin	CB	DNI GENRE	M			x				099327983 2	faustiongabu@gmail.com
9	FUHARA BITEGE	CHEF DE SERVICE	EDD/C.K ARISIMBI		F						097898508 4	

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
10	MUDEKEREZA	CHEF DE SERVICE	C.GOM A	M						x	0997775985	
11	TAIBU ONGALA	CHEF DE SERVICE	EDD/CO M.GOM A	M					x		0973110968	
12	THIERRY MVUYEKURE	CBU	MAIRIE	M			x				0991540526	
13	André KITANGU	CMEDAC	FOND SOCIAL	M						x	099124344	andrekitangu@gmail.com
14	Isabelle PENDEZA	PRESIDENTE	CAFED		F		x				0994799505	coordocafed@gmail.com
15	Nathalie WILONDA	SEC	P-DDRCS		F		x				0999094835	nathalielondja@gmail.com
16	NEEMA	RECEPTIONISTE	I.P.T		F	x					0972690800	
17	ADELE	ANIMATRICE	PIDP		F		x				0970716644	
18	ESPERANCE	ANIMATRICE	FEC				x				099848071	
19	SEMBE COSMAS	CB GRH	DIV.Plan	M				x			0816453671	sembesamson@gmail
20	PASCAL KALUMBAVI	SURVEILLANT	DPS					x			0820068068	Pascallukumbavi2020@gmail.com
21	ALEXANDRE MULOTA	CFCOM	PNUAH	M				x			0978046647	alexandremulota@gmail.com
22	BISIMWA Gilbert	COORDON PROV	P NUAH	M					x		0827680038	murhunolagil@gmail.com
23	NZALAMINGI	SEC. DIRECTION	DIV.AF. SOC		F				x		0992098944	

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
24	Christophe LUKONGE	CD	FINUE	M		x				099215037	
25	KAMBALE Janvier	REDACTEUR REPRES/CD	DIV.DES FIN/NK	M		x				099428247 5 085328997 0	knjanvier@gmail.com
26	Steven MALAKI	SE	NPCYP	M		x				099921503 7	Stevenmalaki80@gmail.com
27	SHIERA CHRISTIAN	ASSISTANT AUX PROJETS	NPCYP	M		x				097098362 0	shiriakobo@gmail.com
28	Blaise KAVUNGERA	CHEF DU POSTE D'ETAT	Gouvernat	M			x			099771771 9	blaisekavungera@gmail.com
29	KAJIBWYMI	COORDO	Min.Prov/Env	M				x		099867951 2	jeuyskajibwani@gmail.com
30	MASHUSHA	CDP	OSCMP	M			x			097352380 6	gerardmushusha@gmail.com
31	BATASEMA JL	SEC. PROV	CSC	M			x			097540194 6	jeanlouisbatasema@gmail.com

ANNEXE 7 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:

Date.....26/08/2022.....Ville...GOMA.....

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60-+		
1	SHIERA CHRISTIAN	ASSISTANT AUX PROJETS	NPCYP	M			X				0970983620	shiriakobo@gmail.com
2	Norbert KHASINDI	ASSISTANT DU COORDAF	P-DDRCS	M						X	0998700959	norbertkharisindy@gmail.com
3	KAMBALE Janvier	REDACTEUR REPRES/CD	DIV.DES FIN/NK	M			X				0994282475 0853289970	knjanvier@gmail.com
4	Jean-Baptiste KATEMBO	ASSISTANT PROGRAMME	SOCIV Min&Envi	M			X				0979629950	Jeanbaptistekatemb a2017@gmail.com
5	Clarisse MUTULU	DIRECTRICE	FENAPEC		F		X				0819036828	clarissemitulu@gmail.com
6	MASIKA KIGHANA	CDP	FEC		F		X				0998480671	Fec.nkivu@gmail.com
7		SSES/STAR	STAR-E	M				X			0997282366	
8	BOLINANI	RPM	STAR-E		F				X		0999920209	
9	Gédéon LUSHIKU	PARSEC Bourg	COM.Gouv	M						X	0971160362	gedeonlushiku@gmail.com
10	THIERRY MVUYEKURE	CBU	MAIRIE	M			X				0991540526	

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
11	KAMBALE VISURA Faustin	CB	DNI GENRE	M			X				099327983 2	faustiongabu@gmail.com
12	BATASEMA	SPI/CSC	SYNDICAT	M				X				jeankairis@gmail.com
13	KIKASA Winnie	ENQUETRICE			F		X				099740438 3	winniekikasa@gmao l.com
14	Malber MAYELEL	EXPERT	ACE	M			X				097088724 3 081722894 9	mayelewobo@gmail.com
15	NYOTA ZIKAMA J	EXPERTE	MIN/Env		F		X				099550811 1	juliettezikama@gam ail.com
16	BATASEMA JL	EXPERT	CSC	M				X			097540194 6	jeanlouisbalasema@ gmail.com
17	Norbert KHASINDY	ASSISTANT COORDAF	P-DDRCS	M						X	099870095 9	Norbertkasindy@gm ail.com
18	J.Claude NGWALANG WALA	CHEF DE BUREAU.DIV.	DIV.PROV. EMPLOI	M				X			097087429 3	jngwala@gmail.com
19	TAIBU ONGALA	CHEF DE SERVICE	EDD/COM. GOMA	M					X		097311096 8	
20	MUDEKEREZA	CHEF DE SERVICE	C.GOMA	M						X	099777598 5	
21	ADELA Weteshe	Animatrice	PDP		F			X			097071664 4	

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60-+		
22	CYRILLE MUHONEYA	EXPERT	GUT/PRO V	M						X	0994005760	cyrillendukulo@gmail.com
23	André KITANGU	CMEDAC	FOND SOCIAL	M						X	099124344	andrekitangu@gmail.com
24	Jacques KIBANDJA	CONSEILLER	EPST	M						X	0972937675	kibandjajacques@gmail.com
25	Isabelle PENDEZA	PRESIDENTE	CAFED		F		X				0994799505	coordocafed@gmail.com
26	Lievin ZAKWANI	CHEF DE CELLULE	DIVAS	M				X			0997180624	divasnk@gmail.com
27	Riche MULANGA	INSP.DE TRAVAIL	DIV.PROV. IT	M				X			0970348565	
28	MUISHA MISHIKI	URB TRAVAIL	URBN	M		X					099692048	
29	FUHARA BITEGE	CHEF DE SERVICE	EDD/C.KA RISIMBI		F						0978985084	
30	PASCAL KALUMBAVI	SURVEILLANT	DPS					X			0820068068	Pascallukumbavi2020@gmail.com
31	JR PALUKULULA	CB INFRA	DIVI PLAN	M					X		0817883232	infrastructure@gmail.com
32	Nathalie	sec	P-DDRCS		F		X				0999094835	nathalielondja@gmail.com
33	MASHUSHA	CDP	OSCMP	M				X			0973523806	gerardmushusha@gmail.com
34	BATASEMA JL	SEC. PROV	CSC	M				X			0975401946	jeanlouisbatasema@gmail.com

ANNEXE 8: Liste de présence des personnes consultées et enquêtées:

Date.....24/08/2022.....Ville...BUKAVU.....

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
1	EMMANUEL	RECEPTIONISTE	AFEM	M			X			0971893809	
2	GLOIRE KOKO	ANIMATEUR DE TERRAIN	AFEM	M	x					0997638992	kokomatabaroglaoire@gmail.com
3	ENJIL KENGESA	SEC ADMINISTRATIF	DIV.GENRE	M			X			0814362065	enjilpouvoir@gmail.com
4	Camille ONARY	DP	ACE	M			X			0993415854	Ndolandola75@gmail.com
5	MWEREZI REDOUTA	PRESIDENT FACILITATEUR	CLODAC/SO CIV Panzi	M		x				0979770068	
6	BYAETA SANGO	SECRETAIRE	DIVIPLAN	M		x				09972225074	
7	Omar USENI	SECRETAIRE	DIVIPLAN	M		x				0990432041	useninyembo@gmail.com
8	CHIRANGAS HANA Jolie	SECRETAIRE	DIVIPLAN	F		x				0993662182	
9	FARAHA NGONYOZI	SECRETAIRE	DIVPLAN	F		x				0993662182	
10	NAZIYOLA YVETTE	CHEF DE BUREAU	DIV.EPST	F	x					0975299832	cizayvette@gmail.com
11	Benjamin BUMWA	Directeur	FEC/SK	M	x					0852341530	benjybiso@gmail.com

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
12	GRACIA NYEMBO	CAISSIERE	AJV	M	x					0970634585	
13	MUKAMBA MULONDA	VP	AJV	M		x				0993410013	mulongaycorps@gmail.com
14	BYAMUNGU NGAANGAN A	SECRETAIRE	AJV	M		x				0998421564	
15	CHIRIMWANI MURHABAZI	ANALYSTE	DIV.PROV. SANTE	M				x		0853710355	chirimmurhabazi@gmail.com
16	Armand BANDEKE	CD	DIV.TRAVAIL	M		x				0992189717	
17	Luc LUKWANGO MO	CB	DIVAS	M			X			0997715007	Lucluk05@gmail.com
18	Atride GARHIGENGA	CB		M				x		0992995000	astridegarhigenga@gmail.com
19	MOBUTSHI	CD	MAIRIE	M		x				0998666339	mobutshifm@gmail.com
20	BANDIBADE RHE Frédéric	ATB2	COMMUNE DE KINDUTU	M			X			0995942149	bandiba@yahoo.fr
21	BYENDA KAGUSHIRE	AGB1	COMMUNE DE BAGIRA	M			X				koga@yahoo.fr
22	Claude WILONATA	CB/GR	DPS	M				x		0997733205	Claudewol2005@gmail.com

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60-+		
23	HAMULI BARITA	CHEF DE CELLULE	MAIRIE	M						x	0979269452	
24												

ANNEXE 9 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:

Date.....29/08/2022.....Ville...BUNIA.....

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
1	TARECK KIVIA	ENQUETEUR	CEPTM	M		x				0824807578	jacqueskivia@gmail.com
2	SHADARI	CB	DTDE	M			x			0824701916	
3	ROGER KAVYAVU	PRESIDENT	FAPHI HANDICAPE	M		x				0813244750	kavyanguroger@gmail.com
4	Bruno SHABANI	ENQUETEUR	DIVIPLAN	M		x				0810418120	Brushab95jw@gmail.com
5	Grâce BALO	OPS	COMMUNE NYAKAS	F	x					0825122811	
6	DOLANELA AMBATO	COORDO/PYGMEE	PYGMEE	F	x					0810102462	
7	ESTHER AKELO	ANIMATRICE	FADEM	F	x					0998743660	Estherakelo2018@gmail.com
8	Ir Tim KITENGE	MEMBRE	SOCIV	M			x			0821455823	timkitenge@gmail.com
9	Aimé LOPA	SECRETAIRE EXECUTIF	UMGA INITIAT	M		x				0821776186	tontonaimé@gmail.com
10	Julienne MAGANI	CB	DIVI. FINANCES	F			x			0820941622	Ituridivisionfinances@gmail.com
11	Chantal AROGO	CB	INSP. TRAVAIL	F		x				0810949518	orogochantal@gmail.com

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe		Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail
						20-30	30-40	40-50	50-60	60+		
12	MITANO MONDOBA	SEC.ADM	DIVAS				x				0816666131	mitanofranck@gmail.com
13	FUHARA FIFI	ENQUETEUR			F		x				0816205851	fuharafifi@gmail.com
14	Alain BOBOZO	CB	ENVIRONNEMENT	M			x				0812195580	Bobozoalain9@gmail.com
15	Dr Timothée KAPITENI	EPP	DPS	M				x			086217025	timotheekapiteni@yahoo.fr
16	Fidel DRAMANI	PDDRCS	PDDRCS	M			x				0823030777	fideldramani@gmail.com
17	Yvette MBUYI	PROTECTION ENFANTS	DIVI.PG		F	x					0817282108	

ANNEXE 10 : Liste de présence des personnes ayant participé aux ateliers de restitution:

Date.....27/08/2022.....Ville...BUKAVU.....



PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DANS L'EST DE LA RDC

« STAR EST »

Contrat n°: 021/CEPTM/ PPA PSRCE /C/BMB/PM/WB/2022

Sur financement IDA

PPA PSRCE P175834, Don IDA

Liste de présence

Date.....27/08/2022 Ville...BUKAVU

But : Consultation des parties prenantes dans le cadre de la Mission d'évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu" **ATELIER DE RESTITUTION**

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+			
1	Mkanda Lucien	Secrétaire	Bv/Emplas	M	✓					0999770581	lukenmatias@gmail.com	<i>[Signature]</i>
2	Pacifique ANANI	Président	SADJ	M		✓				099425782	pacimoxenga@gmail.com	<i>[Signature]</i>
3	Yvese Nzachaf de Banson	Dir. EPST	Bv. EPST	F	✓					0775299830	nyaywelle@gmail.com	<i>[Signature]</i>
4	Luc LUKWA NGOMB	CB	DIVAS	M			✓			0997715007 0899609383	ludvik05@gmail.com	<i>[Signature]</i>
5	BARHIGENGA CHIRIMWAMI	C.B.	C/IBANDA	M.			✓			0992995000	bristidebarhigen@gmail.com	<i>[Signature]</i>

N°	NOMS	FONCTION	Institution	Sexe	Tranche d'âge					TELEPHONE	E-mail	SIGNATURE	
					20-30	30-40	40-50	50-60	60+				
6	HAMULI BARATA	chef de cellule	Mairie Environ	M						✓	1079269 452	-	
7	Steve KUNINGU	Assistant Cecado Qp	P-TIERES	M		✓	✗				0995478 566	Steve.vastlied @gmail.com	
8	PACOMIE-Henri BISIMWA	CB	DIVIGESTRE	M			✓				081473329	Michael de @mail.com	
9	Michel MAYFO	ATA-1	Division PLAN	M				✓			0975784167	michalmayfo@gmail.com	
10	KEVIN BYAMUNGU	VIC Priseur	ATJ	M		✓					0508421564	kevinbyamungu@gmail.com	
11	Diane DOLA	Aménagement	Comune de BIFURA	F		✓					099947007	dianedola@gmail.com	
12	Patrick Nganire	Expert	ACE	M			✓				082772224	Proprietaire @gmail.com	
13	BANIBANABO FREDERIC	ATB2	COMUNITE KABUT	M			✓				0995948415	Banibano @gmail.com	
14	Alain-Jean ROBUTSI	29	UNION NABU	M							095200558	alainjeanrobutsi@gmail.com	
15	Emmanuel BATHIZI	SUPRO	DPS/PNIA	M			✓				0997758187	emmanuelbathizi@gmail.com	
16	PIERRE MABO	consultant	association nt	M			✓				0997770809	pierreramabou@gmail.com	
17	MATHEWIA KALIMBA	Conseiller	COOPER NORAS	M		✓					097781514	mathevia@gmail.com	
18	MAKAMBE KABARE	Rapporteur	SOCIETE D'ETUDE SKM	M				✓			0994402947	makambe@gmail.com	
19	REDOUTA MWERESI	Président Solidarité	SOCIETE CIVILE	M		✓					0979770066	redouta@gmail.com	
20	GLORIE KAS Animateur		AFEM	M	✓						1097632992	gloriek@gmail.com	

ANNEXE 11: processus d'administration du Guide d'entretien :

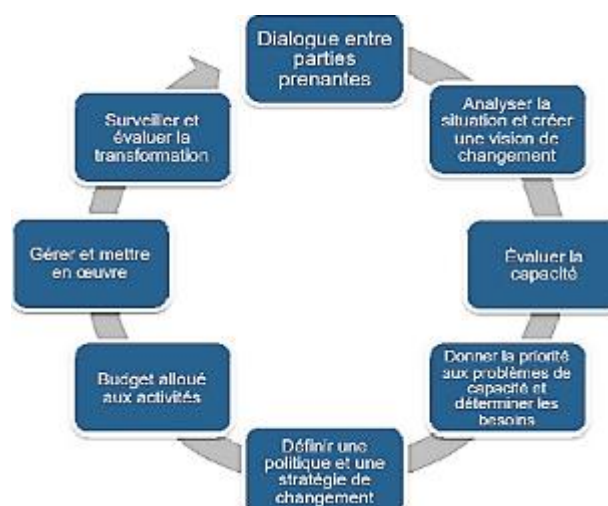


Photo de Formation des Enquêteurs pour le compte de la province du Sud-Kivu et ville de Goma.

Au cours de l'entretien, une évaluation avait sanctionné la sélection des enquêteurs jugés compétents pour participer à l'enquête.

Processus d'administration du Questionnaire/Guide d'entretien et sa pertinence :

Sachant que la gestion des impacts environnementaux et sociaux est le principal objectif de l'évaluation de la capacité institutionnelle des ETD, ISU, DDR-CS et PF impliqués dans le Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC (P175834) ; le guide d'entretien (questionnaire) a facilité d'orienter et d'inventorier les initiatives (actions) en matière de renforcement des capacités qui pourront être décelées suivant le schéma ou processus suivant :



Se basant sur le processus ci-haut, les enquêteurs et leurs Superviseurs étaient déployés auprès des institutions ciblées, munis du **questionnaire**, les **invitations** avec les **termes de référence**

destinées à déposer aux institutions qui ont fait l'objet d'investigation pour les convier à participer à l'atelier d'une journée de restitution des résultats intermédiaires des données collectées et au besoin recueillir quelques recommandations des participants à l'atelier. Une copie d'invitation et les termes de référence joint sont en **annexe**.



PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DANS L'EST DE LA RDC

« STAR EST »

Contrat n°: 021/CEPTM/ PPA PSRCE /C/BMB/PM/WB/2022

Sur financement IDA

PPA PSRCE P175834, Don IDA

GUIDE D'ENTRETIEN

Bonjour, Mr./Mme.....

Je m'appelle, Mr./Mme.....(Dire ton nom)

Je suis venu échanger avec vous dans le cadre du **Projet de stabilisation et de relèvement dans l'Est de la RDC, en sigle « STAR EST »**, Projet du Gouvernement congolais, financé par la Banque Mondiale. Ledit Projet est classé dans la catégorie des projets à risque élevé. Avant sa mise en œuvre, la Banque veut se rassurer de la capacité des parties prenantes à gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux relatifs. C'est pourquoi, nous sommes en train de faire une évaluation des capacités institutionnelles en vue d'élaborer un plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dudit projet.

Avant tout, je voudrais préciser que les questions que je veux vous poser ne sont, ni une évaluation de votre performance individuelle, mais concernent uniquement votre institution/organisation sur les aspects de gestion des risques environnementaux et sociaux. Et vos réponses seront traitées de façon confidentielle et neutralité.

Notre entretien peut prendre au moins 2h. (***Demander son consentement éclairé***).

Note* : *A la fin de l'entretien, *Remercier la personne, *Lui faire signer l'acte de consentement et *Enregistrer son nom dans la liste de présence, *Remettre l'invitation de l'atelier de restitution au Secrétariat et * Faire signer l'accusé de réception.*

1. GENERALITES

Province :.....

..

Ville :.....

..

Nom de

l'institution/Organisation :.....

.....
...
Date de l'enquête :.....Août 2022
Nom de l'enquêteur :SEXE.....
Téléphone de l'Enquêteur.....
E-mail de l'Enquêteur.....

2. IDENTIFICATION DE L'ENQUÊTÉ

Sexe (*NE PAS DEMANDER, Mais voir et compléter directement) :.....

Tranche d'âge : **20-30** **30-40** **50-60** **60 et plus**

Etat civil : **Marie** **Veuf/ve,** **Célibataire** **Autre**

Domaine de
formation.....

Poste occupé au sein de l'institution/organisation :

Téléphone de l'Enquêté

FACULTATIF:

E-mail de l'Enquêté FACULTATIF:

Niveau d'étude

FACULTATIF:.....

Nom de l'enquêté FACULTATIF:

4. INFORMATIONS SUR L'INSTITUTION/ORGANISATION : PRATIQUES ACTUELLES

1.Dénomination de l'institution/organisation :.....

2.Catégorie : **Etatique** **Paraétatique** **Prive** **ONG**

3. Quelles sont les attributions ou missions de votre institution/organisation/entreprise ?

1.....
.....

2.....
.....

3.....
.....

4.....*.....
.....

5.....
.....

4. Au sein de votre institution/organisation, avez-vous un service qui s'occupe des questions de gestion des risques environnementaux et sociaux : OUI NON

*** ÉNONCE 1:**

Cinq catégories de capacités génériques qui contribuent à l'efficacité de la gestion de l'environnement :

- (1) Engagement des parties prenantes (acteurs internes et externes) ;
- (2) Information et connaissances ;
- (3) Planification et élaboration des politiques ;
- (4) Organisation et mise en œuvre ;
- (5) Suivi et évaluation.

Une combinaison équilibrée de ces cinq catégories s'avère nécessaire pour faire face efficacement aux risques et impacts environnementaux et sociaux (PNUD, 2011).

SYSTEME D'EVALUATION :

Cotation ou notation/Score:	Capacité élevée	Capacité moyenne	Capacité faible			Rien ne se fait=1		
	E=Élevé= 4-5	M=Moyen=3	F=Faible=2					
Le questionnaire est à enregistrer au moins à deux personnes de chaque organisation ou institution :			Cochez les cases par RP ou par RC					
* RP = Répondant du personnels (Gestionnaire) * RC= Répondant des Cadres (Staffs...)			5	4	3	2	1	0
A. NIVEAU STRUCTUREL OU ORGANISATIONNEL :								
<i>a.1. Contexte sectoriel /Facteurs structurels et institutionnels (Adapté du Banque Mondiale, FEM, PNUD Niger et FAO) :</i>								
Q1	Votre institution jouit-elle d'une décentralisation des activités, spécifiquement celles environnementales, de sante et sociales ?.....							
Q2	Les effectifs de l'institution, à tous les échelons, sont-ils formés et participent à l'effort de multiples services et travailleurs, aussi bien que la direction sur la gestion des risques environnementaux et sociaux ?.....							
Q3	L'engagement de la direction de l'institution concrétise-t-il par l'affectation de ressources à la gestion environnementale et Sociale et à la formation en ce domaine ?.....							
Q4	Le personnel Environnemental et Social a-t-il le pouvoir d'exécution de ses activités ?							
Q5	L'institution, présente-t-elle une certaine instabilité dans ses structures opérationnelles et décentralisées, voire réticence à prendre des responsabilités par le leadership ?.....							
Q6	Votre institution dispose-t-elle des ressources publiques financières adéquates ne pouvant pas avoir un risque ou un impact sur la possibilité de financer et de fournir des services d'environnement,							

	santé et social (ex. éducation ou sensibilisation environnementale) ?						
Q7	Existe-il un système de contrôle, suivi et évaluation au sein de votre institution en matière de gestion environnementale et sociale ?						
Q8	Existe-il une raison de craindre un certain favoritisme dans les modalités de la gouvernance sectorielle et des mécanismes de responsabilité au sein du système décentralisé susceptible d'affecter les performances du personnels et l'efficacité des objectifs de l'institution ? spécifiquement dans les questions environnementales et sociales.						
Q9	Quels sont les ministères/départements (au niveau central et local) qui interviennent dans l'élaboration, l'administration, la mise en œuvre et l'application des textes de loi et des règlements ?.....						
Q10	Les différents ministères/départements intervenant dans le secteur environnemental et social sont-ils dotés des capacités techniques adéquates ?						
Q11	Les capacités techniques des organisations de la société civile et du secteur privé sont-elles adéquates ?						
Q12	Quelles sont les points forts et les points faibles connus sur des capacités sur le secteur environnement au niveau institutionnel ?.....						
Q13	Le savoir institutionnel sur la gestion des risques environnementaux et sociaux est-il d'un niveau suffisant ?						
Q14	Y a-t-il une expérience pratique adéquate dans le secteur de gestion des risques environnementaux et sociaux. ?						
Q15	Le savoir institutionnel est-il à jour par rapport aux approches les plus récentes, telles que les nouvelles Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale ?						
Q16	Le ministère/département concerné dispose-t-il d'un programme de formation permettant d'améliorer les compétences du personnel à différents niveaux ?						
Q17	Ces derniers 12 mois, dans quelle mesure y a-t-il eu rotation du personnel compétent dans les ministères/départements et autres institutions (ONG et OSC) ? Quels sont les facteurs contributifs de cette rotation (par exemple, recrutement, promotion, dotation en personnel, supervision, évaluation du personnel, structures des salaires) ?.....						

Q1 8	Existe-t-il des mécanismes permettant d'assurer la coordination, l'échange d'information et la mise en œuvre efficace des politiques sur le secteur ?						
	Quelles sont les points forts et les points faibles de ces mécanismes ?.....						
<u>a.2. Environnement favorable (Adapté de FAO) :</u>							
Q1	Votre institution dispose-t-elle des politiques et stratégies en matière de gestion environnementale et sociale ?						
Q2	Si Oui, Ces politiques et stratégies définissent-elles clairement les objectifs et les priorités en matière de gestion environnementale et sociale de manière appropriée ?						
Q3	Savez-vous que la RDC est signataire des grandes déclarations, initiatives et codes internationaux en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.?						
Q4	Connaissez-vous quelques conventions internationales en cette matière que la RDC a ratifiée ?						
Q5	Votre institution a déjà initié quelques initiatives de renforcement des capacités passées ou en cours relativement à la mise en œuvre des conventions internationales en matière de gestion environnementale, santé, sécurité, droits humains, etc.?						
Q6	Votre personnel ou vous-même ou vos collègues, avez-vous déjà suivi une formation sur les engagements politiques (au niveau international, national ou local) sur les conventions internationales en matière de gestion environnementale et sociale ?						
Q7	Existe-t-il des sources de financement tant au niveau national que provincial pour appuyer ce domaine d'activités ?						
<u>a.3. Evaluation de la planification opérationnelle institutionnelle pour la gestion environnementale et sociale (Adapté Bureau de la coopération Luxembourg-Sénégal):</u>							
Q1	L'institution possède-t-elle une planification stratégique équilibrée (équilibre budgétaire entre les programmes / les activités, répartition des ressources humaines entre les programmes / les activités, charge fixe, transfert et investissement équilibrés entre les programmes / les activités) en matière des activités de gestion environnementale et sociale ?						
Q2	L'institution dispose-t-elle d'un processus établis de planification stratégique (programmes -> activités) et opérationnel (sous-activités) des risques environnementaux et sociaux?						

Q3	Les entités ou services de l'institution du niveau central comme du niveau décentralisé sont-ils identifiés de leur rôle dans le processus de planification opérationnelle ? (Combien sur combien de services sont intégrés au processus de planification de l'institution ?...../.....)						
Q4	Existe-t-il au moins un point focal dédié à la planification dans chaque service formé à ses techniques ?						
Q5	les territoires locaux ont-ils une planification de la formation professionnelle cohérente avec la planification de l'institution ?						
Q7	Le rôle et les informations à produire par les entités techniques du ministère dans le processus de planification est-il déterminé dans un document de référence ?						
Q8	les activités nouvelles en gestion environnementale et sociale des services/territoires de l'institution sont-ils intégrés dans la planification par un mécanisme de planification participatif incluant les services concernés ?						
Q9	La répartition des Ressources Humaines sur les activités standards et nouvelles environnementales et sociales est-elle gérée par un mécanisme inclus dans le processus de planification ?						
Q10	La répartition des ressources financières (budgétisation) sur les activités standards et nouvelles (y compris ressources humaines) est-elle gérée par un mécanisme inclus dans le processus de planification ?						
Q11	La durée de préparation des activités de gestion environnementale et sociale induites par le processus de passation des marchés est-elle comptabilisées dans un mécanisme inclus dans le processus de planification ?						
Q12	La durée de l'exécution des marchés y compris les marchés ayant une durée pluri annuelle est-elle comptabilisée dans un mécanisme inclut dans le processus de planification ?						
Q13	L'institution dispose-t-il d'un ou de plusieurs outils de planification informatisés (différencié les outils de planification des outils de production de données utiles à la planification) ?						
Q14	Les activités financées par l'Etat et celles financées par les ressources extérieures sont-elles intégrées dans le même outil de planification ?						
Q15	L'institution peut-elle présenter un exemple de planification antérieur de gestion de ses activités ? Exemple ?.....						
Q16	L'institution dispose-t-il d'outils informatiques lui permettant de générer des informations utiles à la planification environnementale et sociale ?						
Q17	L'institution a-t-il un service dédié à la gestion transversale (Environnement, VBG, social etc.) de l'informatique ?						
Q18	L'institution possède-t-elle un plan directeur informatique lui permettant d'organiser la gestion du hardware et du software et						

	incluant une description du système de gestion informatique du processus de planification ?						
Q1 9	Y-a-t-il détermination d'une fréquence de mise à jour de la planification de gestion environnementale et sociale ou VBG ?						
Q2 0	Si oui, la fréquence de mise à jour est-elle respectée ?.....et c'est de combien ?.....						
Q2 1	La planification des activités environnementales et sociales fait-elle l'objet d'un suivi ?						
Q2 2	Y-a-t-il détermination d'une fréquence de mise à jour du suivi de la planification ?						
Q2 3	Si oui, la fréquence de mise à jour est-elle respectée ?.....et c'est de combien ?.....						
Q2 4	L'institution peut-elle faire état de sa performance en matière de respect de sa planification environnementale et sociale ?						
Q2 5	Sur les 3 dernières années, les activités environnementales, VBG et sociales ayant fait l'objet de la planification initiale de l'exercice ont-elles été exécutées à plus de 80 % ?						
Q2 6	Les différents niveaux d'indentation de la planification stratégique et opérationnelle font-ils l'objet d'un suivi de résultats à partir d'indicateurs validés ?						
Q2 7	Le suivi de ces indicateurs est-il retranscrit dans l'outil de planification ?						
Q2 8	Chaque sous-activité est-elle planifiée sous la responsabilité d'un service unique ?						

DIMENSION INDIVIDUS/RESSOURCES		5	4	3	2	1	0
<u>A.4. APPRECIATION DES MOYENS/RESSOURCES (RH, BUDGET, LOGISTIQUES, INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS DE FORMATION, INFORMATIQUE ET LOGICIELS APPLICATIFS DES INSTITUTIONS OU ORGANISATIONS :</u>		Ts	S	As	Is	Tis	SO
Q1	Votre institution possède-t-elle des ressources humaines qualifiées en matière de gestion environnementale et sociale ?						
Q2	Votre institution possède-t-elle des ressources humaines qualifiées en matière de de gestion sociale ?						
Q3	Votre institution possède-t-elle des ressources humaines qualifiées en matière de de questions de VBG, y compris les EAS/HS (Exploitation et abus sexuel /Exploitation sexuelle) ?						
Q4	Votre institution possède-t-elle des ressources humaines qualifiées en matière de de gestion des risques et catastrophes ?						
Q5	Votre institution possède-t-elle des moyens financiers/Ressources Budgétaires adéquats pour la gestion des risques environnementaux et sociaux ?						
Q6	Votre institution possède-t-elle des Moyens Logistiques pour l'exécution, le contrôle et le suivi-évaluation des activités environnementales et sociales ?						

Q7	Votre institution dispose-t-elle des Infrastructures adéquates sur le plan environnemental, sécuritaire, sanitaire et social, etc. ?						
Q8	L'institution dispose-t-elle des Equipements de formation pédagogique en gestion des risques environnementaux et sociaux ?						
Q9	Dispose-t-elle des équipements Informatiques et autres mobiliers de bureau ?						
Q10	Les Personnes ressources disposent-elles des connaissances sur l'utilisation des Logiciels Applicatifs ?						
Q11	Disposent-elles ces Logiciels Applicatifs dans leurs ordinateurs ?						
Q12	Quelles sont les compétences nécessaires dans ce secteur ? Quelles sont les compétences trouvées généralement dans ce secteur ?						
Q13	Existe-t-il des exigences précises en ce qui concerne les niveaux de compétence individuelles						
Q14	Existe-t-il des possibilités d'apprentissage permettant de préparer les individus à répondre aux besoins du pays à un niveau technique ?						
Q15	Y a-t-il une expérience pratique adéquate dans le secteur ?						
Q16	Les individus sont-ils informés des approches les plus récentes dans le secteur ?						
Q17	Les individus possèdent-ils une bonne connaissance du matériel pertinent ?						

EVALUATION DU SYSTEME ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ACTUEL (Source : World Bank Group/ IFC, 2015)

*** ÉNONCE 2:**

L'IFC du Groupe de la Banque Mondiale fournit une trousse à outil du Système Environnemental et social (SGES, English : ESMS Toolkit). Ledit système présente des outils, notamment des formulaires, des modèles, des listes de contrôle et d'autres documents utiles, pour aider les utilisateurs à élaborer et à appliquer les systèmes décrits pour un objectif d'Auto-évaluation et pour guider l'amélioration du SGES (ESMS Self-Assessment and Improvement Guide) existant de ses partenaires (Entreprises, organisations, etc.). Et cela est basé sur 9 éléments évaluer, partant de politique au suivi-évaluation.

L'évaluation du SGES/BM s'opère de 0-5 degré, dont 5 = DEGRE LE PLUS ELEVE ou Maximum

A.1. QUESTION SUR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE :

*** COCHEZ LA REPONSE :**

1. Votre organisation dispose-t-elle sa propre politique/stratégie environnementale et sociale ?...**OUI** **NON**

***COCHEZ UNIQUEMENT UNE CASE :**

2. Votre politique et procédures E&S sont clairement communiquées en interne et en externe ?	
3. Elle est seulement connue au niveau interne	
4. Elle n'est pas connue à l'externe	

A.2. QUESTION SUR L'EVALUATION DU MODE D'IDENTIFICATION DES RISQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX GENERAUX :

A. Votre organisation procède-t-elle à l'examen des risques et impacts environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre de ses activités ou projet ?.....

OUI... **.....NON.....**

B. Comment faites-vous pour déterminer les impacts environnementaux et sociaux ?

*COCHEZ LES REPONSES POSSIBLES :

a. Par des études environnementales et sociales ?
b. Par la sensibilisation
c. Ce sont nos partenaires qui réalisent des études environnementales et sociales
d. Mise en œuvre des Plans de gestion environnementale et sociale
e. Elaboration d'une étude d'impact environnementale et sociale
f. Réalisation d'un audit environnemental et social
g. Fiche d'identification des risques et impacts
h. Cartographie des sites a risques
i. Nous ne faisons rien dans notre organisation
j. Je ne sais pas

C. Avez-vous connaissance de quelques instruments de gestion des risques et impacts environnementaux e sociaux ?.....OUI NON.....

D. Comment faites-vous pour déterminer et gérer les risques de :

- a. Rejet de polluants atmosphériques (émissions dans l'air)?.....
- b. Rejet d'effluents liquides ou d'eaux usées contaminées ?.....
- c. Production de grandes quantités de déchets solides ?.....
- d. Gestion inadéquate des substances dangereuses ?.....
- e. Consommation excessive d'énergie ?.....

- f. Consommation excessive
d'eau ?.....
- g. Niveau de bruit élevé ou
excessif ?.....

E. Comment faites-vous pour gérer les risques liés à la de Santé et sécurité au travail ?

- a. Glissades, trébuchements et chutes
?.....
- b. Chute de zones élevées
?.....
- c. Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)
?.....
.....
.....
.....
- d. Exposition à des niveaux de bruit élevés
?.....
- e. Exposition à des températures extrêmes
?.....
- f. Contact avec des fils électriques exposés ou défectueux
?.....
- g. Inflammation de poussières ou de matériaux inflammables
?.....
- h. Exposition à des radiations ionisantes (rayons X, rayons gamma)
?.....
- i. Exposition à des radiations non ionisantes (ultraviolet, lumière visible)
?.....
- j. Dangers chimiques Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques
(pesticides, solvants)
?.....
- k. Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes
internes) ?.....
.....
.....
- l. Inhalation des poussières
?.....
- m. Exposition à des atmosphères dangereuses dans des espaces confinés
?.....

.....
.....
n. Exposition à des fluides corporels pouvant contenir des agents pathogènes
?.....

.....
.....
o. Exposition aux maladies transmises par des vecteurs ou par l'air (bactéries, virus, moisissures) ?

.....
.....
p. Exposition à des plantes toxiques ou à des animaux ou des insectes venimeux
?.....

.....
.....
q. Absence d'installation de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains)
?.....

.....
.....
r. Exposition aux mouvements répétitifs des populations?.....

.....
.....
s. Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes
?.....

.....
.....
t. Emplacement des postes de travail mal conçus ou mal alignés?.....

.....
.....
u. Position debout pendant des périodes prolongées par des travailleurs?.....

F. Comment faites-vous pour gérer les risques liés à l'emploi au sein de vos projets :

a. Risque de travaux forcé= Absence de contrat, ou utilisation de contrats non compris par les travailleurs, ou utilisation de contrats dont les conditions sont différentes des conditions de travail réelles ?.....

b. Risque de travaux forcé= Exploitation par les agences de recrutement de travailleurs migrants ou temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement, frais de transport/ logement excessifs).....

-
-
- c. Travail forcé= Salaires faibles ou insuffisants
.....
- d. Heures supplémentaires excessives
.....
- e. Fatigue des travailleurs
- f. Exploitation des jeunes employés ou des
apprentis.....
-
-
- g. Utilisation des enfants de moins de 18
ans.....
- h. Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des
griefs.....
-
- i. Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs
préoccupations ou de soumettre leurs
griefs.....
- j. Pratiques de recrutement et de promotion discriminatoires
.....
-
- k. Harcèlement verbal ou moral, physique et
sexuel.....
- l. Mécontentement et traumatisme des
travailleurs.....
- m. Logements précaires et insalubres pour les
travailleurs.....
- n. Conditions d'hygiènes
inadéquates.....
- G. Comment faites-vous pour limiter les risques sur la Santé, sécurité et sureté des
communautés riveraines ?**
- a. Risques sur les personnes vivants avec handicap.....
- b. Risques de conflits entre les membres de la communauté et les travailleurs du
projet ?.....
-
- c. Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air
ambiant.....
- ...
- d. Contamination des eaux de surface ou de
boisson.....

- e. Problèmes d’approvisionnement en eau à l’échelon local.....
- f. Exposition à des substances dangereuses
.....
- g. Risque de restrictions à l’utilisation de terres liées au projet.....
- h. Propagation de maladies infectueuses ou virales (IST/MST/VIH SIDA) due à l’arrivée de nombreux travailleurs.....
- i. Risque de Covid-19.....
- j. Augmentation des vecteurs de maladies (ex., moustiques, mouches, rongeurs) par faute d’une gestion adéquate des déchets liquides et solides
.....
- k. Rejet d’odeurs nauséabondes.....
- l. Bruit excessif des engins roulants et des travailleurs.....
- m. Agents de sécurité mal supervisés ou mal formés.....
- n. Violences agressions sexuelles ou physiques ou verbales à l’encontre de membres des communautés locales par les travailleurs.....
- o. Circulation excessive ou non contrôlée des engins et des travailleurs à proximité de l’installation et dans les communautés à des moments inadéquats (ex.: arrivée/sortie des enfants de l’école)
.....
.....
.....
- p. Bâtiments et ouvrages d’infrastructure à usage public mal conçus et mal construits.....
.....

A.3. QUESTION SUR L’EVALUATION DU PROGRAMMES DE GESTION/D’ATTENUATION DES RISQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX GENERAUX :

1. Exercez-vous le contrôle et examen de toutes les évaluations et recommandations liées aux mesures de prévention/d’atténuation des risques ?.....

2. Quelles sont les Mesures préliminaires de prévention et d’atténuation que vous recommandez

souvent dans :

- a. l’emploi des femmes ?.....
- b. dans l’installation des réfugiés ?.....
- c. dans la limitation des actes de VBG ?.....

d. à travailler dans les zones à risque naturel ?.....

.....

e. à travailler dans les zones en conflit ?.....

f. dans la protection des enfants, femmes et populations vulnérables ?.....

.....

A.4. QUESTION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS EN SITUATIONS D'URGENCE AYANT DES CAUSES EXTERIEURES :

*ENONCE :

La Banque Mondiale a tracé une liste ci-après qui énumère des catastrophes d'origines humaines ou naturelles, qui peuvent toutes provoquer de graves blessures ou même le décès de travailleurs, et aussi perturber les opérations, détruire des actifs et engendrer de graves pertes financières.

1. Nous voulons savoir, comment procédez-vous en cas des risques de :

a. Tempêtes, y compris les tornades, les cyclones et les ouragans (qui peuvent fréquemment provoquer des inondations) ?.....

b.

c. Inondations, les tremblements de terre et les tsunamis qui les accompagnent, ainsi que les éruptions volcaniques ?.....

.....

d. Incendies de portée locale et régionale ?.....

.....

e. Explosions, d'origine accidentelle, militaire ou terroriste ?.....

f. Troubles civils.....

...

g. Conflits armés ?.....

...

h. Apparition d'une épidémie ou pandémie (Ex. Ebola, Covid-19, etc.).....

.....
.....

**A.5. QUESTION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DES PARTIES
PRENANTES :**

***Énonce :**

Examinons ensemble le diagramme ci-dessous et demandez-vous quelles sont les relations de votre entreprise avec chaque groupe. Ces relations sont différentes pour chaque groupe et vous devez adapter la manière dont vous collaborez avec chacun d'entre eux pour atténuer les risques auxquels votre entreprise est exposée.

1. Comment faites-vous pour maintenir la transparence et d'éviter la corruption, l'exclusivité et règlement des griefs dans les dossiers officiels avec des groupes des parties prenantes ci-dessous ?

a. Partenaires ou communautés

financières :.....

.....
.....

b. Groupe

d'acteurs/d'activistes :.....

.
.....
.....

c. Syndicats/Associations des

travailleurs :.....

.....
.....

d. Administrations

publiques :.....

.....
.....

e. Actionnaires/Sous-

traitants/propriétaires :.....

f. Travailleurs :.....

.....
.....
.....

g. Communautés locales

affectées :.....

.....
.....

A.6. QUESTION SUR L'ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION EXTERIEURE ET DE MECANISME DE REGLEMENT DES GRIEFS/PLAINTES OU LITIGES :

*ENONCE :

Les procédures de communications externes doivent comprendre des méthodes permettant de : • recevoir, enregistrer et valider les messages transmis de l'extérieur et les demandes d'information du public • examiner et déterminer l'importance de la question soulevée et décider comment y répondre ; • fournir, suivre, documenter et publier les réponses ; et • ajuster le programme de gestion si nécessaire :

1. À qui s'adressent-on pour signaler ou faire remonter des incidents, litiges ou plaintes ?.....
.....
.....
2. Disposez-vous un mécanisme de gestion des plaintes spécifiques de vos activités?
OUI NON...
3. La communauté a-t-elle accès à des mécanismes de gestion des plaintes en cas d'incident lié à la sécurité ? OUI NON
4. Dans l'affirmative, comment les plaintes sont-elles soumise.....
.....
.....
5. Le mécanisme de transmission de plaintes existant est-il accessible ? OUI NON
6. De quel type d'enquête souvent font-elles l'objet et comment leur est-il donné suite ?.....
.....
.....
7. Le mécanisme de gestion des plaintes permet-il à une femme de soumettre une plainte en s'adressant à une femme dans l'équipe de projet ? OUI NON .
8. Les communautés concernées comprennent la procédure à suivre pour déposer une plainte ?..... OUI NON
9. Sont-elles sensibilisées sur votre mécanisme de gestion de plaintes ? OUI NON
10. Si, non,
pourquoi ?.....
11. Les intéressés savent quel est le délai de réponse normal ? OUI NON
12. L'identité de la personne déposant la plainte est-elle protégée ? OUI NON

Si OUI,
comment ?.....
.....

13. Les plaintes sont-elles soumises souvent dans la langue locale ? OUI NON

14. Savez-vous que des technologies pouvant être employées pour déposer une plainte (par exemple, papier, texto, Internet) ?...OUI.....NON.....

15. Comment les personnes analphabètes déposer leurs plaintes

.....
.....
.....

16. Et auprès de qui, une personne analphabète pourra-t-elle déposer sa plainte ?.....R/.JE NE SAIS
PAS.....

17. Est-ce que les parties concernées et communautés touchées ou affectées n'ont pas besoin de couvrir de longues distances pour déposer une plainte ?.....SI.....
.....NON.....

18. Si OUI, comment procédez-vous pour faciliter le dépôt de leurs plaintes ?.....

..... R/.RIEN N'EST FAIT
.....

19. Votre organisation couvre-t-elle des coûts de la facilitation par un tiers parcourant des longues distances pour déposer sa plainte ?.....OUI.....NON.....

A.7. QUESTION SUR L'ÉVALUATION DE DIVULGATION CONTINUE DE L'INFORMATION AUX COMMUNAUTÉS AFFECTÉES :

1. Procédez-vous à une communication continue/sensibilisation des nouveaux risques ou avantages et progrès liés au projet à vos parties prenantes ?.....OUI.....
.....NON.....

2. Présentez-vous vos rapports de gestion environnementale et sociale à vos parties prenantes ?...OUI..... NON..

A.8. QUESTION SUR L'ÉVALUATION DE SUIVI-EVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX :

1. Votre système de gestion environnementale et sociale de votre organisation possède-t-elle un système robuste de formation et d'amélioration continue en gestion environnementale et sociale des acteurs ?.....OUI. NON.
2. La haute direction de votre institution reçoit-elle des rapports périodiques sur la performance environnementale et sociale de votre institution et les progrès accomplis en direction des objectifs et des cibles ?.....OUI. NON
3. Toutes les décisions importantes concernant les projets prennent-elles en compte les questions environnementales et Sociales ?.....OUI. NON.

***QUESTIONS LIBRES :**

QUELLES SONT VOS BESOINS REELS EN TERME DE renforcements des capacités sur les GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAITES UNE SYNTHESE A TRAVERS LE Bilan SWOT CI-DESSOUS :

Décrire sous forme de texte ou liste les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de votre institution/Organisation en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux, humains et sanitaires :

1. FORCES :

1.1. Existence légale de votre institution :	OUI	NON	Commentaires
1.2. Présence d'un service environnemental			
1.3. Présence d'un Responsable Environnemental			
1.4. Présence d'un Responsable Social			
1.5. Présence d'un Responsable VBG			
1.6. Maitrise des conventions internationales en matière d'environnemental, social, sante, sécurité, droits humains, etc.			
1.7. Connaissance du cadre règlementaire et politique nationale en matière de gestion environnementale et sociale ?			
1.8. Avez-vous connaissance sur le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale			
1.9. Formations continue sur le CES/NES de la Banque Mondiale ?			

1.10. Participation à des grandes activités d'échange au niveau local et national sur les aspects environnementaux et sociaux ?			
1.11. Formations sur le suivi environnemental et social			
1.12. Formation sur la mise en œuvre de certains instruments environnementaux et sociaux ainsi que VBG (PGES, Plan de gestion des déchets, Plan d'action genre, EAS/HS, Hygiène santé et sécurité, PPA, etc.)			
1.13. Avez-vous une maîtrise sur l'insertion des mesures environnementales et sociales dans les contrats des fournisseurs, entreprises, ONGs et d'autres prestataires ?			
1.14. Existence d'un équipement nécessaire de protection environnementale, santé et sécurité dans votre institution ?			
1.15. Connaissez-vous quelques mesures de sécurité et de protection des travailleurs ou de personnels du projet dans les sites d'intervention ?			
1.16. Connaissez-vous quelques mesures de sécurisation des talus ou des sols ?			
1.17. Connaissez-vous quelques mesures de protection et de sécurité des populations riveraines a un projet ?			
1.18. Connaissez-vous quelques mesures environnementales et sociales de protection, sécurité, sante et hygiène, ainsi que l'environnement et social ?			
1.19. Avez-vous un dispositif pour remonter des plaintes parties prenantes et communautés locales affectées. ?			
1.20. Avez-vous déjà initié et mis en place un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) ?			
1.21. Connaissez-vous le mode de fonctionnement d'un MGP ?			
1.22. Avez-vous déjà travaillé ou participé dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un projet ?			
1.23. Avez-vous déjà travaillé sur l'installation d'un Comite de gestion de plaintes ?			
1.24. Avez-vous déjà traité des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet ?			
1.25. Disposez-vous des équipements de prise en charge des victimes des VBG ?			
1.26. Etes-vous formé sur la manière de traitement et d'assistance des cas d'incident VBG (Violences basées sur le genre ?			

institution ?.....
...
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OPPORTUNITES :

Quelles sont les opportunités que présentent votre institution pouvant conduire a développer ou a rendre robuste votre système de gestion environnementale et sociale ?.....
.....
...
.....
.....
.....
.....
.....

Autres à signaler :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COMMENT FAITES-VOUS POUR GERER LES QUESTIONS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ?.....

*Pour le Consultant Expert Environnementaliste
Blaise MVUMBI E.B.
blaisemvumbi50@gmail.com
Tel. 082 42 448 64*

ANNEXE 13: Différents formulaires d'évaluation appliquée de Alain TOLEM, SACI ET ANAQ :

FORMULAIRE A : Objectifs :

Code/composantes/secteurs/structures 1	Enoncé de 1' Objectif 2	Indicateurs 3	Impacts espérés 4	Bénéficiaires et/ou victimes 5	Appréciation de l'Evaluateur

Formulaire B: Grandes activités et responsabilités inter-institutionnelles :

CODE (1)	Description de 1' activité	Responsabilité institutionnelle	Budget	Appréciation de l'Evaluateur
01 Sous l'activité :				
01 (1)...				
01 (2)...				

FORMULAIRE C : Objectifs :

Code/composantes/secteur/structures 1	Description des Tâches 2	Produit exact de l'exécution de la tâche 3	Date d'obtention 4	Unité Adm./EDT Responsable 5	SUIVI - EVAL. 6	Appréciation de l'Evaluateur
1 01 01...						
1 03 02...						

FORMULAIRE D : relations inter-institutionnelles :

Nom de l'institution	Mission	Services	Attributions	Cible principale	Conflit d'intérêt	Appréciation de l'Evaluateur
				Pop.Gen.		
				Pop.Rurale		
				Pop.urbaine et periurbaine		

FORMULAIRE E : DCI du point de vue des compétences individuelles:

Code Tâche (1)	Catégories de Personnels/Bénéf. /Victimes A B C D E F (2)	Description des DCI				
		Informations (3)	Connaissances (4)	Habiletés Pratiques (5)	Critères Culturels (6)	Gravité 1,2,3,4,5 (7)
01 01 001						
...						

FORMULAIRE F : Synopsis de la stratégie de développement institutionnel

Code DCI (1)	Description des solutions adoptées				Dates	
	1.Décisions (2)	2. Spécialistes (3)	3.Formation (4)	4.Autres (5)	Début	Fin
D (i)					(6)	
D(i)04						
...						
...						

Projet de Stabilisation et de Relèvement dans L'Est de la RDC (P175834)

Termes de référence (TDRs)

L'Évaluation des capacités institutionnelles et plan de renforcement des capacités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux

Décembre 2021

Sigles et acronymes

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
AGR	: Activités génératrices de revenus
ANR	: Agence Nationale de Renseignements
CES	: Cadre environnemental et social
CG	: Coordination Générale
CPPA	: Cadre de planification des peuples autochtones
DDRCS	: Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuels
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FSRDC	: Fonds social de la RDC
ISU	: Cellule d'Appui
NES	: Normes Environnementales et Sociales
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo
NBP	: Note de bonnes pratiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PA	: Peuples Autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisées
PPA	: Plan en faveur des peuples autochtones/Communautés locales Traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées
PV	: Procès-verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
STEP	: Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix
THIMO	: Travaux à Haut intensité de main d'œuvre
VBG	: Violences Basées sur le Genre

N.B : Ces Termes de Référence (TDR) ont été préparées selon les informations disponibles sur le projet et ces différentes composantes telles qu'elles étaient connues lors du processus de préparation du projet en novembre/décembre 2021. Les dernières informations sur le projet seront fournies et les modifications apportées aux TDR en conséquence, au besoin, lorsque les consultants commenceront leur travail.

1.0 Contexte du Projet et de l'Evaluation des Capacités environnementales et sociales

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le but de rétablir la paix et la sécurité pour le développement de l'Est de la RDC notamment dans les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Le **Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC (P175834)** répond au besoin de soutenir le gouvernement dans le déploiement de sa politique de rétablir la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le « cadre de partenariat-pays » (appelé aussi stratégie de partenariat-pays du Groupe de la Banque mondiale) entre le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale, actuellement en cours de finalisation, propose d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence (FCV).

Le portefeuille que la Banque mondiale prévoit de soutenir la République Démocratique du Congo pour la mise en œuvre de ce projet de Stabilisation et Relèvement communautaire à l'Est du pays, vise à soutenir les efforts du gouvernement pour atténuer les risques de conflit. Dans son soutien, la Banque Mondiale se concentrera sur les engagements qui lient la paix, la stabilité et le développement, en appliquant une approche multisectorielle et spatiale.

Les trois provinces de l'Est – le Nord et Sud-Kivu ainsi que l'Ituri – constituent une des trois zones de concentration de la prochaine stratégie de partenariat pays. Au sein de cette zone de concentration à l'Est, le cadre de partenariat-pays propose une 'initiative de stabilisation', spécifiquement dédiée à l'atténuation ou de résilience des risques d'escalade de conflit. Cela comprendra des interventions qui offrent des opportunités économiques durables et le renforcement des institutions étatiques qui contribueront à renforcer la cohésion sociale.

L'objectif de développement du projet est de

- (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat,
- (ii) (ii) renforcer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et
- (iii) (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le projet sera mis en œuvre principalement par trois Cellules d'Appui à la Mise en œuvre (ISU) intégrées dans les administrations provinciales respectives (Ituri, Nord-et Sud-Kivu) et une Coordination Générale au sein de la cellule d'appui du Nord-Kivu.

Les autres acteurs clés de la mise en œuvre comprennent les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD), le programme communautaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR-CS) et les partenaires facilitateurs (PF). Le projet vise à (i) améliorer l'accès aux infrastructures communautaires de base socio-économiques résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés, et (iii) renforcer les administrations dans les provinces sélectionnées.

Objectif de l'Etude

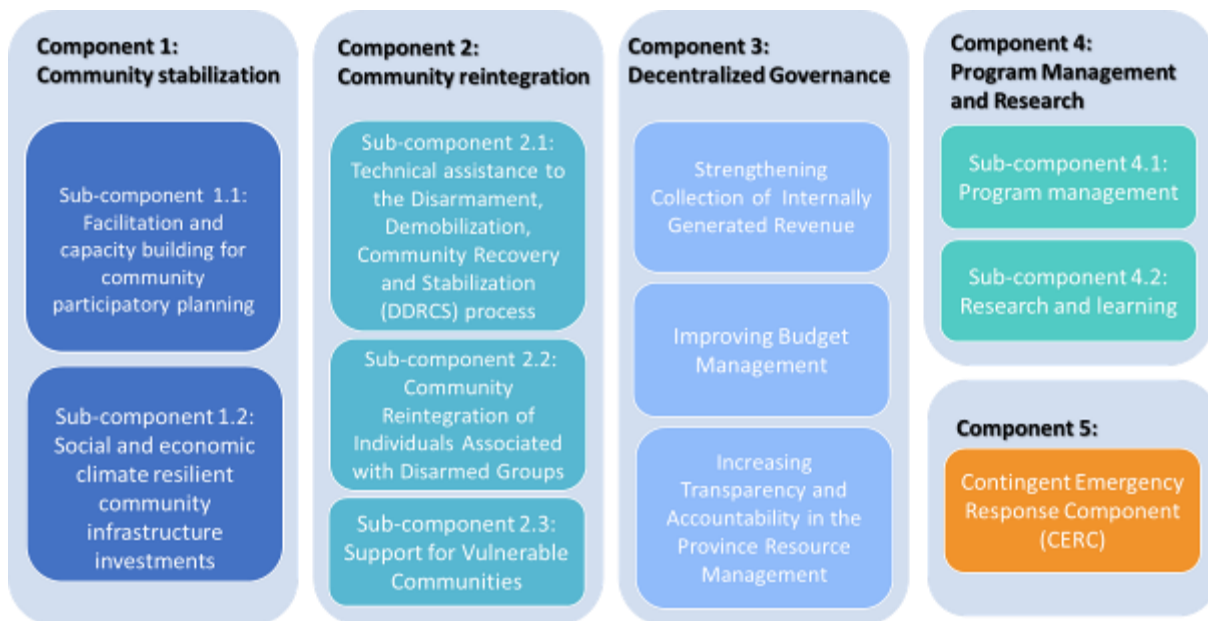
Depuis le 1er octobre 2018, le Cadre environnemental et social (CES) fournit le cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux dans toutes les nouvelles opérations de financement de projets d'investissement financées par la Banque mondiale. À travers ses dix normes, le CES vise à protéger les personnes et l'environnement des impacts négatifs potentiels qui pourraient découler des projets financés par la Banque et promeut le développement durable. Le CES offre une couverture plus large et plus systématique des risques environnementaux et sociaux, y compris des avancées importantes en matière de transparence, de non-discrimination, d'inclusion sociale, de participation du public et de responsabilité. D'autres aspects incluent l'accent mis sur le changement climatique, la santé et la sécurité communautaires, l'efficacité des ressources et la prévention et la gestion de la pollution ; conservation de la biodiversité ; l'engagement des parties prenantes et la divulgation d'informations en tant qu'aspect fondamental de la gestion et de la durabilité des risques environnementaux et sociaux. Le CES requiert une attention aux questions environnementales et sociales tout au long de la préparation et de la mise en œuvre d'un projet, en mettant davantage l'accent sur l'engagement et le suivi des parties prenantes. Le CES met également davantage l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements emprunteurs à faire face aux problèmes environnementaux et sociaux. Il met fortement l'accent sur le développement de la capacité des emprunteurs.

Ainsi, dans le cadre de la préparation du projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC, la capacité des institutions de mise en œuvre à gérer les risques environnementaux et sociaux (E&S) liés au projet proposé sera systématiquement analysée dans le but d'élaborer une stratégie (Plan de renforcement des capacités) pour un renforcement et des améliorations axés sur les résultats en accord avec le Client. Le projet de note de bonne pratique pour l'outil d'évaluation des capacités des emprunteurs au niveau du projet (Good Practice Note for project-level Borrower Capacity Assessment tool) fournira la méthodologie d'évaluation.

2.0 Description des Composantes du Projet

Le projet comporte cinq composantes (Figure 1 ci-dessous).

Figure 1 : Les Composantes du Projet



Chacun de ces composants est décrit plus en détail ci-dessous.

Composante 1 : stabilisation à base communautaire (USD \$75 millions)

La composante « Stabilisation à base communautaire » utilisera la capacité de mise en œuvre existante du Fonds social de la RDC (FSRDC) qui aura la responsabilité technique, fiduciaire et environnemental et sociale des investissements dans le cadre de la composante 1. Le FSRDC est l'agence d'exécution du Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix – STEP), en vigueur depuis 2014. Les activités de la composante 1 comprendront la facilitation et la capacité la construction pour la planification communautaire participative, et la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques et résilientes au climat dans les 430 communautés ciblées, en utilisant la main-d'œuvre locale, par le biais des Travaux de Haute intensité de la main d'œuvre (THIMO). Le financement comprendra des investissements dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la catégorie des infrastructures sociales des investissements du FSRDC.

Le FSRDC utilise un processus de mise en œuvre et un cadre de prestation simples, en utilisant une liste positive d'infrastructures pour garantir la préparation, les normes de qualité, la rentabilité, les économies d'échelle, les rapports et la responsabilité publique. Le FSRDC garantit que la mise en œuvre n'augmente pas ou n'exacerbe pas les risques de conflit et qu'un « scan de conflit » reste obligatoire avant toute intervention dans une nouvelle communauté.

Cette composante ciblera environ 430 communautés des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ciblées par le projet. Sur la base de l'expérience de STEP, concernant le coût moyen d'un sous-projet et les variations de coût par type, secteur et emplacement d'un sous-projet, la composante attribuera une subvention globale de 150 000 USD par communauté en vue de permettre le financement d'environ 430 collectivités et d'un minimum de 433 sous-projets.

Sous-composante 1.1: Facilitation et renforcement des capacités pour la planification participative communautaire (USD \$10 millions)

Le projet utilisera la plate-forme existante du FSRDC pour soutenir l'engagement communautaire qui impliquera, entre autres, la sensibilisation et la mobilisation de la communauté; l'évaluation et la planification participatives de la vulnérabilité et des besoins, avec une attention particulière à l'inclusion des femmes dans la réalisation des évaluations et la définition des besoins; l'élaboration de sous-projets; la supervision et le suivi de la mise en œuvre des sous-projets; et l'exploitation et l'entretien des sous-projets.

Le FSRDC assurera également le renforcement des capacités à la fois au niveau du gouvernement local et de la communauté sur les risques et les impacts climatiques, ainsi que l'évaluation participative des risques climatiques, qui sera utilisée dans le cadre du processus de planification facilité conformément à son ensemble actuel de modalités opérationnelles.

Les sous-projets seront identifiés dans le cadre d'un processus participatif structuré qui responsabilisera les communautés et fournira des canaux pour leur engagement avec les ETD, renforçant ainsi les mécanismes de responsabilisation. Tout au long de ce processus, une attention particulière sera accordée à l'inclusion et aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes déplacées.

Le processus se déroulera selon les étapes suivantes, y compris les protocoles de prévention de la COVID pertinents : (i) Étape 1 : Sensibilisation et mobilisation ; ii) Étape 2 : Évaluation et planification participatives des besoins, y compris l'évaluation participative des risques climatiques ; iii) Étape 3 : Élaboration de sous-projets ; iv) Étape 4 : Mise en œuvre du sous-projet ; (v) Étape 5 : Suivi du sous-projet et (vi) Étape 6 : Exploitation et maintenance du sous-projet (O&M).

Sous-composante 1.2: Investissements dans les infrastructures communautaires sociales et économiques et résilientes au climat (USD \$65 millions)

Cette sous-composante financera la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques et résilientes au climat, prioritaires dans le cadre du processus susmentionné dans les 430 communautés ciblées, avec des allocations au niveau communautaire d'environ 150 000 dollars. Comme ci-dessus, le processus de facilitation peut également mener à l'identification d'investissements de projet plus importants qui profiteraient à plus d'une communauté au sein d'une ETD (investissements intercommunautaires).

Le financement comprendra des investissements dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la catégorie des infrastructures sociales des investissements du FSRDC. La composante de l'infrastructure communautaire aidera à s'attaquer aux différents facteurs sous-jacents de la vulnérabilité climatique tels que l'éducation, la santé, les services d'approvisionnement en eau et les infrastructures d'assainissement pour protéger l'état de santé et soutenir la formation de capital

humain, qui sont des éléments essentiels de la résilience sociale. L'équipement sera inclus, le cas échéant (p. ex. bureaux pour les écoles).

Les investissements dans l'infrastructure économique seront soutenus au titre du volet II. Une liste négative sera élaborée dans le cadre du Manuel de mise en œuvre du projet. La contribution de la communauté sera fixée à 5 % du coût des travaux et peut être en nature et/ou en espèces. Un examen des risques climatiques sera entrepris pour s'assurer que les investissements sont résilients au changement climatique et répondent aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans la mesure du possible.

La contribution communautaire peut être ajustée par le projet pour soutenir la génération de revenus et l'infrastructure économique pour les communautés touchées par les conflits et le climat. Cette approche des contributions communautaires sera revue régulièrement au cours de la mise en œuvre du projet pour s'assurer qu'elle ne désavantage pas les communautés les plus pauvres.

Composante 2 : Réintégration à base communautaire (USD \$135 millions)

La composante 2 « Réintégration à base communautaire » financera l'appui aux moyens de subsistance et à la réintégration de jusqu'à 120 000 personnes ainsi qu'une assistance technique à la coordination et à la gestion du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration à base communautaire (DDRCS). Cette composante ciblera deux cohortes de bénéficiaires (communautés vulnérables et communautés associées aux groupes désarmés, y compris celles où résident les ex-combattants démobilisés). La sous-composante 2.1 financera l'assistance technique pour assurer une bonne coordination et gestion des différentes étapes du processus DDRCS. Les deux autres sous-composantes 2.2 et 2.3 financeront l'appui aux bénéficiaires issues des deux cohortes et axé sur le développement communautaire, y compris les travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre axés sur les routes rurales (THIMO), de petites subventions pour les activités génératrices de revenus, de soutien psychosocial et des mesures d'accompagnement.

Sous-composante 2.1 : Assistance technique à la Coordination du processus DDRCS (USD \$15 millions)

Cette sous-composante financera l'assistance technique pour assurer une bonne coordination et gestion des différentes étapes du processus DDRCS. Ces éléments devront être formalisés dans un cadre politique gouvernemental, en cours d'élaboration par le P-DDRCS, satisfaisant pour la Banque mondiale, qui décrit l'approche du Gouvernement en matière de désarmement pacifique des groupes armés et de réintégration des anciens combattants dans leurs communautés. Un tel cadre décrira également clairement les rôles attendus des principales parties prenantes, notamment la MONUSCO et ce projet financé par la Banque mondiale.

En amont d'un tel cadre de politique gouvernementale, cette sous-composante définit ce que le projet financera. A noter, conformément à la politique de la Banque mondiale, le projet ne financera pas l'acte de désarmement (le Gouvernement et la MONUSCO seront chargés des aspects relatifs au désarmement, à la gestion et à l'élimination des

armes). Le projet ne financera pas non plus de sites de cantonnement à plus long terme.

Sous-composante 2.2: Soutien aux individus associées aux groupes désarmés (environ 60 000 personnes ; USD \$60 millions)

Le financement de cette sous-composante sera subordonné à la formalisation d'un cadre d'action gouvernemental satisfaisant pour la Banque mondiale qui décrit l'approche du Gouvernement en faveur du désarmement pacifique des groupes armés et de la réinsertion des anciens combattants dans leurs communautés.

Il convient de noter que, conformément à la politique de la Banque mondiale, le projet ne financera pas l'acte de désarmement (le Gouvernement et la MONUSCO seront chargés des aspects relatifs au désarmement, à la gestion et à l'élimination des armes). Le projet ne financera pas non plus de sites de cantonnement permanents.

Screening Process (Processus de sélection) : Le projet financera les premières étapes d'un « processus de sélection » ; cela comprend une analyse des conflits locaux, une évaluation participative des risques climatiques, des communications publiques et le personnel nécessaire à la liaison et à la coordination entre les différentes parties prenantes et les bénéficiaires. Le projet financera les communications publiques (via différents médias) par l'intermédiaire de l'administration provinciale avec des messages de paix et des informations de base. Enfin, le projet embauchera du personnel temporaire ou permanent apte à assurer la liaison avec les groupes armés (y compris les ex-combattants bien contrôlés) pour gérer les interactions avec les bénéficiaires et les principales parties prenantes. Les détails du processus de sélection seront définis dans le Manuel d'exécution du projet, y compris les rôles des parties prenantes (autres institutions gouvernementales et MONUSCO)

Enregistrement et démobilisation : L'admissibilité aux programmes de cette sous-composante s'éloignera de l'accent mis sur « l'ex-combattant » et se rapprochera de la collectivité (voir la section Leçons apprises). Les groupes armés sont en moyenne assez petits dans l'est de la RDC (environ 50 à 100 personnes) et il y a souvent beaucoup d'ambiguïté entre « civils » et « combattants ». Une telle formule désamorce le privilège d'un ex-combattant en incluant les membres de la communauté dès le début de l'enregistrement et en s'attaquant à l'exclusion fondée sur le sexe.

Sous-composante 2.3: Soutien aux individus associées aux communautés vulnérables (environ 60 000 personnes ; USD \$60 millions)

Cette sous-composante financera les deux principaux intrants décrits ci-dessus, le THIMO et les petites subventions pour les activités génératrices de revenus, pour environ 40 000 personnes au sein des communautés vulnérables. Étant donné qu'il s'agit d'une cohorte différente de bénéficiaires, cette sous-composante n'aura pas de processus de dépistage impliqué (et nécessitera donc moins de temps et moins d'intrants).

Ces personnes seront choisies parmi les collectivités résidant dans des endroits ciblés dans la composante I (composante CDD-Stabilisation communautaire). Le ciblage et

la sélection des bénéficiaires des communautés vulnérables seront sélectionnés en fonction d'une combinaison de ciblage communautaire et de loterie. Un bénéficiaire sera admissible par ménage parmi les membres du ménage âgés d'au moins 15 ans. Le projet cherchera à atteindre des niveaux égaux de participation des femmes et des hommes. Les bénéficiaires seront choisis selon un processus en deux étapes. Premièrement, les communautés détermineront l'éligibilité, sur la base de la marginalité des ménages et, le cas échéant, d'une considération particulière pour les groupes vulnérables. Deuxièmement, une loterie sera utilisée pour choisir les bénéficiaires parmi ceux considérés comme éligibles. Dans les communautés où les AGR sont proposés, l'évaluation de l'éligibilité examinera en outre si les candidats ont formulé des idées crédibles pour les AGR.

Activités de la sous-composante 2.2 et de la sous-composante 2.3

Les deux sous-composantes financeront le soutien aux bénéficiaires issus des deux cohortes et axé sur le développement communautaire, y compris le THIMO, les petites subventions (AGR), et le soutien psychosocial et les mesures d'accompagnement. Les trois activités principales – subventions en espèces, THIMO et soutien psychosocial, sont discutées ci-après. Des mesures d'accompagnement favoriseront l'impact des principales activités de la composante. Ils portent sur (i) le dialogue communautaire pour faciliter la réinsertion et les activités économiques, (ii) l'accès à l'épargne et (iii) la formation et le renforcement des capacités. L'ensemble de l'assistance est décrit ci-dessous :

Tableau 1 : Package de soutien du composant 2

Travaux publics à Haut intensité de main d'œuvre (THIMO)	Subventions en espèces pour activités génératrices de revenus (AGR)	Accompagnement psychosocial (PSS)
120 000 bénéficiaires		
35 000	85 000	Tous 120 000
100 jours de travail / 3 \$ de salaire journalier	450 \$ de subvention versée en tranches	80 \$ de budget par bénéficiaire, coût individuel, en fonction des besoins
Mesures d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Facilitation du dialogue communautaire sur la planification économique, l'accès à la terre, la gestion des risques climatiques et de catastrophe, et d'autres questions. - Renforcement des capacités des coopératives, groupes d'épargne et autres groupes d'intérêt. - Conseils techniques et formation pour le démarrage et/ou l'expansion des de la génération de revenus des AGR, y compris dans les options de moyens de subsistance résilients au climat. 		

- Accès aux épargnes.

Travaux publics à Haut intensité de main d'œuvre (THIMO) : Le THIMO engagera environ 35 000 travailleurs dans la construction ou la réhabilitation de 1 125 km de routes rurales. Les sous-projets de la Composante 2 consisteront en la construction ou la réhabilitation des routes et les projets connexes tels que les petits ponts ou les chaussées. La mise en œuvre mettra l'accent sur le dialogue communautaire pour définir le projet routier dans chaque localité. Les méthodes de construction semi-mécanisées équilibreront le double objectif de fournir une infrastructure routière durable et de créer des opportunités d'emplois temporaires. La mise en œuvre implique que THIMO augmente les avantages locaux des projets de construction en fournissant des emplois temporaires.

Subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR) : Jusqu'à 88 000 bénéficiaires recevront des subventions en espèces de 450 \$ pour financer des activités génératrices de revenus, à payer en deux tranches alignées sur les dépenses. Les activités pourront être menées individuellement ou conjointement. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de réaliser les AGR en groupe, mais le projet encouragera les groupes communautaires à s'entraider et réalisera des formations dans le cadre de ces groupes. Le projet travaillera avec des groupes communautaires pour fournir aux bénéficiaires un soutien par les pairs dans leur AGR et pour promouvoir la réintégration des ex-combattants. Le projet soutiendra la formation de groupes exclusivement féminins, auxquels seront destinés au moins 20 % du financement des AGR.

Le projet imposera peu de limites à l'éventail des activités ouvertes aux bénéficiaires, mais il fournira un soutien analytique supplémentaire pour évaluer les chaînes de valeur présentant un potentiel d'emploi important. Les subventions en espèces permettent aux bénéficiaires (avec le soutien des partenaires facilitateurs et du partenaire de conseil aux entreprises décrit ci-dessous) de choisir des activités en fonction de leurs capacités et de leurs préférences. Le projet soutiendra le démarrage d'AGR à travers deux cycles commerciaux saisonniers et fournira un mentorat supplémentaire aux bénéficiaires de subventions qui réussissent à développer leurs activités.

Accompagnement psychosocial : Des activités psychosociales seront proposées à tous les bénéficiaires du THIMO ou de subventions en espèces. Ils comprendront : i) une campagne de sensibilisation/communication et de dépistage ; ii) la formation d'un corps de santé mentale (Animateurs de Santé ou Animateurs de Santé) et de représentants des affaires sociales ; iii) une équipe d'experts internationaux pour soutenir l'évaluation initiale des besoins ainsi que la formation axée sur le traitement des troubles liés aux traumatismes, y compris la toxicomanie du SSPT, la dépression, etc. Les activités de soutien psycho-social seront fournies sur la base d'un programme de soutien individuel ou en groupe, avec une substance et une durée d'accompagnement adaptées aux besoins des bénéficiaires. L'activité psychosociale sera menée en étroite collaboration avec le Projet de Prévention et de Réponse à la Violence basée sur le Genre qui comporte également une composante

psychosociale, pour assurer un soutien holistique approprié, y compris une assistance médicale, psychosociale et juridique, pour les survivants de VBG et les femmes/filles à risque.

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (USD \$20 millions)

Le projet investira dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et des ressources humaines (GRH) en vue d'améliorer les moyens par lesquels les ressources des administrations provinciales et locales (et les financements des partenaires extérieurs) peuvent être utilisées de manière efficace et efficiente pour soutenir un effort de stabilisation et de redressement à moyen terme. Il est également essentiel d'investir dans l'efficacité, la transparence et la responsabilité des structures étatiques provinciales et locales pour rétablir une présence positive de l'État et reconstruire un contrat social dans les zones de profonde méfiance à l'égard du gouvernement.

Le gouvernement se heurte à deux obstacles critiques au développement : i) comment améliorer les transferts fiscaux entre les différents niveaux de gouvernement ; et ii) comment encourager une meilleure gestion financière aux deuxièmes et troisièmes niveaux de gouvernement, afin de s'assurer que les ressources sont mieux utilisées pour fournir de meilleurs services au niveau local. Au niveau provincial, plusieurs projets de la Banque, dont celui-ci, appuieront la nouvelle Stratégie de décentralisation budgétaire du Gouvernement au moyen d'une approche systématique du travail infranational par le biais d'un ensemble de mesures d'assistance technique.

Composante 4 : Gestion du projet et Recherche (USD \$20 millions)

La composante 4 financera la structure de gestion décentralisée du programme au sein des trois administrations provinciales respectives. Il soutiendra également un « centre de recherche sur la sensibilité aux conflits ».

Sous-composante 4.1 : Gestion du programme

La mise en œuvre sera décentralisée, situant la gestion des programmes au sein des trois administrations provinciales respectives tout en conservant des liens au niveau national.

La sous-composante 4.1 financera une structure d'appui à la mise en œuvre (ISS – cellule d'appui) au niveau provincial avec un bureau principal basé à Goma qui accueille la coordination générale (CG – coordination générale) et l'Unité d'appui à la mise en œuvre (ISU – cellule d'appui) responsable au niveau provincial pour le Nord-Kivu. Deux bureaux secondaires seront basés à Bunia et à Bukavu pour soutenir les administrations de l'Ituri et du Sud-Kivu, respectivement. Le CG de l'ISU assurera la mise en œuvre globale et la responsabilité de l'établissement de rapports et consolidera tous les rapports fiduciaires, ESS, techniques et de résultats du projet pour transmission à la Banque mondiale.

La gestion de projet et la responsabilité fiduciaire au titre de la composante 1 seront confiées au Fonds social de la RDC (FSRDC). L'ISU s'acquitterait des responsabilités quotidiennes de gestion de projet en vertu des composantes 2 et 3, à savoir (i) la planification, la mise en œuvre et la supervision technique des activités du programme,

ii) une gestion efficace des risques sociaux et environnementaux ; (iii) la gestion des risques de sécurité, et (iv) la gestion financière et la passation des marchés. Au niveau national, la composante appuiera les liens avec la nouvelle structure P-DDRCS afin de s'assurer que les activités relevant de la composante II seront pleinement alignées sur le prochain cadre national P-DDRCS du Gouvernement.

Cette approche comprendra un organisme de surveillance par une tierce partie (TPM) pour assurer la supervision des interventions, des contrôles fiduciaires sur les systèmes de paiement dans les trois provinces ainsi que la création d'une plate-forme numérique de suivi et de cartographie des projets pour les sous-projets par le biais de la surveillance et de la supervision géo-activées (GEMS) ainsi qu'une modélisation pilote des données pour prévoir l'évolution des niveaux de violence dans les provinces respectives.

Sous composante 4.2 : Recherche et apprentissage

Un projet de cette ampleur et de cette complexité nécessitera des ressources dédiées à la surveillance et à la recherche (voir l'annexe 14 pour plus de détails du PAD). Les leçons tirées de plus de 15 ans d'interventions de stabilisation dans l'est de la RDC indiquent que (i) il y a une prime sur le suivi, l'apprentissage et l'adaptation au cours du cycle du projet et (ii) il y a certains facteurs de conflit qui nécessitent plus de recherche et de dialogue politique avant que les points d'entrée opérationnels puissent être identifiés. Le projet soutiendra donc une « installation de recherche sur la sensibilité aux conflits » comprenant les éléments suivants :

- i) *Collecte et suivi des données* : une option de plate-forme utilisant ACLED comme flux de base, complétée par des moniteurs de terrain formés dans tous les territoires des trois provinces pour la vérification sur le terrain et l'ajout de développements non signalés, qui sera synthétisée par un coordinateur central utilisant ACLED, des rapports de surveillance sur le terrain et des données potentielles de l'ONU pour générer des instantanés de situation en temps réel.
- ii) *Recherche* : il est important d'aider les institutions congolaises à entreprendre la recherche et l'utilisation des données dans le dialogue politique et la réforme, par exemple sur les flux de financement illicites, mais aussi sur d'autres questions telles que les risques, les vulnérabilités et les impacts liés au changement climatique, ainsi que sur l'inclusion (groupes vulnérables marginaux, handicapés et autres groupes exclus) ainsi que sur des zones difficiles de contestation, y compris l'extraction minière, régime foncier et dispositions relatives à la justice. Cette composante articulera un programme de recherche qui est guidé par deux critères spécifiques, soit pour éclairer i) la réforme des politiques gouvernementales ou ii) les opérations d'investissement futures.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence contingente, CERC (USD \$0)

Cette composante à budget zéro créera un fonds de prévoyance en cas de catastrophe qui pourrait être déclenché en cas de catastrophe, par la déclaration officielle d'une situation d'urgence nationale ou à la demande officielle du gouvernement. Cela peut

inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de COVID-19.

Dans le cas d'une telle catastrophe, des fonds provenant de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés au financement des dépenses d'intervention d'urgence pour répondre aux besoins d'urgence. Cette composante appuiera donc la capacité de préparation et d'intervention en cas d'urgence des trois provinces pour faire face aux répercussions de tout danger naturel, comme la sécheresse ou les inondations, ou, potentiellement, une déclaration d'urgence déclenchée par le CCRM.

3.0 Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

Une innovation de ce projet sera de placer la gestion du projet dans les trois administrations provinciales respectives. Il est prévu que cela, associé aux activités prévues sous la composante III, conduira à la durabilité des investissements du projet à moyen terme. Chaque province aura une cellule d'appui qui pourra faire appel aux fonctionnaires, aux ministères de tutelle et aux services techniques pour soutenir le projet, partager les compétences et renforcer les capacités au fil du temps. Les aspects spécifiques sont décrits ci-dessous.

Orientation et supervision du projet : un comité de pilotage du projet au niveau national (Comité d'orientation) sera créé. Son rôle sera d'assurer l'orientation stratégique globale et la supervision du projet. À cette fin, il approuvera le plan de travail et budgétaire annuel et examinera les rapports d'avancement réguliers.

1. La structure nationale envisagée pour diriger le processus communautaire de DDR (le P-DDRCS) a été établie par la présidence de la RDC en juillet 2021 et les liens avec le processus de stabilisation plus large.

2. Exécution décentralisée : Le projet aura une exécution décentralisée ; chaque province institue un comité provincial de consultation (le consultatif conseil provincial).

3. Le projet sera exécuté par le biais de trois unités d'appui à la mise en œuvre (les cellules d'appui, ISU) qui seront intégrées dans les trois administrations provinciales respectives. Le bureau principal à Goma abritera la coordination générale (GC - coordination générale) et l'unité d'appui à la mise en œuvre au niveau provincial (ISU - cellule d'appui) responsable pour le Nord-Kivu.

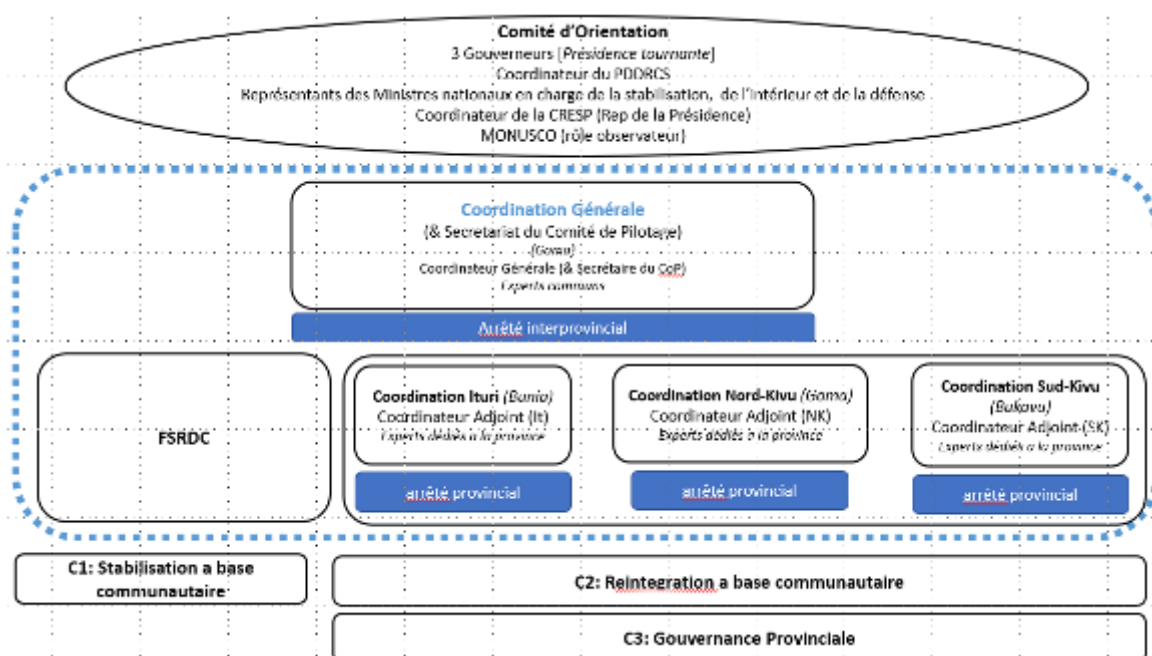
4. Le recrutement pour cette nouvelle ISU est en cours et devrait être achevé d'ici l'entrée en vigueur¹⁶,

¹⁶ La dotation en personnel des ISU comprendra chacune : (i) un coordonnateur provincial du projet/responsable de l'ISU (un par ISU) ; (ii) un expert en passation des marchés ; (iii) un expert en gestion financière ; (iv) un expert en environnement ; (v) un expert social ; (vi) un ingénieur en petites infrastructures ; (vii) un expert en genre/violence basée sur le genre ; (viii) un

5. Les dispositions de mise en œuvre sont renforcées en utilisant la capacité de mise en œuvre existante dans la construction d'infrastructures socio-économiques. Le Fonds social de la RDC (FSRDC) aura la responsabilité technique, fiduciaire et ESS des investissements spécifiques dans le cadre de la composante 1. Comme pour l'ensemble de l'Unité d'appui à la mise en œuvre (ISU), le FSRDC assurera la coordination avec les agences gouvernementales compétentes pour tous les processus de passation des marchés.

6. Figure 2 - Schéma des modalités de mise en œuvre est une illustration de la mise en œuvre du projet au niveau global (trois provinces), les liens institutionnels les plus complexes seront expliqués dans le manuel du projet.

Figure 2 - Schéma des modalités de mise en œuvre



4.0 Objectifs des termes de référence

Évaluer la capacité institutionnelle des principales unités de mise en œuvre du projet, à savoir les Unités provinciales d'appui à la mise en œuvre (ISU) et l'Unité centrale d'appui à la mise en œuvre (ISU), à gérer les risques environnementaux et sociaux liés au projet dans le but de développer une stratégie (Plan de renforcement des capacités) pour un renforcement et des améliorations axés sur les résultats en accord

spécialiste du développement rural (moyens de subsistance) ; (viii) un expert sur les groupes armés et la réinsertion des ex-combattants ; (ix) un expert en travaux publics ; (x) un expert en suivi et évaluation ; (xi) un expert en communication ; (xii) un assistant comptable ; (xiii) un auditeur interne ; (xiv) un agent de sécurité ; (xv) personnel de soutien, y compris le soutien administratif et les chauffeurs. Ces personnels seront soit des fonctionnaires incitatifs, soit des consultants conseillers.

avec le Client. L'évaluation inclura également les acteurs clés de la mise en œuvre tels que les administrations provinciales, les entités territoriales décentralisées (ETD) et le programme communautaire de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR-CS). Étant donné que les partenaires facilitateurs (FP) restent à recruter, la portée de cette mission inclura les FP pendant le processus d'appel d'offres.

3.1 Tâches spécifiques (Etendue des prestations)

(a) Évaluer et établir s'il existe des mécanismes/systèmes en place pour traiter systématiquement les risques et les impacts environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre du projet d'une manière compatible avec les dix normes du CES ;

(b) Évaluer l'adéquation des systèmes existants (environnement favorable externe, politique organisationnelle, procédures et culture, ressources humaines, budgets, équipements et moyens) et les possibilités de renforcer les systèmes existants ;

(c) Évaluer l'adéquation du personnel actuel impliqué dans la gestion des risques E&S pour soutenir la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et non financés par la Banque mondiale d'une manière conforme aux normes pertinentes du CES ;

(d) Évaluer les besoins de renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des dix normes environnementales et sociales ;

(e) Décrire l'étendue des tâches et des responsabilités que l'équipe de gestion des risques E&S devra accomplir dans le cadre du projet ;

(f) Décrire et évaluer l'efficacité des Mécanismes de Gestion de Plainte (MGP) existants et leur pertinence pour le projet (y compris si le MGP est sensible à l'EAS/HS) et faire des recommandations quant à la conception du MGP(s) du projet ;

(g) Décrire et évaluer l'expérience avec les plans d'action pour la prévention et réponse à l'EAS/HS;

(h) Proposer des termes de référence pour les profils individuels de gestion des risques E&S avec une expertise spécifique (c'est-à-dire un expert en droit du travail, un spécialiste de la VBG, etc.)

(i) Proposer un organigramme au sein de la fonction E&S.

(j) Évaluer spécifiquement les moteurs et les contraintes à l'origine des performances passées des institutions (ISU provinciales, CG, administrations provinciales, et PF) dans les aspects liés à toutes les normes environnementales et sociales (à l'exception de la NES 9, Intermédiaires financiers) ;

(k) Analyser les arrangements institutionnels et les liens avec d'autres institutions et entités gouvernementales telles que le Programme communautaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDRCS), la MONUSCO, les administrations provinciales, les EDT, la Tierce partie de surveillance (TPM), le Ministère de Genre, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, l'Autorité nationale de gestion de l'environnement et les autres gouvernements locaux de district respectifs qui ont un rôle dans la gestion des risques E&S et de l'impact ;

(l) Recommander des actions concrètes (Plan de renforcement des capacités) pour développer et renforcer les institutions, en ce qui concerne la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux (dont ces liées a l'EAS/HS), afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du projet par les différentes agences d'exécution dans le cadre du projet ;

(m) Discuter des résultats d'une évaluation intermédiaire avec les principales parties prenantes lors d'un atelier d'une journée.

N.B. : Toutes les tâches doivent être effectuées dans le respect des mesures de transmission et de protection du Covid-19.

4.0 Produits livrables et échéanciers :

Livrables	Echeances
Aperçu du rapport d'évaluation des capacités	A déterminer
Premier projet de rapport	A déterminer
Atelier de consultation/validation	A déterminer
Projet de rapport révisé	A déterminer
Rapport final	Un mois après l'entrée en vigueur du projet

5.0 Durée de la mission et rapports

La mission est de 30 jours, y compris un atelier consultatif d'une journée. Toutes les tâches doivent être terminées avant la date à déterminer.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste de l'environnement et le spécialiste principal du développement social de la BM, au bureau de Kinshasa, et les rendra compte. L'orientation générale de la mission sera fournie par le coordinateur régional de la sauvegarde, un spécialiste principal de l'environnement et un spécialiste principal des questions sociales basés à Washington, DC.

6.0 Profil/qualification du consultant

- Maîtrise en sciences sociales, développement social, sciences de l'environnement, génie de l'environnement ou discipline connexe ;
- Expériences pertinentes dans l'analyse des capacités institutionnelles ; établir ou renforcer les systèmes de gestion environnementale et sociale ;
- Connaissance des dispositions législatives et institutionnelles environnementales et sociales congolaises et des liens opérationnels ;
- Expérience dans la réalisation d'évaluations environnementales et sociales et le processus global pertinent pour les projets de protection sociale ;
- Familiarité avec les dix (10) normes environnementales et sociales du nouveau Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, La Note de

Bonne Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil et/ou expérience de travail avec les normes environnementales et sociales de la SFI ;

- Capacité à communiquer efficacement et à fournir des conseils au gouvernement et aux spécialistes non environnementaux et non sociaux ;
- Un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle pertinente ;
- Excellentes compétences en communication, particulièrement en français parlé et écrit.

NOTA BENE

Le contexte sécuritaire actuel dans les provinces où se réalisera l'étude de cet instrument ne favorise pas une bonne collecte des données et des consultations publiques selon la NES10.

Deux options prioritaires se posent : soit le consultant chargé d'élaborer cet instrument se limite dans les chefs-lieux des provinces concernées (Bunia pour l'Ituri, Goma pour le Nord-Kivu et Bukavu pour le Sud-Kivu), soit la CEPTM évalue la situation sécuritaire dans les territoires des provinces concernées et sélectionne celles dont la sécurité est favorable à l'élaboration de l'instrument selon les conditions requises des consultations publiques des parties prenantes dans la NES10.

Dans les deux cas, l'instrument élaboré reste dynamique et fera l'objet d'une mise à jour avant ou pendant la mise en œuvre du projet pour les consultations publiques des parties prenantes dans les territoires n'ayant pas été visités lors de l'élaboration de cet instrument lorsque les conditions sécuritaires seront jugées favorables par la CEPTM.

ANNEXE 15 : FICHIERS EXCELS DES RESULTATS DETAILLES DE LA VILLE DE BUKAVU, BUNIA ET GOMA :



BUKAVU VERSION
FINALE (3).xlsx



BUNIA VERSION
FINAL OK.xlsx



GOMA VERSION
FINALE.xlsx



SYNTHESE DES 3
PROVINCES.xlsx



RESULTATS
GLOBAUX GRAPHIQU